

FFP



Document de référence 2014
EXERCICE 2014

FFP

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE EXERCICE 2014

2014



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2013, tels que présentés aux pages 87 à 133 et 134 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2014 sous le numéro D. 14-0343 ;
- ▶ les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2012, tels que présentés aux pages 83 à 131 et 132 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2013 sous le numéro D. 13-0325.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2015. Conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société FFP, 66, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la société FFP : www.groupe-ffp.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

Sommaire

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	3
1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	6
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7
1.4	Historique de FFP	8
1.5	Organigramme des participations	10
1.6	Actif Net Réévalué	11
1.7	Cours de Bourse	13
1.8	Présentation des participations	14
1.9	Informations sociales, environnementales et sociétales	29

2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	31
2.1	Composition du Conseil d'administration	32
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	32
2.3	Comités spécialisés	33
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	33
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	34
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	41
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	48
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2014	54
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	54
2.10	Opérations avec les apparentés	54
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	55
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	65

3	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ	67
3.1	FFP et ses actionnaires	68
3.2	Renseignements sur la société	73

4	ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	75
4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice	76
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	77
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques & assurances	79
4.4	Événements postérieurs à la clôture	82
4.5	Tendances & perspectives	82
4.6	Autres informations sur l'activité	82

5	ÉTATS FINANCIERS	85
5.1	Comptes consolidés	87
5.2	Comptes sociaux	135

6	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015	159
6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	160
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	166
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015	168

7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	171
7.1	Informations des actionnaires	172
7.2	Responsable du Document de référence	172
7.3	Responsable du contrôle des comptes	173
7.4	Table de concordance du Document de référence	174
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	177

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	6
1.3	Positionnement stratégique de FFP	7
1.4	Historique de FFP	8
1.5	Organigramme des participations	10
1.6	Actif Net Réévalué	11
1.7	Cours de Bourse	13
1.8	Présentation des participations	14
1.9	Informations sociales, environnementales et sociétales	29

1.1 Message du Président



2014 : une nouvelle année de création de valeur pour FFP

En 2014, FFP a poursuivi avec succès son métier d'investisseur de long terme, avec d'une part PSA Peugeot Citroën (PSA), l'actif historique détenu de concert avec notre actionnaire majoritaire, Etablissements Peugeot Frères (EPF), et d'autre part, des participations qui répondent à une volonté de diversification.

Le succès des opérations de recapitalisations de PSA et le début réussi de son redressement, associés à la performance de nos autres investissements, nous permettent de distribuer à nouveau un dividende à nos actionnaires.

FFP : société d'investissement, actionnaire de long terme

2014 aura été une année d'activité intense sur nos diverses catégories d'actifs.

PSA Peugeot Citroën

FFP a joué un rôle moteur avec son actionnaire majoritaire EPF, dans la recapitalisation réussie du groupe automobile intervenue en 2014. Ces opérations font désormais de FFP, conjointement avec EPF, un des 3 actionnaires principaux de PSA, avec l'État Français et Dong Feng.

À de multiples reprises, nous avons rappelé notre confiance en l'avenir du groupe automobile et notre profond attachement à ce dernier. C'est ce que traduisent très concrètement les plus de 350 M€ que nous avons réinvestis dans le Groupe PSA, conjointement avec EPF, au cours des dernières années.

Je salue avec enthousiasme l'excellent travail accompli par les équipes de PSA Peugeot Citroën dans le début de la mise en œuvre du plan de redressement « *Back in The Race* », sous le leadership de Carlos Tavares.

Participations directes

2014 a vu le dénouement d'opérations de dérivés conclues en 2012 sur notre participation dans Zodiac Aerospace, dégageant ainsi un résultat économique de 39 M€. Avec désormais 4 % du capital, nous restons un actionnaire significatif de Zodiac, qui demeure notre première participation après PSA en poids de nos actifs.

L'investissement dans le Groupe CIEL, un des principaux conglomérats de l'île Maurice, constitue pour FFP une nouvelle diversification géographique, qui va nous permettre de profiter du dynamisme de la croissance sur l'Afrique de l'Est. Après quelques mois, cette participation se présente déjà sous les meilleurs auspices, avec une progression de plus de 30 % de sa valeur au 31 décembre 2014.

Capital-investissement

Ces investissements nous procurent une exposition très diversifiée dans plus de 300 sociétés au potentiel de croissance important. Notre portefeuille, dont la constitution a été poursuivie régulièrement depuis plus de 10 ans, atteint un niveau de maturité qui offre des retours de capitaux importants et supérieur aux nouveaux appels de fonds. Cette configuration permet désormais aux fonds de capital-investissement de générer une contribution positive à notre cash-flow.

Co-investissements

Au cours de l'année, nous avons renforcé à hauteur de 40 M€, notre investissement dans IHS, leader des infrastructures de tours Telecom en Afrique, en souscrivant aux côtés de Wendel et d'Emerging Capital Partners, à leur dernière augmentation de capital de 2 Md\$.

FFP : un business model éprouvé avec un important potentiel de développement

Notre ANR a augmenté de 21 % en 2014, tiré par la progression remarquable de 50 % de nos titres Peugeot mais aussi par une performance à 2 chiffres de nos autres actifs (dividendes inclus), ce qui souligne le bon comportement de l'ensemble des participations. C'est bien ce que traduit le cours de l'action FFP qui a progressé de près de 20 % en 2014 et dont la hausse s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2015.

Notre endettement reste faible, à environ 10 % de notre Actif Brut Réévalué, tandis que nous disposons de lignes de crédit significatives, offrant à FFP une capacité d'investissement importante. Nous allons continuer à investir dans des sociétés qui possèdent un potentiel de croissance avéré, avec un business model clair et résilient ainsi qu'une exposition mondiale, tout en étant le plus dé-corrélées possible de nos autres participations.

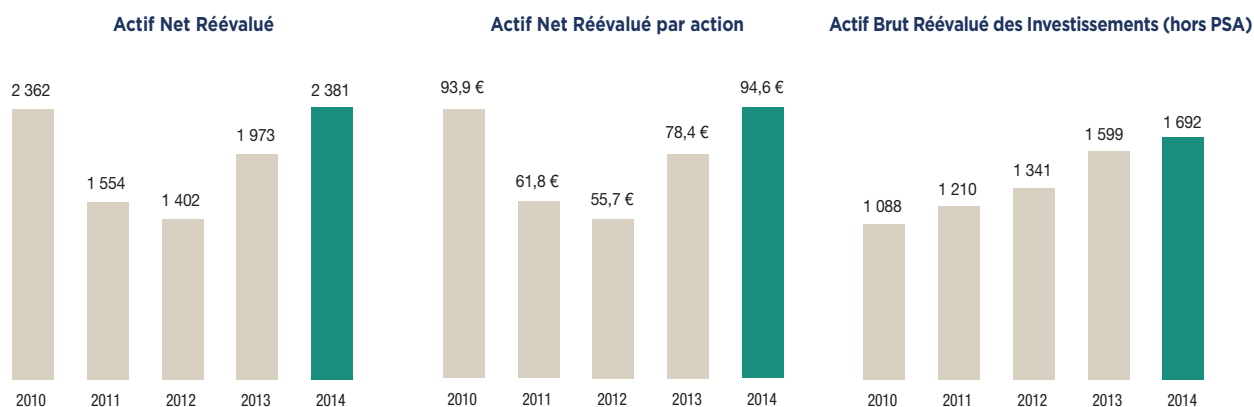
Au total, FFP est déterminé à poursuivre la création de valeur à long terme pour ses actionnaires.

Pour cela, nous jouerons pleinement et activement notre rôle d'actionnaire, tant vis-à-vis de notre actif historique qu'est PSA, que de nos autres participations.

Robert Peugeot
Président-Directeur Général

1.2 Chiffres clés

VALEURS DES ACTIFS ⁽¹⁾ (en millions d'euros)

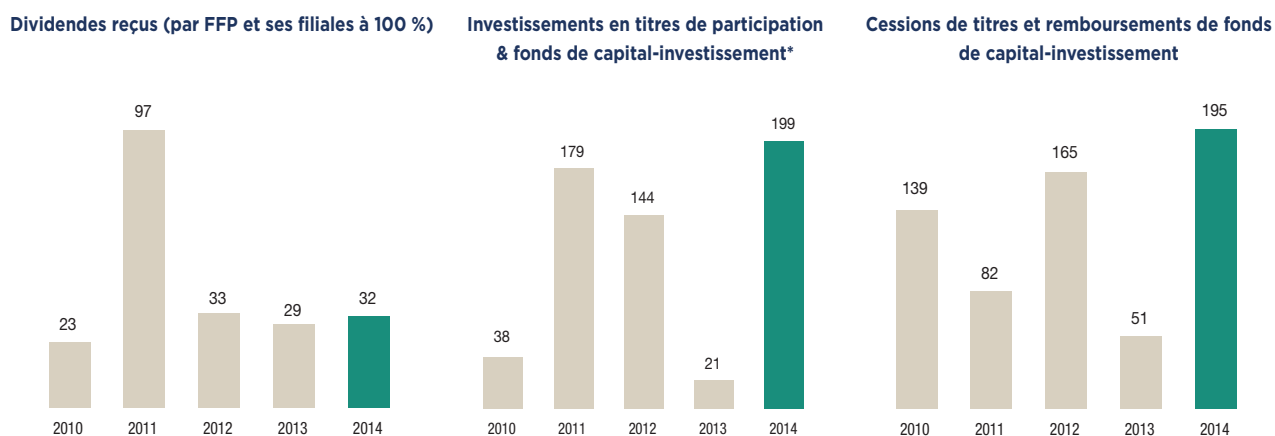


COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	267,0	150,8	(971,0)	(1 095,8)	236,2
Résultat net (part du groupe)	258,4	181,3	(900,5)	(1 065,8)	307,8
Résultat net par action	10,3 €	7,2 €	(35,8) €	(42,4) €	12,2 €
Capitaux propres part du groupe	3 889,3	4 015,6	2 829,2	1 825,3	2 235,5
Situation nette par action après affectation	153,1 €	158,5 €	112,5 €	72,6 €	89,4 €

PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS (en millions d'euros)

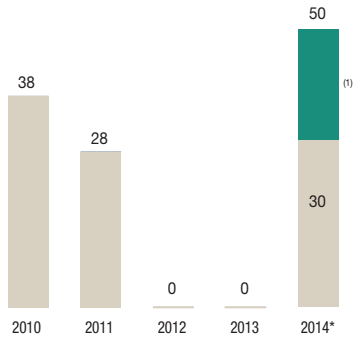


* Y compris l'investissement dans les OCEANE émises par Faurecia en 2012.

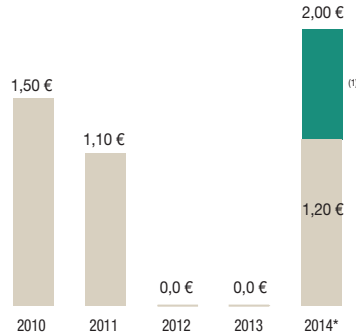
(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2014 est présenté en section 1.6 Actif Net Réévalué.

DIVIDENDES

Dividende distribué (en millions d'euros)



Dividende net par action



* Proposition à l'Assemblée Générale du 6 mai 2015.

(1) Dividende exceptionnel.

1.3 Positionnement stratégique de FFP

Actionnaire historique de Peugeot SA

Participations minoritaires et de long terme

FFP Investisseur de long terme

La participation de 10,8 % dans le groupe PSA Peugeot Citroën est l'actif historique de la société. FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères détiennent 14,1 % du capital de Peugeot SA et en sont l'un des principaux actionnaires.

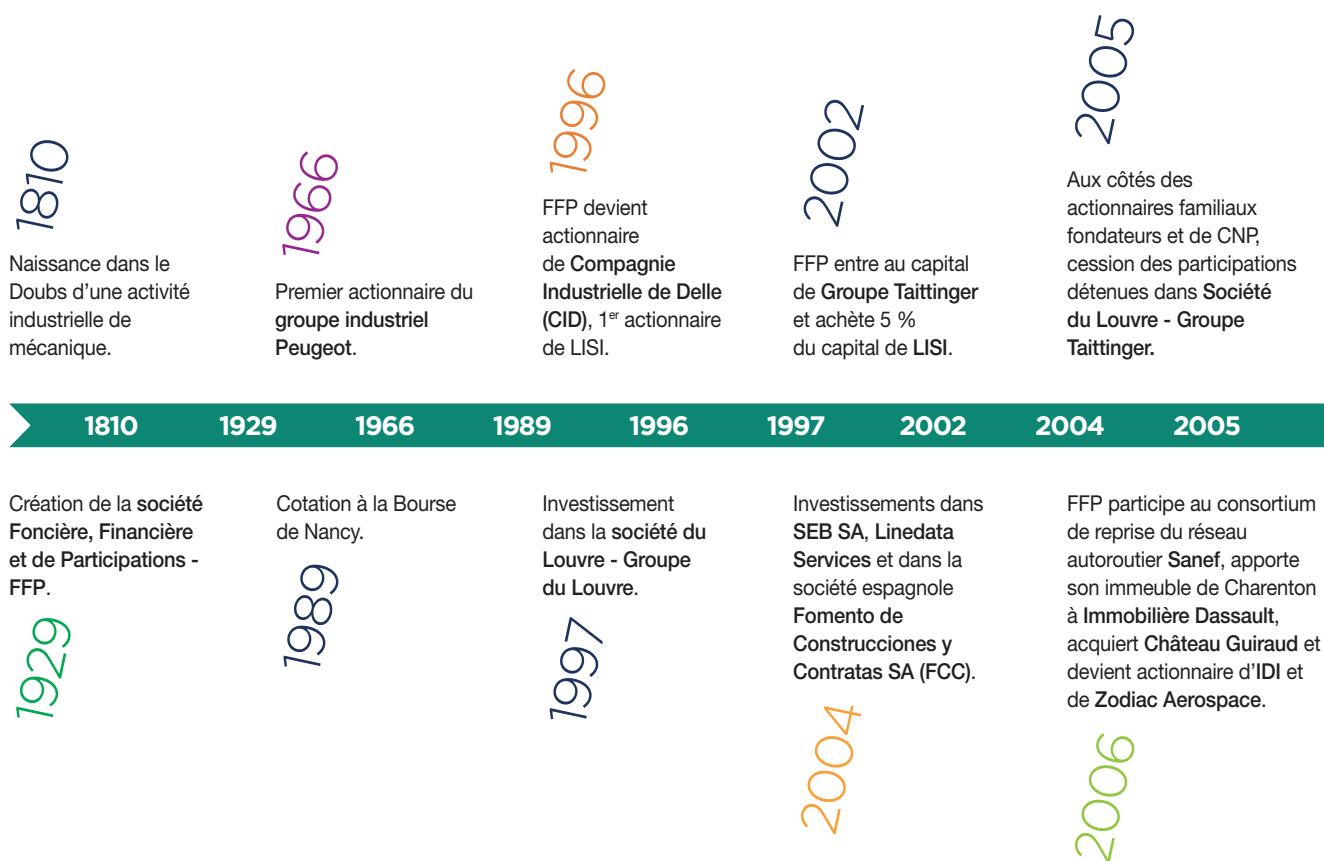
Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissement de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionariat familial, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et dont elles sont un des principaux acteurs. Les prises de participation de FFP font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. FFP détient aussi un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

FFP actionnaire actif

FFP est présente au Conseil d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et des comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

1.4 Historique de FFP

FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le principal actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.



2007

FFP entre au capital de la société holding de groupe **ONET** à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice et se renforce dans Zodiac Aerospace et dans IDI.

2009

FFP, en tant que 1^{er} actionnaire de **Peugeot SA**, soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (**OCEANE**).

2011

FFP prend une participation au capital d'**ORPEA**, acteur européen de référence dans la prise en charge de la dépendance, et participe au financement de l'acquisition de Synovate par **Ipsos** en entrant au capital de son actionnaire de référence, **LT Participations**. FFP arbitre ses **OCEANE Peugeot SA** pour des actions **Peugeot SA**. La société simplifie son nom et s'appelle désormais « **FFP** ».

2013

FFP cède 0,8 % du capital de **DKSH** pour 32 M€ ainsi que le solde de ses titres **Linedata**. FFP s'associe à Louis Dreyfus Armateurs afin de faire construire et d'exploiter 4 navires (vraquiers).

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

FFP entre au capital de **DKSH**, société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.

FFP cède sa participation indirecte dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace**, **SEB** et en **OCEANE PSA**.

FFP soutient l'opération stratégique de **Peugeot SA** et souscrit à son augmentation de capital. FFP cède 35 % de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

FFP signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de **Dongfeng Motor** et de l'État français et souscrit à l'augmentation de capital. FFP investit dans le conglomérat mauricien **CIEL** ainsi que dans le leader africain des tours télécom **IHS**. FFP cède une partie de ses titres **Zodiac Aerospace** suite aux opérations dérivées mises en place en 2012.

2008

2010

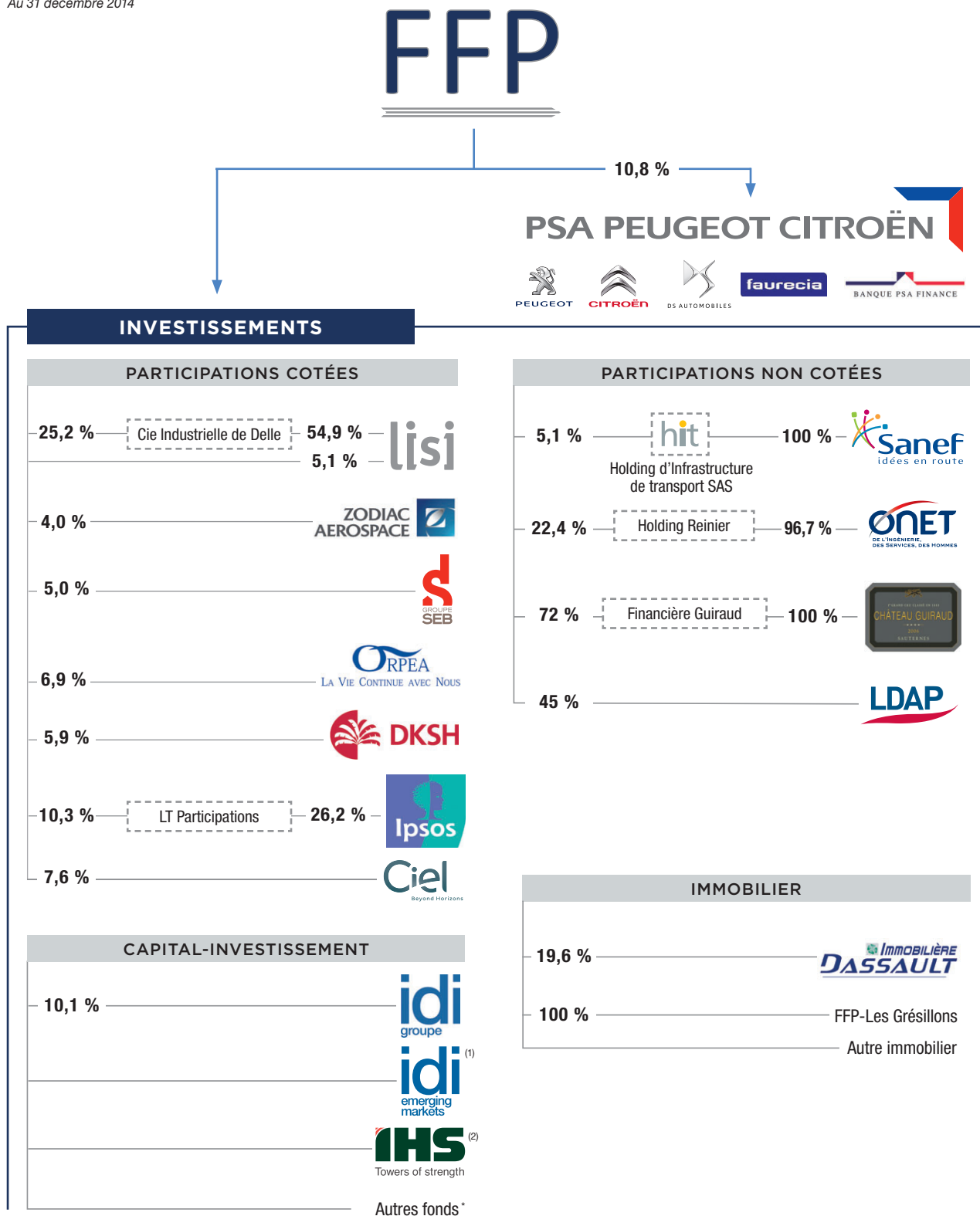
2012

2014



1.5 Organigramme des participations

Au 31 décembre 2014



1.6 Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
PSA - actions	a)	10,8 %	862	32,5 %
PSA - BSA avril 2017	a)		95	3,6 %
PEUGEOT SA (A)			957	36 %
LISI	a)	5,1 %	59	2 %
CID (LISI)	b)	25,2 %	163	6 %
SEB SA	a)	5,0 %	155	6 %
Zodiac Aerospace	a)	4,0 %	325	12 %
ORPEA	a)	6,9 %	198	7 %
LT Participations (Ipsos)	b)	10,3 %	20	1 %
CIEL	a)	7,6 %	22	1 %
DKSH	a)	5,9 %	241	9 %
Participations non cotées	c)		218	8 %
Total Participations (I)			1 403	53 %
Fonds de capital-investissement	d)		189	7 %
IDI	a)	10,1 %	17	1 %
Total capital-investissement (II)			207	8 %
Immobilière Dassault	a)	19,6 %	34	1 %
FFP-Les Grésillons	e)	100,0 %	16	1 %
Autre immobilier	c)		2	0 %
Total immobilier (III)			52	2 %
Autres actifs & passifs financiers	a) ; f)		20	1 %
Trésorerie			11	0 %
Total autres actifs (IV)			31	1 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (I)+(II)+(III)+(IV) = (B)			1 692	64 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)			2 649	100 %
ENDETTEMENT (C)			268	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)			2 381	
soit par action			94,6 €	

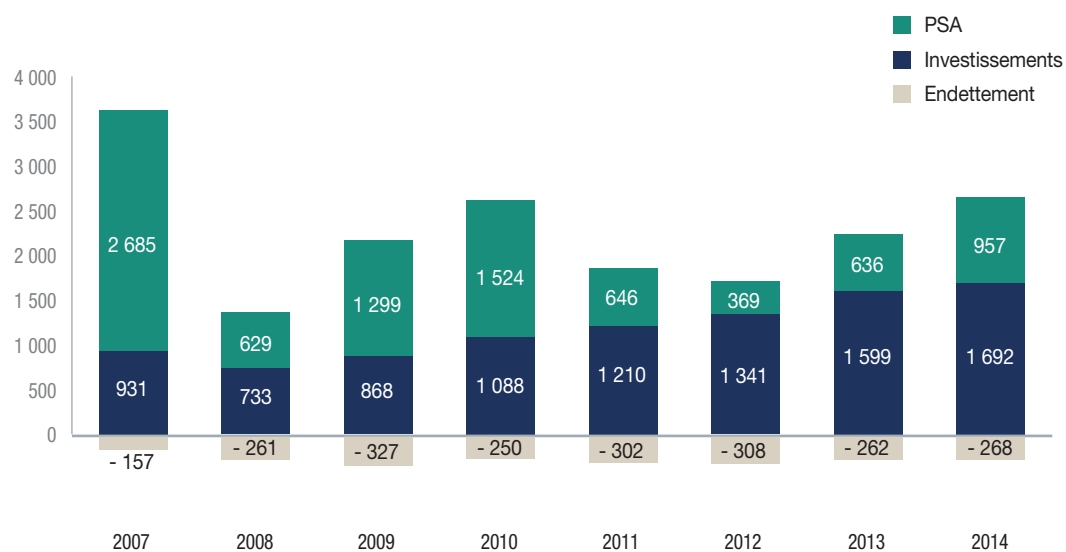
* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA (A) et de l'Actif Brut Réévalué des Investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué des Investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

- des cours de Bourse de fin de période des actifs cotés ;
- de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. note 1.6 des comptes consolidés) ;
- des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué des Investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

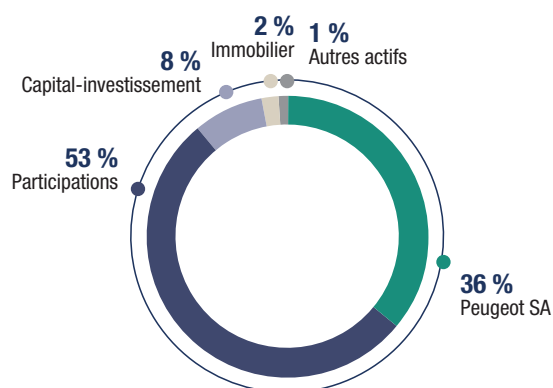
Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation (cf. note 3 des comptes consolidés).

L'endettement est la somme des dettes financières de FFP évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs. L'autocontrôle n'est pas significatif.

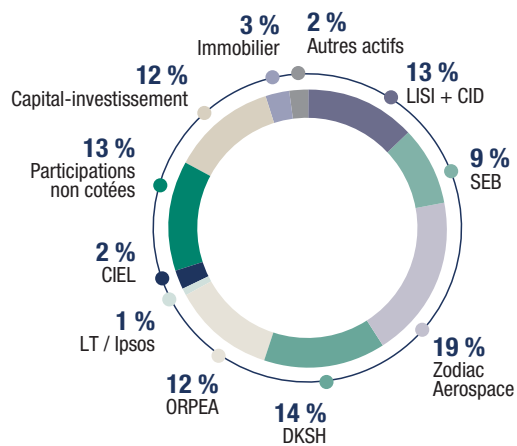
ÉVOLUTION DE L'ANR



RÉPARTITION DES ACTIFS

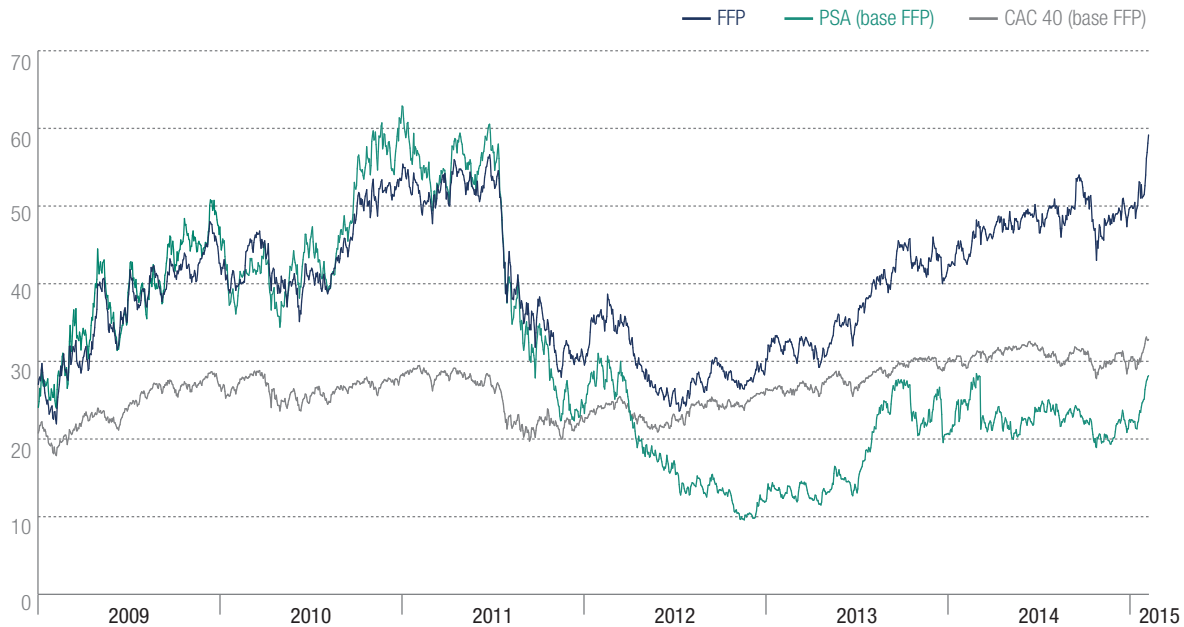


RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



1.7 Cours de Bourse

Cours de Bourse de Peugeot et du CAC 40 rebasé sur celui de FFP (base : 01/01/2009)



(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
Au 31 décembre	51,3	30,6	29,0	42,2	50,0
Plus haut	53,5	56,6	38,7	46,0	54,0
Plus bas	35,0	30,0	23,6	29,3	42,4
Volume journalier moyen	14 569	16 072	9 946	9 280	6 027
Nombre d'actions	25 159 073	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273
Capitalisation boursière	1 290 660 445	770 567 272	729 560 917	1 061 636 921	1 257 863 650

1.8 Présentation des participations



ACTIVITÉ

PSA Peugeot Citroën est un des principaux constructeurs automobiles européens avec 11,8 % de parts de marché en Europe en 2014. Il construit son développement sur 3 marques, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce deux autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance) et la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire). Le groupe conserve une participation de 25 % dans Gefco, acteur de transport et de logistique.

En Europe, le volume des ventes de véhicules du groupe est en hausse de + 8,1 % par rapport à 2013. Les ventes de véhicules montés hors d'Europe représentent 40 % des ventes totales contre 38 % en 2012. En Chine, la croissance des ventes a été de 32 % en 2014. La Chine est en 2014 le premier marché du groupe. Dans les autres régions du monde, les contextes marchés ont été difficiles en 2014 (récession des ventes automobiles, taux de change défavorables).



Le chiffre d'affaires groupe atteint 53,6 Md€ en 2014, en progression de + 1,0 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de la division Automobile s'établit à 36,0 Md€, en baisse de - 0,9 %, essentiellement du fait d'une variation de change négative et malgré un mix produit et un effet prix positifs. Le chiffre d'affaires de Faurecia atteint 18,8 Md€, en hausse de 4,4 %.

Le résultat opérationnel courant groupe s'établit à 905 M€, contre - 364 M€ en 2013. Cette hausse provient pour l'essentiel de la division Automobile qui voit son résultat opérationnel courant s'améliorer de 1 102 M€. Il s'élève à 63 M€ contre - 1 039 M€ en 2013. Elle bénéficie en particulier d'effets mix produit et prix positifs qui reflètent le succès des lancements récents des marques et la politique de pricing power. Le résultat de Faurecia s'établit à 673 M€, en hausse de + 25,1 %. Le résultat de Banque PSA Finance est en recul de - 8,7 % à 337 M€.

Le free cash-flow opérationnel de l'année est positif à 2,2 Md€, en amélioration par rapport à - 426 M€ en 2013. Après une augmentation de capital de 3,0 Md€ au 1^{er} semestre 2014, le groupe est désendetté. La position financière nette des activités industrielles et commerciales du groupe à la clôture est positive à 548 M€ contre une dette nette de 4,2 Md€ un an plus tôt.

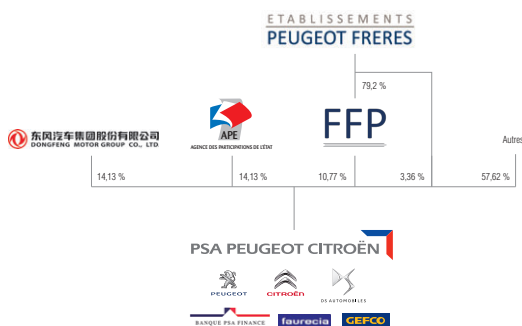


Pour 2015, le groupe PSA Peugeot Citroën retient l'hypothèse d'une croissance de l'ordre de 1 % des marchés automobiles en Europe. Hors d'Europe, le groupe s'attend à une croissance de l'ordre de 7 % en Chine, un marché en repli de - 10 % en Amérique Latine, et de - 30 % en Russie.

Le groupe a pour objectif de générer 2 Md€ de free cash-flow opérationnel sur la période 2015-2017. Il a également pour objectif d'atteindre une marge opérationnelle de 2 % pour la division Automobile en 2018, avec comme cible 5 % sur la période du prochain plan moyen terme 2019-2023.



ACTIONNARIAT (31/12/2014)



L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile. FFP a participé à l'augmentation de capital en 2014 pour un montant de 115 M€. Au 31 décembre 2014, FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères (EPF) sont l'un des trois principaux actionnaires du groupe avec 14,1 % du capital et des droits de vote limités à 14,1 %. FFP détient pour sa part 10,8 % du capital et ses droits de vote sont limités à ce même niveau. FFP détient également 87 millions de bons de souscriptions d'actions attribués aux actionnaires existant avant l'augmentation de capital réservée.

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance, Présidente du Comité Stratégique et membre du Comité Financier et d'Audit. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, Vice-Présidente du Conseil d'administration de FFP, est Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Peugeot SA et représente EPF à ce Conseil de surveillance. M. Frédéric Banzet, senior partner de FFP, est censeur du Conseil.

PRINCIPAUX CHIFFRES

		<i>(en millions d'euros)</i>	
		2013	2014
Automobile	Chiffre d'affaires	36 415	36 085
	Rt opérationnel courant	(1 039)	63
	Marge	- 2,9 %	0,2 %
Banque PSA Finance	Chiffre d'affaires	1 773	1 703
	Rt opérationnel courant	369	337
	Marge	20,8 %	19,8 %
Faurecia	Chiffre d'affaires	18 029	18 829
	Rt opérationnel courant	538	673
	Marge	3,0 %	3,6 %
Chiffre d'affaires		53 079	53 607
Variation			1,0 %
Rt opérationnel courant		(364)	905
Marge		- 0,7 %	1,7 %
PSA	Résultat net part du groupe	(2 327)	(706)
	Marge nette	- 4,4 %	- 1,3 %
	Dividende net (en €)	0	0 ⁽¹⁾
Fonds propres		7 837	10 418
Position financière nette		(4 181)	548

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.



ACTIVITÉ

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry. Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical.

LISI AEROSPACE représente près de 60 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 788 M€ en 2014. Le chiffre d'affaires de cette division a augmenté de 4 % par rapport à l'exercice précédent, à périmètre et taux de change constants. Lors de l'exercice LISI a fait l'acquisition de Manoir Aerospace qui représente 12 % du chiffre d'affaires de la division et est consolidé sur 7 mois. Les produits phares sont les fixations de structure, principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurelles.

LISI AUTOMOTIVE représente 34 % des ventes du groupe avec un chiffre d'affaires de 448 M€, en croissance de 6 % à taux de change et périmètre constants par rapport à 2013. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques.

LISI MEDICAL, constitué par les acquisitions successives de sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 71 M€ au chiffre d'affaires de LISI, en hausse de + 11 % à périmètre et taux de change constants.

L'exercice 2014 se caractérise par des performances solides de l'activité aéronautique qui réalise 92 % du résultat opérationnel courant consolidé, le retour à la croissance et une amélioration de la rentabilité de l'activité automobile et le redressement de la division médicale. La marge opérationnelle s'établit à 10,1 %, en baisse par rapport à l'année précédente mais conforme à l'objectif normatif du groupe de 10 %. La structure financière de la société est solide, la dette nette s'établit à 181 M€ à fin 2014.

L'INVESTISSEMENT FFP

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), 1^{er} actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, 1^{er} actionnaire de LISI.

En 2002, FFP a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

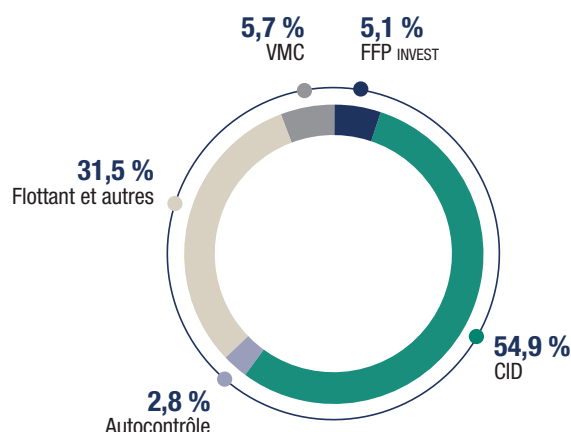
Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient directement et indirectement 19 % de LISI.

FFP INVEST est partie à un pacte*, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est administrateur de LISI. M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



FFP INVEST détient 25,25 % du capital de CID.



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 149,0	1 306,5
Variation	6,3 %	13,7 %
Résultat d'exploitation	128,9	131,7
Marge	11,2 %	10,1 %
Résultat net	74,6	81,4
Marge nette	6,5 %	6,2 %
Dividende net (en €)	0,34	0,37 ⁽¹⁾
Fonds propres	626,4	708,8
Endettement net	67,8	181,2

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

ACTIVITÉ

Créé à la fin du XIX^e siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007. Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avion ou les équipements de cabine.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2013-2014 ressort en hausse de 7,3 % à données publiées et de 7,7 % à périmètre et taux de change constants. Le groupe a bénéficié d'une solide dynamique interne, portée par la croissance du trafic aérien, et l'augmentation des cadences de production des avionneurs. Sur l'exercice, les acquisitions ont permis de réaliser 2,7 % de croissance supplémentaire et compensent en partie l'impact négatif des parités de change. Le chiffre d'affaires de toutes les divisions progresse. La marge opérationnelle courante s'établit à 13,2 %, en baisse par rapport aux 14,5 % de l'exercice précédent.

Zodiac Aerospace attend une nouvelle année de croissance organique en 2014-2015 et anticipe un retour progressif à un niveau de rentabilité opérationnelle conforme aux standards du groupe. Zodiac Aerospace a versé un dividende de 0,32 € par action en janvier 2015, stable par rapport à l'exercice précédent.

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2014-2015, le chiffre d'affaires s'établit à 2 321 M€, en hausse de 16,2 % à données publiées, la société évoluant toujours dans un environnement aéronautique porteur. Elle connaît cependant des difficultés opérationnelles dans la division siège.

L'INVESTISSEMENT FFP

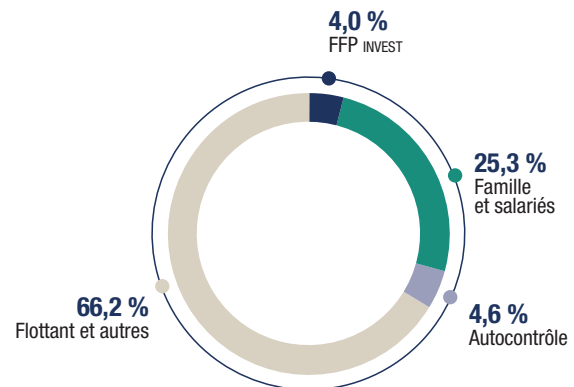
FFP est entrée au capital de Zodiac Aerospace en acquérant 5,4 % du capital en 2006-2007. Au 1^{er} trimestre 2010, FFP s'est renforcée en achetant 0,54 % supplémentaire du capital. Après ce renfort, FFP a investi au total 152 M€ dans Zodiac Aerospace. Au 3^{ème} trimestre 2012, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) a mis en place une couverture (tunnel) sur 23 % de sa participation (3 875 000 titres, soit 1,4 % du capital). FFP INVEST a par ailleurs cédé des options d'achats sur 1 000 010 titres supplémentaires. Ces instruments dérivés sont arrivés à échéance le 14 mars 2014 et ces opérations ont permis de constater une plus-value économique de 39 M€.

Au 31 décembre 2014, FFP INVEST détient 4,0 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

FFP INVEST, représentée par M. Frédéric Banzet, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace.

ACTIONNARIAT (31/08/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2012/2013	2013/2014
Chiffre d'affaires	3 892	4 175
Variation	13 %	7 %
Résultat d'exploitation courant	564,9	549,9
Marge	14,5 %	13,2 %
Résultat net part du groupe	370,9	354,4
Marge nette	9,5 %	8,5 %
Dividende net (en €)	0,32	0,32
Fonds propres	2 267	2 562
Endettement net	844	1 067



ACTIVITÉ

DKSH est le leader des services d'expansion de marché. Ainsi, DKSH aide les entreprises et les marques à étendre leur activité dans des marchés nouveaux ou existants.

Avec plus de 700 implantations essentiellement en Asie réparties dans 35 pays et plus de 27 000 employés spécialisés, DKSH est l'une des 20 premières sociétés suisses en termes de ventes et de nombre d'employés.

La société offre une combinaison de services d'approvisionnement, marketing, ventes, distribution et service après-vente. Elle fournit à ses clients son expertise ainsi qu'une logistique terrain reposant sur un réseau complet d'une taille et d'une profondeur uniques.

Les activités commerciales sont organisées en quatre business units spécialisées qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matériaux de performance, et technologie.

Bien que DKSH soit une société suisse dont le siège est à Zurich, elle est profondément ancrée en Asie-Pacifique, du fait d'une tradition de près de 150 ans de commerce à travers la région.

En 2014, le chiffre d'affaires a crû de 2,7 % et de 6,4 % à taux de change et de périmètre constant. L'EBIT s'est élevé à 284 MCHF à taux de change constants, en légère progression sur l'exercice. La société a généré un free cash-flow de 188 MCHF, proche de celui de l'exercice précédent.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP a investi en 2008 pour 85,4 M€ dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

Conformément au pacte d'actionnaires signé lors de l'investissement, DKSH s'est introduit en Bourse en 2012. À cette occasion, FFP, comme les autres actionnaires, a cédé 35 % de sa participation pour 91,6 M€. FFP a par ailleurs cédé en avril 2013, dans le cadre d'un placement en bloc aux côtés des actionnaires historiques, 0,8 % du capital, pour un produit de cession de 32 M€.

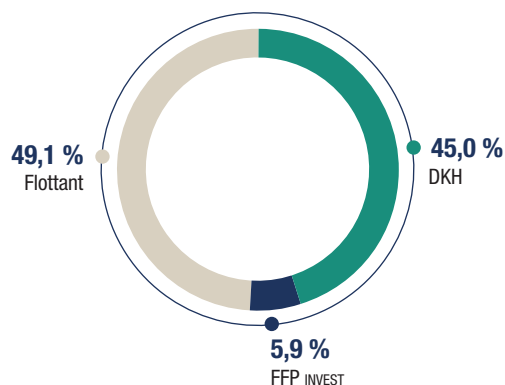
Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient, au 31 décembre 2014, 5,9 % du capital de DKSH.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires*.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de francs suisses)	2013	2014
Chiffre d'affaires	9 559	9 818
Variation	8,5 %	2,7 %
Résultat d'exploitation	310	273
Marge	3,2 %	2,8 %
Résultat net part du groupe	242	196
Marge nette	2,5 %	2,0 %
Dividende net (en €)	1,10	1,15 ⁽¹⁾
Fonds propres	1 277	1 449
Endettement net	(214)	(293)

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

ACTIVITÉ

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissances interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager et les articles culinaires. Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution. Groupe multimarque (Krups, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, Supor, etc.), le groupe SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 150 pays (plus de 80 % de ses ventes sont réalisées hors de France), avec une exposition importante (46 %) aux pays émergents.

Sur l'exercice 2014, le groupe SEB a publié, dans un environnement général peu porteur et un contexte monétaire très défavorable, une croissance de son chiffre d'affaires de 2,2 %. La croissance organique de son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants est de 4,6 %. Son résultat d'exploitation s'élève à 314 M€ contre 364 M€ en 2013. La génération de trésorerie est de 175 M€. La dette financière nette s'élève à 453 M€.

L'INVESTISSEMENT FFP

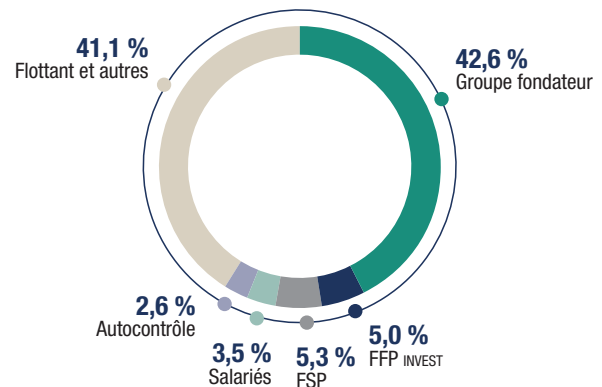
FFP est entrée au capital de SEB SA au 1^{er} semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 5,0 % du capital du groupe électroménager.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

FFP INVEST, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	4 161	4 253
Variation	2,5 %	2,2 %
Résultat d'exploitation	364	314
Marge	8,7 %	7,4 %
Résultat net part du groupe	200	170
Marge nette	4,8 %	4,0 %
Dividende net (en €)	1,39	1,44 ⁽¹⁾
Fonds propres	1 532	1 725
Endettement net	416	453

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

ACTIVITÉ

Le groupe ORPEA est un leader européen de la prise en charge globale de la dépendance (maisons de retraite, cliniques de moyen séjour et de psychiatrie). Créée par le Docteur Marian au début des années 1990, la société s'est introduite en Bourse en 2002. 66 % du réseau se situe en France, le solde étant en Europe germanophone (Allemagne, Autriche, Suisse, République Tchèque), en Belgique, en Espagne et en Italie. L'activité d'ORPEA bénéficie de la tendance de long terme du vieillissement de la population dans les pays européens. Après les acquisitions de Senevita en Suisse, Silver Care en Allemagne et SeneCura en Autriche et en République Tchèque (au 1^{er} avril 2015), ORPEA exploite 600 établissements correspondant à 58 334 lits et employait plus de 38 000 salariés.

Depuis le début de l'année 2014, le groupe a réalisé 3 acquisitions stratégiques en Europe, aboutissant à un doublement du réseau international d'ORPEA. Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 1 948,6 M€ en progression de 21,2 %. L'EBITDAR est en hausse de 24,1 %, soit une marge en amélioration de 70 points de base par rapport à 2013. Le patrimoine immobilier de la société est valorisé à 2,7 Md€. Pour 2015, la société prévoit un chiffre d'affaires de 2 310 M€, en hausse de 19 %.

L'INVESTISSEMENT FFP

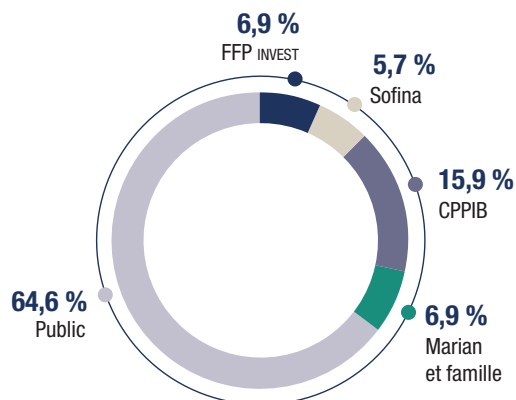
FFP est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. FFP s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ réalisée par le groupe en 2011.

Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 6,9 % du capital du groupe, pour un investissement total de 115 M€.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

FFP INVEST, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 608	1 949
Variation	13 %	21 %
Résultat d'exploitation	268	309
Marge	16,6 %	15,9 %
Résultat net part du groupe	117	137
Marge nette	7,3 %	7,0 %
Dividende net (en €)	0,70	0,80 ⁽¹⁾
Fonds propres	1 412	1 477
Endettement net	1 742	2 174
Dette immobilière	1 498	1 300
Valeur actifs immobiliers	2 561	2 685

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.





ACTIVITÉ

Ipsos est un groupe mondial d'études avec un positionnement de multispécialiste en études publicitaires et recherche marketing, études pour le management de la relation clients/employés, études médias (audiences, contenus et technologie), opinion & recherche sociale et recueil & traitement des informations. En 2011, Ipsos a acquis Synovate, créant ainsi le numéro 3 mondial du marché des études.

La société a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 1 669 M€, en hausse de 0,3 % en croissance organique par rapport à 2013 mais en recul de - 2,5 % en publié, principalement en raison des devises. Les pays émergents représentent, en 2014, 35 % de l'activité du groupe, soit une contribution stable par rapport à 2013. La marge opérationnelle est en légère baisse à 10,4 % contre 10,6 % en 2013. Le résultat net s'établit à 90 M€. La dette financière nette s'établit à 545 M€, elle est stable par rapport à décembre 2013, les variations de change ayant compensé la bonne génération de trésorerie. Pour 2015, la société s'attend à une croissance organique de 1 à 2 % et une marge opérationnelle de 10 %, impactée par des coûts de restructuration.

L'INVESTISSEMENT FFP

En septembre 2011, FFP est entrée au capital de la société LT Participations, holding des fondateurs du groupe Ipsos et 1^{er} actionnaire de ce groupe. FFP a investi 22 M€ pour prendre une participation au capital de LT Participations et pour financer une partie de la quote-part d'augmentation de capital d'Ipsos à laquelle LT Participations a souscrit.

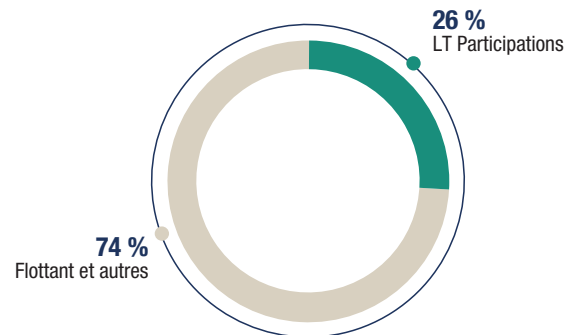
Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), détient 10,3 % du capital de LT Participations qui détient 26,2 % du capital et 40,8 % des droits de vote d'Ipsos.

FFP INVEST est partie à un pacte*, signé avec les fondateurs de LT Participations, qui organise la liquidité des titres LT Participations et assure à la société un siège au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée à partir du cours de Bourse d'Ipsos au 31 décembre 2014.

FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, est administrateur de LT Participations et d'Ipsos.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



FFP INVEST détient 10,3 % du capital de LT Participations.

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 712,4	1 669,5
Variation	- 4,3 %	- 2,5 %
Résultat d'exploitation	88,0	151,2
Marge	5,1 %	9,1 %
Résultat net part du groupe	17,4	89,7
Marge nette	1,0 %	5,4 %
Dividende net (en €)	0,70	0,75 ⁽¹⁾
Fonds propres	852,5	901,0
Endettement net	545,0	545,0

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1 902 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec 4 des 6 autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : périurbain, urbain, loisir, affaires, international. Les autoroutes françaises ont une activité qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation. La principale concession arrive à échéance en 2029.

En 2014, le chiffre d'affaires du groupe hors construction s'élève à 1 603 M€, soit une hausse de + 3,2 % par rapport à 2013. Le trafic est en hausse de + 2,4 % par rapport à l'année précédente.

L'INVESTISSEMENT FFP

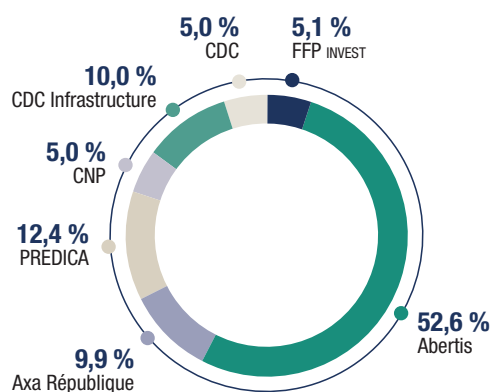
FFP a investi 102,2 M€ et détient à travers sa filiale à 100 %, FFP INVEST, 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) est partie à un pacte d'actionnaires* au sein de HIT.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

FFP INVEST, représentée par M. Robert Peugeot, est administrateur de Sanef.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2014 hors construction : 1 603 M€

Trafic en hausse de 2,4 %

* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

ACTIVITÉ

Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de maintenance dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930. ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et de la sécurité, de l'intérim et du recrutement. Son effectif inscrit est supérieur à 59 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 1 466 M€, en hausse de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant est en baisse à 33 M€ contre 39 M€ en 2013.

L'INVESTISSEMENT FFP

ONET, cotée en Bourse depuis 1987, était détenue majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais. L'investissement initial s'élève à 72 M€. Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 22,4 % du capital et des droits de vote de Holding Reinier. Holding Reinier est actionnaire à 96,7 % d'ONET.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires*.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Holding Reinier est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. M. Alain Chagnon et FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, sont membres du Conseil de surveillance d'ONET SA.



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 416	1 466
Variation	- 0,4 %	3,5 %
Résultat d'exploitation	39	33
Marge	2,7 %	2,2 %
Résultat net	26	25
Marge nette	1,8 %	1,7 %

* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.



ACTIVITÉ

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance et compte actuellement 28 500 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

L'INVESTISSEMENT FFP

En 2014, FFP a souscrit à l'augmentation de capital réservé du groupe CIEL pour 16 M€ et détient 7,6 % de la société. L'augmentation de capital permettra au groupe de financer son développement dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 7,6 % du capital.

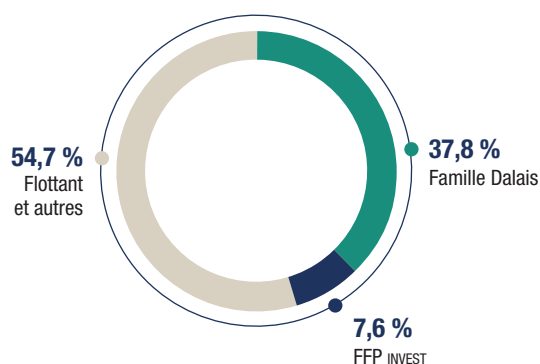
FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires*.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL.



ACTIONNARIAT (31/12/2014)

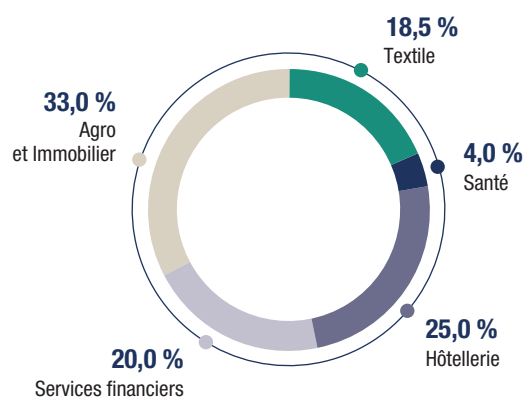


PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffre clés (en millions MUR)	Au 31/12/2014
Portefeuille d'investissements	12 082
ANR par action (en roupie)	7,6

Change MUR/Euro : 37,8.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.


www.chateauguiraud.com

1

ACTIVITÉ

Château Guiraud est un sauternes, 1^{er} cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 103 de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 150 000 bouteilles de sauternes, dont 100 000 de 1^{er} cru, et 140 000 de vin blanc sec. FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Le millésime 2009 de Château Guiraud a ainsi figuré en 2012 au 5^{ème} rang des cent meilleurs vins classés par le magazine américain *Wine Spectator*. Le millésime 2011 est sorti en douzième position au classement 2014 du Top 100 du même magazine.

Au plan financier, le chiffre d'affaires lié à la vente de vin est de 3 M€ en 2014 contre 2,5 M€ en 2013.

L'INVESTISSEMENT FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la

société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud.

Le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 71,6 % de Financière Guiraud SAS et est partie à un pacte d'actionnaires*.

La valorisation de Financière Guiraud SAS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.


www.lda.fr

ACTIVITÉ

FFP s'est associée avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP. LDA est un armateur français présent depuis 160 ans dans le transport maritime de vrac sec et la prestation de services industriels maritimes. La société LDAP, détenue à 45 % par le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP), a commandé 4 vraquiers handy-size neufs, de modèle B-Delta 40 innovant et peu consommateur en carburant. Les navires seront livrés au cours de l'année 2015. La gestion de cette flotte sera confiée à LDA qui en assurera l'armement et l'exploitation commerciale.

L'INVESTISSEMENT FFP

L'investissement total de FFP s'élève à 16 M\$. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires*.

La valorisation de LDAP, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée au prix de revient, les navires étant en cours de construction et l'activité n'ayant pas commencé.



* Les principales caractéristiques des pactes d'actionnaires conclus par FFP et/ou FFP INVEST sont détaillées en section 3.1.

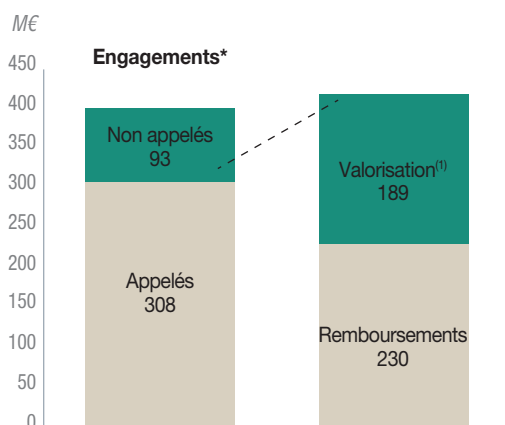
Capital-investissement

Au 31 décembre 2014, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 189 M€⁽¹⁾ et représentent 11,2 % de l'Actif Brut Réévalué des Investissements et 7,2 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

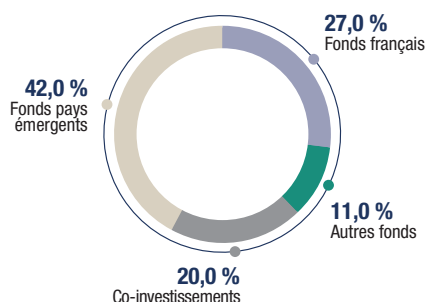
Depuis 2002, le groupe FFP a pris des engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Le portefeuille du groupe FFP est composé de fonds de LBO français, de fonds européens, thématiques ou secondaires. Les fonds des pays émergents prennent une part croissante dans le portefeuille et sont principalement des fonds en Inde, en Chine et au Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets. Avec certains fonds, le groupe FFP a effectué des co-investissements.

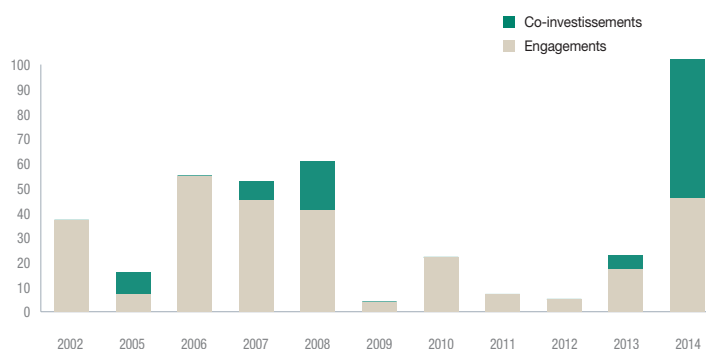
En 2014 FFP INVEST a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total de l'ordre de 50 M€ et a vu son engagement dans Sagard II réduit de 2,2 M€ après la diminution des engagements non appelés du fonds français. En Europe, FFP INVEST a engagé 7 M€ dans le fonds III du gestionnaire espagnol Portobello après avoir déjà participé au fonds II. FFP INVEST a aussi pris un engagement de 20 M€ dans le fonds pan-européen PAI VI. Dans les pays émergents, FFP INVEST a complété son engagement dans IDI Emerging Markets III en rajoutant 5 M\$ aux 10 M\$ initialement engagés. FFP INVEST a engagé 7 M\$ dans le fonds Gulf Capital III après avoir déjà investi dans le fonds Gulf Capital II qui est largement appelé. FFP INVEST a engagé 7 M\$ dans le fonds chinois China Harvest Fund III ainsi que 8 M\$ dans le fonds indien Everstone III, FFP ayant déjà soutenu le fonds II de ce gestionnaire. En plus des 40 M€ investis dans IHS, les appels se sont élevés à 15,5 M€ et les remboursements ont atteint 52,3 M€.



Exposition^{(1), (2)} par type de fonds (M€)



Nouveaux engagements par millésime (M€)



* Lorsque FFP signe un engagement dans un fonds de capital-investissement, FFP s'engage à y investir le montant engagé. Le fonds appelle cependant progressivement le capital au fur et à mesure des opportunités d'investissement. La société de gestion, qui gère le fonds, fournit une valorisation des actifs investis. Les sociétés en portefeuille sont ensuite revendues et le produit de cession est alors distribué aux investisseurs. Pour chaque fonds, FFP a donc un engagement initial, un montant appelé et non appelé (la somme des 2 étant égal à l'engagement), une valorisation périodique, ainsi que des remboursements si toutefois le fonds a déjà réalisé des cessions.

(1) Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

(2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.



Towers of strength

www.ihstowers.com

1

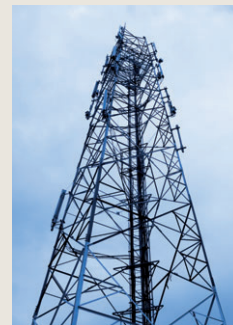
ACTIVITÉ

Fondé en 2001, IHS est présent tout au long de la chaîne de valeur du secteur des tours télécom, allant de la construction à la location en passant par la maintenance. IHS opère au Nigéria, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie et au Rwanda. À l'issue de la transaction avec MTN annoncée en septembre 2014, IHS gèrera plus de 20 000 tours.

L'INVESTISSEMENT FFP

FFP a investi dans IHS Holding, 20 M\$ en 2014 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), après les 5 M\$ déjà investis en 2013. FFP a aussi investi 50 M\$ aux côtés de Wendel, le principal actionnaire, qui contrôle 36 % des droits de vote.

La valorisation des participations dans IHS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.



www.idi.fr

ACTIVITÉ

IDI est une société d'investissement, cotée depuis 1991. L'IDI intervient sur les métiers de l'investissement pour compte propre et compte de tiers : en capital transmission, capital développement en France essentiellement au niveau de la maison mère (fonds propres de la société) ; en capital-risque, fonds de fonds en Europe, et fonds de dette au niveau d'Idinvest Partners (fonds de tiers) ; ainsi qu'en fonds de fonds et capital développement dans les pays émergents au niveau d'IDI Emerging Markets (fonds de tiers). Le groupe gère en 2014 près de 4,6 milliards d'euros d'actifs.

L'INVESTISSEMENT FFP

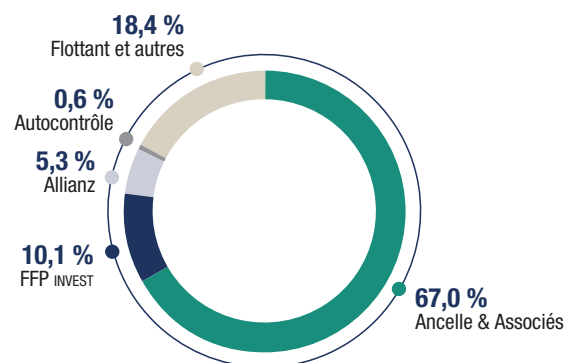
En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % d'IDI. FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€ en 2007 lors d'une augmentation de capital.

Au 31 décembre 2014, le groupe FFP (via sa filiale FFP INVEST détenue à 100 % par FFP) détient 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

FFP INVEST, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance d'IDI.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

Chiffres clés (30/06/2014)

Actif Net Réévalué par action	31,13 €
Résultat net semestriel	10,8 M€



www.immobieliere-dassault.com

ACTIVITÉ

Immobilière Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs localisés dans le centre et la 1^{ère} couronne de Paris.

En 2014, Immobilière Dassault a poursuivi sa politique de recentrage sur des actifs de bureaux et de commerce conduisant à la cession de l'immeuble 6 place de la République Dominicaine (Paris 17^{ème}) pour 59 M€ et à l'acquisition du 61 rue Monceau (Paris 8^{ème}) d'une surface de 6 655 m² pour une valeur de 113,1 M€. La société a aussi obtenu un permis de démolir et de construire pour l'immeuble 230 bd Saint-Germain (Paris 7^{ème}) et la rénovation de l'immeuble 83 avenue Charles de Gaulle (Neuilly-sur-Seine).

A périmètre constant, les revenus locatifs demeurent quasi-stables à 10,4 M€. La bonne appréciation des valorisations hors droits du patrimoine immobilier génère un impact positif de 10,4 M€ sur le résultat opérationnel. Le résultat net s'établit à 16,7 M€. Un dividende ordinaire de 1,20 € complété par un dividende exceptionnel de 0,60 € sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'INVESTISSEMENT FFP

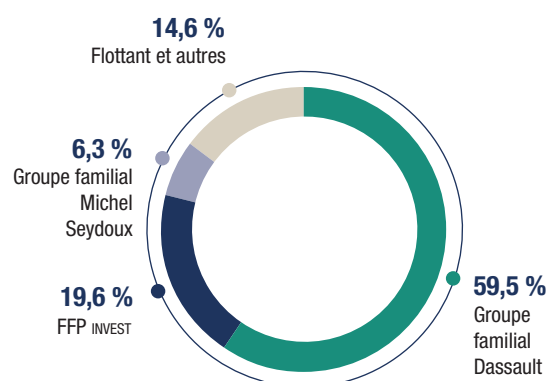
Au 1^{er} semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

FFP INVEST détient 19,6 % du capital d'Immobilier Dassault.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2014.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

ACTIONNARIAT (31/12/2014)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2013	2014
Valeur d'expertise du patrimoine	332	400
Actif net réévalué par action (€)	43,3	44,1
Résultat net	- 0,5	16,7
Dividende (€ / action)	1,6	1,8 ⁽¹⁾

(1) Proposé à l'Assemblée Générale.

1.9 Informations sociales, environnementales et sociétales

Concernant FFP

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- ▶ l'effectif total actuel de la société est de 14 personnes (6 hommes et 8 femmes) et exerce son activité au siège social. Au cours de l'exercice 2014, il y a eu une embauche et pas de licenciement. La fourchette d'âge au 31 décembre 2014 est de 31 à 64 ans. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- ▶ il y a 2 salariés à temps partiel ;
- ▶ les salariés ont bénéficié de 99 heures de formation principalement dans les domaines financiers, comptables et linguistiques ;
- ▶ la société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2014 ;
- ▶ la société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2014 ;
- ▶ la masse salariale au 31 décembre 2014 s'établit à 2 172 396 € (contre 2 056 928 € en 2013) et les charges sociales à 1 080 632 € (contre 1 147 552 € au 31 décembre 2013) ;
- ▶ les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 4 765 € ont été versés en 2014 ;
- ▶ chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne entreprise (PEE) et/ou sur un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) géré par un organisme financier extérieur ;
- ▶ la société FFP et la société Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 17 février 2012 à l'élection d'un délégué du personnel ; ce dernier a été désigné délégué syndical permettant à FFP de signer des accords collectifs. L'année 2014 a donné lieu à la signature d'un avenant à l'accord portant sur la mise en place d'un nouveau régime de retraite à cotisations définies, la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement, la signature d'un avenant relatif au régime de prévoyance, et la signature d'un avenant à l'accord collectif instituant une complémentaire de remboursement des frais de santé ;
- ▶ les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité ;
- ▶ en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, en raison de l'activité de holding industrielle et financière de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225 102-1 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence.

Concernant les sociétés contrôlées par FFP

La société civile FFP-Les Grésillons, Financière Guiraud SAS et SCA Château Guiraud sont contrôlées par FFP via sa filiale à 100 % FFP INVEST. En raison du caractère peu significatif de cet ensemble dans le portefeuille de FFP, l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Composition du Conseil d'administration	32
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	32
2.3	Comités spécialisés	33
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	33
2.5	Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière	34
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	41
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	48
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2014	54
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	54
2.10	Opérations avec les apparentés	54
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	55
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	65

2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Peugeot-Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	◆
Gendry	Luce	Administrateur	◆
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	◆
Soulard	Patrick	Administrateur	◆
Walbaum	Marie-Françoise	Administrateur	◆

M. Frédéric Banzet a présenté sa démission en qualité d'administrateur à effet du 1^{er} septembre 2014, en raison de son recrutement dans l'équipe dirigeante de FFP.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et

sur le contrôle interne. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF décrits en page 56.

2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société FFP et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière. Ce règlement précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux.

Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, ce règlement formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

2.3 Comités spécialisés

3 comités ont été créés :

- ▶ Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ Comité des Investissements et des Participations ;
- ▶ Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

2

2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Administration (article 9 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 12 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

Président et directeurs généraux (article 11 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant « Direction Générale ».

Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

Direction Générale (article 12 des statuts)

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à 5.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire Annuelle suivant la date de son anniversaire.

2.5 Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière

Préambule

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du conseil.

Ce Règlement intérieur, adopté par délibération du conseil en date du 12 septembre 2013, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil et de ses comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF, dont la dernière version date de juin 2013.

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité des Investissements et des Participations.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Vice-Président est chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le conseil est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ▶ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,

- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

Convocation du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs.

Information du conseil

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du conseil et des comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au Président-Directeur Général qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil. Le conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à

l'Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction Générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Délibérations du conseil

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective ; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Procès-verbaux

Les délibérations du conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du conseil.

Évaluation du conseil

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'administration sera réalisée tous les 3 ans.

Rémunérations

Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du conseil et des comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du Président-Directeur Général

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du conseil est en même temps Directeur Général de la société.

Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités.

En tant que Directeur Général, il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un Directeur Général Délégué.

Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le conseil est doté de 3 comités :

- ▶ un Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- ▶ un Comité des Investissements et des Participations ;
- ▶ un Comité Financier et d'Audit.

Les membres des comités sont choisis parmi les membres du conseil. Ils sont désignés par le conseil sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du conseil, à l'exception du Comité de la Gouvernance, des Nominations

et des Rémunérations pour lequel le Président désigne un autre secrétaire.

Les comités se réunissent sur convocation de leur Président chaque fois que celui-ci ou le conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du comité, en relation avec le Président du conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de comité peut se faire représenter par un autre membre du même comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le Président de chaque comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le Président du comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du comité. Le Président du comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au conseil de ses travaux.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le Président du conseil est associé aux travaux du comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

Missions

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs ;
- ▶ faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des comités du conseil ;
- ▶ d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- ▶ revoir périodiquement les critères retenus par le conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- ▶ examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;

- ▶ examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- ▶ examiner la rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué et faire les recommandations correspondantes au conseil ;
- ▶ proposer les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités ;
- ▶ examiner les propositions de la Direction Générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ éclairer le conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- ▶ examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère et en informer le conseil ; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
- ▶ préparer l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités ;
- ▶ préparer les décisions du conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du conseil ses recommandations.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Missions

Le comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de la société et respectent les critères d'investissement de FFP et sa situation

financière. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le comité assure d'autre part, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP et FFP INVEST détiennent une participation. À ce titre, le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP ou FFP INVEST est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance des dites participations.

Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum 2 fois par an.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de 2/3.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

Missions

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.

Il examine les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes. Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des comités.

Charte des administrateurs

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- ▶ à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- ▶ au cumul de mandats ;
- ▶ aux incompatibilités et incapacités ;
- ▶ aux conventions conclues entre un administrateur et la société ;
- ▶ à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de FFP et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D'ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions FFP.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque administrateur est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document de référence ;
- c) à tout moment si le Président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrente à la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du conseil, sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le Président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- ▶ un administrateur ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- ▶ les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;
- ▶ chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du conseil et des comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Principes

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- ▶ d'être précises ;
- ▶ d'être non publiques ;
- ▶ de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- ▶ et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration figure sur la liste d'initiés établie par la société et tenue à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du conseil ou d'un comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque administrateur d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

Périodes d'abstention

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant les périodes suivantes :

- ▶ 30 jours calendaires au minimum avant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels ;
- ▶ 15 jours calendaires au minimum avant la date du communiqué de l'information trimestrielle.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.

Délit d'initié

L'administrateur est informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies

par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5 000 € pour l'année en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document de référence de la société.

Opérations interdites

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.

Modifications du Règlement intérieur

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés.

2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Robert PEUGEOT

Président-Directeur Général

Président du Comité des Investissements et des Participations

Né le 25 avril 1950 – Nationalité française

Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979

Échéance du mandat en cours : 2017

Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Peugeot SA, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 10 actions

FFP INVEST	G	Représentant permanent de FFP, Président
Financière Guiraud	G	Représentant permanent de FFP INVEST, Président
Sanef		Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
IDI Emerging Markets		Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de surveillance
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur
Faurecia	◆	Administrateur
Peugeot SA	◆	Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance
DKSH	◆	Administrateur
Holding Reinier		Administrateur
Imerys	◆	Administrateur
Hermès International	◆	Membre du Conseil de surveillance
Sofina	◆	Administrateur
SC Rodom		Gérant
SARL CHP Gestion		Gérant

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

FCC Construcción SA, B-1998, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, WRG – Waste Recycling Group Limited, Alpine Holding, Simante SL, Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC), Peugeot SA, IDI Emerging Markets, Sanef, Zodiac Aerospace.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Jean-Philippe PEUGEOT

Administrateur et Vice-Président

Membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et du Comité des Investissements et des Participations

Né le 7 mai 1953 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2015
Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant 8 ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant 4 ans.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 1 000 actions

Immobilière Dassault	◆	Membre du Conseil de surveillance
LDAP		Représentant permanent de FFP INVEST, membre du Comité Exécutif
Établissements Peugeot Frères	G	Président-Directeur Général
Groupe PSP	G	Président-Directeur Général
Maillot I	G	Gérant
Oldschool		Président

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Simante SL, Linedata Services, Peugeot SA.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

Administrateur et Vice-Présidente

Membre du Comité des Investissements et des Participations et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Née le 17 novembre 1960 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 19 décembre 2002
Échéance du mandat en cours : 2018
Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est représentant permanent de la société Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, Vice-Présidente et membre du Comité Asia Business Development et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 10 actions

Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et Directeur Général Délégué
Peugeot SA	◆	Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance et Vice-Présidente
LISI	◆	Administrateur
SAPAR		Administrateur
Fondation PSA Peugeot Citroën		Administrateur et Vice-Présidente du Conseil
Assurances Mutuelles de France		Administrateur
Institut Diderot		Administrateur
ESSO SAF	◆	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'administration de SA Comtoise de Participation, Simante SL, Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées (AGMMA), Membre du Conseil de surveillance de ONET, membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA, Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration des Immeubles de Franche-Comté.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Georges CHODRON DE COURCEL

Administrateur

Président du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité des Investissements et des Participations

Né le 20 mai 1950 – Nationalité française

Première nomination au Conseil d'administration : 2 juin 2005

Échéance du mandat en cours : 2018

Adresse professionnelle : 32 rue de Monceau - 75008 PARIS

Expertise de gestion :

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas puis Directeur Général Délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 20 actions

GCC Associés SAS		Président
Lagardère SCA	◆	Membre du Conseil de surveillance
Bouygues	◆	Administrateur
Nexans	◆	Administrateur
Erbé SA, Belgique		Administrateur
Groupe Bruxelles Lambert Belgique	◆	Administrateur
SCOR Holding (Switzerland) AG		Administrateur
SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG		Administrateur
SCOR Switzerland AG		Administrateur
SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland)		Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

BNPP ZAO (Russie), Safran (censeur), Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, CNP (Belgique), SCOR SE, BNP Paribas, BNP Paribas (Suisse) SA, BNP Paribas Fortis Bank, Alstom, Verner Investissements SAS, Exane (censeur).

◆ Société cotée.

Luce GENDRY

Administrateur

Membre du Comité des Investissements et des Participations et du Comité Financier et d'Audit

Née le 8 juillet 1949 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 9 juin 2010
Échéance du mandat en cours : 2017
Adresse professionnelle : c/o Rothschild – 23 bis avenue Messine – 75008 Paris

Expertise de gestion :

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 10 actions

IDI	◆	Présidente du Conseil de surveillance
Cavamont Holdings Ltd		Chairman
Sucres et Denrées		Membre du Conseil de surveillance
Nexity	◆	Administrateur
Numéricable	◆	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Associé-gérant de Rothschild et Cie, Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque, INEA

◆ Société cotée.

Christian PEUGEOT

Administrateur

Membre du Comité Financier et d'Audit

Né le 9 juillet 1953 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2017
Adresse professionnelle : 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën à différentes fonctions commerciales et marketing. Il est actuellement Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures du groupe PSA Peugeot Citroën.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 1 010 actions

SEB SA	◆	Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'administration
LISI	◆	Administrateur
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et Vice-Président
Groupe PSP	G	Administrateur
Football Club Sochaux Montbéliard SA		Vice-Président
UNIFAB (Union des Fabricants)		Président
SARL BP Gestion		Gérant
SARL RP Investissements		Gérant
Société immobilière La Roche		Gérant

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Simante SL, mandataire de la gérance de Peugeot Média Production, Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Thierry PEUGEOT

Administrateur

Membre du Comité Financier et d'Audit

Né le 19 août 1957 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 4 juin 1991
Échéance du mandat en cours : 2015
Adresse professionnelle : 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Expertise de gestion :

M. Thierry Peugeot est diplômé de l'ESSEC. Il a été Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ainsi que membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 1 010 actions

LISI	◆	Représentant permanent de Compagnie Industrielle de Delle (CID) au Conseil d'administration
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		Administrateur
Faurecia	◆	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et Vice-Président
SAPAR		Président-Directeur Général
Air Liquide	◆	Administrateur
SCI du Doubs		Gérant

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Immeubles et Participations de l'Est, LFPF – La Française de Participations Financières, Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères, Peugeot SA, Gefco.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Xavier PEUGEOT

Administrateur

Membre du Comité des Investissements et des Participations

Né le 8 mai 1964 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 27 juin 2001
Échéance du mandat en cours : 2017
Adresse professionnelle : 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot est diplômé de l'Université Paris Dauphine. Après 4 ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), et notamment Directeur de Filiale Peugeot Pays-Bas, Directeur Marketing et Communication Peugeot, puis Directeur du Produit Peugeot. Il est actuellement Directeur Produit de la Marque Citroën.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 10 actions

Compagnie Industrielle de Delle (CID)		Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur
Groupe PSP	G	Administrateur
SAPAR		Administrateur
Aventure Peugeot (association loi 1901)		Président
FC Sochaux Montbéliard SA		Administrateur
Immeubles de Franche-Comté		Représentant permanent de Sapar au Conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

SA Comtoise de Participation, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Représentant permanent de SA Comtoise de Participation au Conseil d'administration de SEDIM, Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

Philippe POINSO

Administrateur

Président du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Né le 13 décembre 1940 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 1^{er} juin 2006
Échéance du mandat en cours : 2018
Adresse professionnelle : 10, rue José Maria de Heredia – 75007 Paris

Expertise de gestion :

M. Philippe Poinso est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën, avant de devenir Directeur Général Délégué de FFP durant 13 ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères et de LFPP – La Française de Participations Financières.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 1 600 actions

Financière Alma Capital SAS	Membre du Conseil de surveillance
Société Civile du Bannot	Gérant

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Simante SL, Société Anonyme de Participations – SAPAR, Président-Directeur Général d'Immeubles de Franche-Comté, administrateur de groupe PSP, Alma Capital Paris SAS.

Patrick SOULARD

Administrateur

Membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Né le 11 septembre 1951 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 23 avril 1991
Échéance du mandat en cours : 2018
Adresse professionnelle : c/o Unicredit – 117 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris

Expertise de gestion :

M. Patrick Soulard, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général Délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Il a rejoint, en septembre 2010, la banque d'affaires Bryan Garnier & Co comme Managing Director, avant de devenir, en juin 2011, le Directeur Général d'Unicredit pour la France, membre du Comité Exécutif d'Unicredit CIB. Administrateur de sociétés.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 10 actions

Unicredit France	Directeur Général
Havas	◆ Administrateur
Kepler Capital Markets SA	Administrateur
Sicav Amundi Convertible Euroland	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant

◆ Société cotée.

Marie-Françoise WALBAUM

Administrateur

Membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité des Investissements et des Participations

Née le 18 mars 1950 – Nationalité française
Première nomination au Conseil d'administration : 15 mai 2013
Échéance du mandat en cours : 2018
Adresse personnelle : 10 rue d'Auteuil – 75016 Paris

Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée de l'Université de Paris X en sciences économiques et sociologie, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de private equity) et d'holdings internes, commerciales et de management.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 20 actions

Esso SAF	◆	Administrateur
Thales	◆	Administrateur
Vigeo		Administrateur
Imerys	◆	Administrateur
Isatis Capital		Censeur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Groupe Galeries Lafayette, Groupe Gascogne, CNP - société belge.

◆ Société cotée.

Alain CHAGNON

Directeur Général Délégué, depuis le 1^{er} octobre 2003

Né le 6 juillet 1955 – Nationalité française
Adresse professionnelle : 66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Expertise de gestion :

M. Alain Chagnon est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA Peugeot Citroën de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2014 : 1 844 actions

ONET		Membre du Conseil de surveillance
IDI	◆	Représentant permanent de FFP INVEST, Vice-Président et membre du Conseil de surveillance
Holding Reinier		Administrateur
Gran Via 2008		Administrateur
FFP INVEST	G	Directeur Général
LDAP		Représentant permanent de FFP INVEST, membre du Comité Exécutif

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

IDI Emerging Markets, SEDIM, Simante SL, Gran Via 2008.

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la recommandation de l'AMF n° 2012-02 qui regroupe l'ensemble des recommandations publiées depuis 2009 par l'AMF applicables aux sociétés déclarant se référer au Code AFEP-MEDEF, et du rapport 2014 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants.

RÉMUNÉRATION TOTALE VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2014 AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LA SOCIÉTÉ ET LE CAS ÉCHÉANT PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET CONTRÔLANTE

(en €)	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante ⁽¹⁾
Robert Peugeot Président-Directeur Général	634 396	Néant	40 000
Jean-Philippe Peugeot Vice-Président et administrateur	69 000	Néant	454 438 ⁽²⁾
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni Vice-Président et administrateur	69 000	Néant	38 000
Frédéric Banzet Administrateur (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2014)	123 998	Néant	36 000
Georges Chodron de Courcel Administrateur	57 000	Néant	Néant
Luce Gendry Administrateur	54 000	Néant	Néant
Christian Peugeot Administrateur	48 500	Néant	136 700 ⁽³⁾
Thierry Peugeot Administrateur	48 500	Néant	372 045 ⁽⁴⁾
Xavier Peugeot Administrateur	48 500	Néant	66 600 ⁽⁵⁾
Philippe Poinso Administrateur	57 000	Néant	Néant
Patrick Soulard Administrateur	54 000	Néant	Néant
Marie-Françoise Walbaum Administrateur	54 000	Néant	Néant
Alain Chagnon Directeur Général Délégué	413 812	Néant	Néant

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

(2) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à M. Jean-Philippe Peugeot, en sa qualité de Président-Directeur Général d'EPF.

(3) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à M. Christian Peugeot en sa qualité de Directeur Général Délégué d'EPF.

(4) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à Thierry Peugeot en sa qualité de Directeur Général Délégué d'EPF.

(5) Il s'agit, outre les jetons de présence, de la rémunération versée à Xavier Peugeot en sa qualité de Directeur Général Délégué d'EPF.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FFP

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale de FFP, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour mémoire, une enveloppe de 660 000 € a été autorisée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2011.

Lors du Conseil d'administration du 11 mars 2014, il a été décidé de modifier la répartition des jetons de présence avec une part variable prépondérante, en application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La rémunération annuelle des administrateurs est constituée d'une partie fixe qui s'élève à 15 000 €, majorée d'une partie variable de 3 500 € par présence au conseil.

Une rémunération spécifique de 15 000 € est versée aux 2 Vice-Présidents.

Chaque membre de comité perçoit une rémunération fixe de 2 000 € par an, majorée d'une partie variable de 3 500 € par présence au comité.

Le Président de chaque comité a une part fixe de 5 000 €.

Le Directeur Général Délégué ne perçoit pas de jetons de présence.

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence versés à chaque administrateur

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2013 (en €)		Jetons de présence versés en 2014 (en €)	
	FFP	Société contrôlante ⁽¹⁾	FFP	Société contrôlante ⁽¹⁾
Robert Peugeot	54 000	52 000	51 500	40 000
Jean-Philippe Peugeot	81 500	46 000	69 000	36 000
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	76 500	46 000	69 000	38 000
Frédéric Banzet	34 000	36 000	39 500	36 000
Georges Chodron de Courcel	56 500	Néant	57 000	Néant
Luce Gendry	49 000	Néant	54 000	Néant
Christian Peugeot	39 000	42 000	48 500	36 000
Thierry Peugeot	39 000	42 000	48 500	36 000
Xavier Peugeot	39 000	36 000	48 500	38 000
Philippe Poinso	54 000	Néant	57 000	Néant
Patrick Soulard	49 000	Néant	54 000	Néant
Marie-Françoise Walbaum	44 000	Néant	54 000	Néant
TOTAL	615 500	300 000	650 500	260 000

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères (EPF).

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de FFP est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013 (en €)	Exercice 2014 (en €)
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	637 892	634 396
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	637 892	634 396
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	413 675	421 812
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	413 675	421 812

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

		Exercice 2013		Exercice 2014	
		Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
Rémunérations					
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>	Rémunération fixe	580 988	580 988	580 976	580 976
	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	54 000	54 000	51 500	51 500
	Avantages en nature (véhicule)	2 904	2 904	1 920	1 920
TOTAL		637 892	637 892	634 396	634 396
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général Délégué</i>	Rémunération fixe	270 771	270 771	270 932	270 932
	Rémunération variable	140 000	110 000	128 000	140 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	20 000	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2 904	2 904	2 880	2 880
TOTAL		413 675	383 675	421 812	413 812

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

Tableau 10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i> Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2017		◆	◆			◆		◆
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général Délégué</i> Depuis le 1 ^{er} octobre 2003	Suspendu		◆			◆		◆

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (300 384 € en 2014). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé respectivement à 11 019 € et 16 529 € en 2014, pour chacun des mandataires sociaux.

Détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 51 500 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.

La rémunération du Directeur Général Délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année n + 1. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1 844 actions de la société.

Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-90 du Code de commerce, certains engagements ont été pris concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général Délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- ▶ la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des 3 dernières rémunérations variables ;
- ▶ la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail,

à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le groupe PSA Peugeot Citroën comme salarié ;

- ▶ enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ, SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'avis des actionnaires :

- ▶ la part fixe ;
- ▶ la part variable annuelle et le cas échéant, la partie variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;
- ▶ les rémunérations exceptionnelles ;
- ▶ les options, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme ;
- ▶ les indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions ;
- ▶ le régime de retraite supplémentaire ;
- ▶ les avantages de toute nature.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 mai 2015 d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social de la société à savoir :

- ▶ M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général ; et
- ▶ M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	580 976 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2014, sans changement depuis 2011.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération de long terme.
Jetons de présence	51 500 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, M. Robert Peugeot a perçu 51 500 € au titre de son mandat d'administrateur de FFP.
Valorisation des avantages de toute nature	1 920 €	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Robert Peugeot bénéficie, comme M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (300 384 € en 2014). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 11 019 € en 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	270 932 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2014, sans changement depuis 2011.
Rémunération variable annuelle	128 000 €	Fixée à un montant maximum de 140 000 €. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs (plafonnés à 80 000 €) et quantitatifs (plafonnés à 60 000 €) précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Pour l'exercice 2014, la part variable est assise sur : <ul style="list-style-type: none"> ■ des critères qualitatifs liés à la mise en œuvre de la stratégie de FFP et dont les détails ne sauraient être divulgués pour des raisons de confidentialités et de secret des affaires ; et ■ des critères quantitatifs liés à la progression de l'ANR (hors PSA) du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Le niveau souhaité de réalisation a été établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires. La rémunération variable versée à M. Alain Chagnon au titre de l'exercice 2014 représente 47 % de sa rémunération fixe.
Rémunération variable différée	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	20 000 €	M. Alain Chagnon bénéficie d'une rémunération exceptionnelle au titre de 2014.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune rémunération de long terme.
Jetons de présence	Aucun versement	M. Alain Chagnon ne perçoit pas de jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	2 880 €	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Alain Chagnon ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Alain Chagnon bénéficie comme M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (300 384 € en 2014). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 16 529 € en 2014.

2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2014

Néant.

2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni et M. Frédéric Banzet appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des 5 dernières années :

- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- ▶ aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient. Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « *L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. (...) L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation* ».

2.10 Opérations avec les apparentés

Il n'existe pas d'opération avec les entreprises associées.

2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1^{re} partie), les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2^{ème} partie), les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (3^{ème} partie), et les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration (4^{ème} partie).

Ce rapport, établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration, a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 mars 2015.

La bonne application des règles décrites dans le présent rapport a été vérifiée dans le cadre d'entretiens et réunions avec les différentes directions de la société (Direction Générale, Direction Comptable et Direction Juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement ⁽¹⁾.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce code révisé en juin 2013 est disponible sur le site <http://www.medef.com>.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'effectif du Conseil d'administration est de 11 membres, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014 :

- ▶ l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Georges Chodron de Courcel et Patrick Soulard ;
- ▶ M. Frédéric Banzet a présenté sa démission en qualité d'administrateur à effet du 1^{er} septembre 2014, en raison de son recrutement dans l'équipe dirigeante de FFP.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur « indépendant » sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration.

Au cours de sa séance du 16 mars 2015, le Conseil d'administration a jugé que sont indépendants les membres suivants : M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard, M. Philippe Poinso, Mme Luce Gendry et Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représente un ratio de 45,45 %, ce qui est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine viticole.

Critères d'indépendance	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard	M. Philippe Poinso	Mme Marie-Françoise Walbaum	Mme Luce Gendry
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : <ul style="list-style-type: none"> ■ significatif de la société ou de son groupe ; ■ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité 	Bien qu'ancien Directeur Général Délégué de BNP Paribas SA, société dans laquelle FFP bénéficie de 3 lignes de crédit pour un montant de 177 M€, le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant compte tenu notamment : <ul style="list-style-type: none"> ■ de son départ en retraite de BNP Paribas en septembre 2014 ; ■ de l'ancienneté des relations bancaires de FFP avec BNP Paribas SA ; ■ des conditions normales de marché obtenues pour ces lignes de crédit ; ■ de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements : FFP dispose d'un montant total de lignes de crédit de 627 M€, accordées à conditions comparables ; ■ du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité. 	✓	✓	✓	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	✓	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans, eu égard à l'indépendance d'esprit et d'expression dont il fait preuve à l'occasion des réunions du conseil. Sa connaissance approfondie de l'activité de la société et son expérience acquise au sein du Conseil renforcent sa liberté de parole et son indépendance de jugement. Aucun intérêt d'aucune sorte ne lie cet administrateur à la société ce qui constitue également un gage d'indépendance.	✓	✓	✓

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de FFP et Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- ▶ investissements/désinvestissements ;
- ▶ principales participations ;
- ▶ gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- ▶ évolution de l'Actif Net Réévalué ;
- ▶ situation de l'endettement et de la trésorerie.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général Délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois :

Date de réunion	Taux de présence
13 janvier 2014	92 %
28 janvier 2014	100 %
6 février 2014	100 %
17 février 2014	100 %
11 mars 2014	83 %
21 mars 2014	100 %
30 avril 2014	100 %
20 mai 2014	75 %
4 septembre 2014	82 %
11 septembre 2014	100 %
14 novembre 2014	91 %
TAUX MOYEN DE PRÉSENCE	93 %

LES COMITÉS

Le Conseil d'administration est doté de 3 comités. Ces comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Règlement intérieur dont les principes sont repris ci-après.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations comprend 5 administrateurs dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ MM. Georges Chodron de Courcel, Président du comité ;
Jean-Philippe Peugeot ;
Philippe Poinso ;
- ▶ Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ;
- ▶ M. Patrick Soulard.

Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- ▶ renouvellement ou nomination des administrateurs ;
- ▶ création et composition des comités du conseil ;
- ▶ modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration ;
- ▶ revue des critères retenus par le conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

- ▶ reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;

- ▶ rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- ▶ rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- ▶ montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités ;
- ▶ politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- ▶ désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- ▶ modalités possibles d'exercice de la Direction Générale ;
- ▶ suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère ;
- ▶ évaluation du fonctionnement du conseil et des comités ;
- ▶ mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération ou sur son indépendance ; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le comité se réunit au moins 1 fois par an à l'initiative de son Président.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2014. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 97 %.

En 2014, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ les modalités d'évaluation des travaux du Conseil d'administration ;
- ▶ le renouvellement de 2 administrateurs ;
- ▶ la revue du statut des administrateurs indépendants ;
- ▶ la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, ainsi qu'un examen de la politique de rémunération du personnel.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des Investissements et des Participations comprend 7 administrateurs dont 3 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ MM. Robert Peugeot, Président du comité ;
Georges Chodron de Courcel ;
- ▶ Mme Luce Gendry ;
- ▶ MM. Jean-Philippe Peugeot ;
Xavier Peugeot ;
- ▶ Mmes Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ;
Marie-Françoise Walbaum.

Le comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, avant qu'ils ne soient formellement

autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de FFP et respectent les critères d'investissement de FFP et son compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP et FFP INVEST détiennent une participation. À ce titre, le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque FFP ou FFP INVEST est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum 2 fois par an.

Un calendrier des réunions du comité et un programme prévisionnel de ses travaux sont établis en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, comprenant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des Investissements et des Participations rend compte au conseil de ses travaux.

Le Comité des Investissements et des Participations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2014. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 82,85 %.

En 2014, le comité a abordé les projets d'investissement réalisés au cours de l'exercice (Groupe CIEL, IHS, engagements en capital-investissement).

En revanche, il a été décidé d'examiner la situation du groupe PSA en Conseil d'administration de FFP plutôt qu'en comité, ce qui explique que le comité ne se soit pas formellement réuni sur ce dossier au cours de l'exercice. Le Conseil, qui s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2014 comme indiqué précédemment, a traité ce sujet à chacune de ces réunions.

Le Comité Financier et d'Audit comprend six administrateurs dont 4 sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- ▶ M. Philippe Poinso, Président du comité ;
- ▶ Mme Luce Gendry ;
- ▶ MM. Christian Peugeot ;
Thierry Peugeot ;
Patrick Soulard ;
- ▶ Mme Marie-Françoise Walbaum.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière.
Il examine les comptes sociaux de FFP et de sa filiale FFP INVEST, et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet

de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances.

- ▶ du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP et FFP INVEST, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins 2 fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du comité est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, incluant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité les membres reçoivent un dossier comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2014. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

En 2014, le comité a abordé notamment les sujets suivants :

- ▶ concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2013 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2013, revue des comptes consolidés du premier semestre 2014 et du rapport financier semestriel ; examen de la situation de la dette ; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes ;
- ▶ concernant la gestion des risques et contrôle interne : revue de la partie contrôle interne et gestion des risques du rapport du Président du Conseil d'administration ;
- ▶ la revue du manuel des procédures administratives et comptables mis à jour ;
- ▶ la revue sur les assurances ;
- ▶ la revue des missions du comité.

Le Comité Financier et d'Audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son Règlement intérieur, le conseil procède annuellement à une évaluation de son organisation et de ses modalités de fonctionnement.

Dans le cadre du débat annuel sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, une auto-évaluation a été formalisée sur la base d'un questionnaire adressé à ses membres. La synthèse des résultats de l'évaluation a été présentée en conseil le 9 février 2015. La principale conclusion est que les administrateurs, dans leur grande majorité, expriment leur satisfaction quant au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses trois comités. Les points qui ont notamment été soulevés et approuvés sont : entreprendre une réflexion sur la taille et la composition du conseil, identifier les moyens pour que le conseil atteigne au moins 40 % de femmes dans les délais impartis, tout en préservant l'équilibre de la représentation familiale.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Par ailleurs, les rémunérations versées à chaque administrateur tiennent compte de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2014 sont exposés dans le rapport de gestion.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et

se fonde sur les propositions du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose :

- ▶ d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- ▶ d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général Délégué. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantitatifs précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Pour l'exercice 2014, la part variable est assise sur :

- ▶ des critères qualitatifs liés à la mise en œuvre de la stratégie de FFP et dont les détails ne sauraient être divulgués pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires ; et
- ▶ des critères quantitatifs liés à la progression de l'ANR (hors PSA) du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Le niveau souhaité de réalisation a été établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (300 384 € en 2014). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé respectivement à 11 019 € et 16 529 € en 2014, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2014 figurent dans le rapport de gestion.

Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer du Code AFEP-MEDEF »

Disposition du Code AFEP-MEDEF non suivie

Administrateurs indépendants
Article 9.4 : « Les critères que doivent examiner le comité et le conseil afin de qualifier un administrateur indépendant (...) sont les suivants : (...) ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ».

Explication circonstanciée

Le Conseil d'administration a décidé d'écarter le critère d'ancienneté du mandat depuis plus de 12 ans. Le conseil considère que M. Patrick Soulard est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans, eu égard à l'indépendance d'esprit et d'expression dont il fait preuve à l'occasion des réunions du conseil. Sa connaissance approfondie de l'activité de la société et son expérience acquise au sein du conseil renforcent sa liberté de parole et son indépendance de jugement. Aucun intérêt d'aucune sorte ne lie cet administrateur à la société, ce qui constitue également un gage d'indépendance.

II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

L'identification et la gestion des risques font l'objet de développements dans le rapport de gestion.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- ▶ la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007 ; et
- ▶ le rapport du groupe de travail AMF sur le comité d'audit, publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations est appliqué et le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- ▶ le **contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières ;
 et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- ▶ le **dispositif de contrôle interne** doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées,
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société,

- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- ▶ la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- ▶ les contrôles mis en place pour y remédier ;
- ▶ une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, assisté du Comité Financier et d'Audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général Délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissements pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs, sans accord formel du Conseil d'administration.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Direction des Investissements, la Direction Comptable et la Direction Juridique.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE FFP

Conformité des pratiques aux lois et règlements

La Direction Juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- ▶ de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- ▶ d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- ▶ de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- ▶ d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction Comptable suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe FFP.

Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en Titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des Investissements et des Participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Investissements et des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et de désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

b. Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le Directeur des Investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec les analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long termes par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP et de FFP INVEST. FFP ou FFP INVEST est systématiquement représentée aux conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des conseils au Comité des Investissements et des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général Délégué, le Directeur des Investissements et la Direction Comptable.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Investissements et des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

c. Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction Générale, assistée par la Direction Comptable. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie à chaque échéance d'un tirage et au moins 1 fois par mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction Générale à chaque Conseil d'administration. Pour plus d'informations, cf. note 29.2 des comptes consolidés 2014 sur la gestion du risque de liquidité.

d. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction Comptable, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale.

e. Établissement mensuel du reporting TIAP

Une situation comprenant une valorisation des portefeuilles est établie mensuellement.

La fiabilité des informations financières

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables - ANC - N° 2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- ▶ l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- ▶ une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes ;
- ▶ le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :

- ▶ la valorisation des titres non cotés est effectuée par la Direction des Investissements ; les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes ;
- ▶ la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;
- ▶ le contrôle des principales étapes par le Directeur Comptable constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- ▶ la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction Comptable permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- ▶ le contrôle final des Commissaires aux comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction Juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 14 novembre 2014, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général Délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2015.

c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par la Direction Comptable qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et 2 membres désignés de la Direction comptable sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et de l'un des 2 membres désignés de la Direction Comptable est nécessaire.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

a. Code de déontologie

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

Par ailleurs, la société a refondu le 12 septembre 2013 le Règlement intérieur de FFP qui intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs.

b. Liste d'initiés

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tierces en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

c. Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

III – Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- ▶ les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, deux jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- ▶ les propriétaires d'actions au porteur doivent, deux jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

IV – Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 27 % ; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

V – Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent dans le rapport de gestion.

2.12 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société FFP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 03 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Jean Latorzeff

SEC3
Philippe Spandonis

3

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

3.1	FFP et ses actionnaires	68
3.2	Renseignements sur la société	73

3.1 FFP et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 16 mars 2015, le capital social est de 25 157 273 €, divisé en 25 157 273 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- ▶ le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions ⁽¹⁾, représentant 0,01 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- ▶ le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions ⁽²⁾, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009.

Actionnariat de la société FFP

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société FFP est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'exercice 2014. En revanche, les fonds gérés par la société First Eagle Investment Management ont franchi à la baisse le seuil de 2 % du capital de FFP le 17 juillet 2014 ; ils détiennent 500 150 actions représentant 1,99 % du capital et 1,09 % des droits de vote de la société.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat de la société FFP était composé de 141 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,05 % du capital et 89,53 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,95 % du capital et 10,47 % des droits de vote.

Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2014, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

Pincipaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,55 %	87,43 %
Autodétention *	63 300	0,25 %	0,14 %	0,14 %
Public	5 161 519	20,52 %	12,31 %	12,43 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013

Pincipaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,54 %	87,54 %
Autodétention *	1 975	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 844	20,76 %	11,47 %	11,47 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité.

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 2 400 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 19 décembre 2010.

(2) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exercés	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87,05 %	87,04 %
Autodétention *	2 126	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 693	20,76 %	12,95 %	12,94 %
TOTAL	25 157 273	100 %	100 %	100 %

* En application du contrat de liquidité.

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2014

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2014, le nombre total brut de droits de vote est de 45 597 303, et le nombre total net de droits de vote est de 45 534 003.

Contrôle de la société FFP

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. En application de ces recommandations, décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, FFP a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- ▶ la présence de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, composé de 11 membres ;
- ▶ l'existence de 3 comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- ▶ aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- ▶ il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- ▶ le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- ▶ la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- ▶ le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conféré immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent,

dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Pactes d'actionnaires

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES FFP DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL (ARTICLE 885 I DU CGI) CONCERNANT LES TITRES FFP

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR FFP ⁽¹⁾ AVEC SES PARTICIPATIONS

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Financière Guiraud SAS	10/07/2006	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'incessibilité depuis février 2008 ; droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Holding Reinier	23/10/2007	N/A	10 ans	Droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; fin de la période d'incessibilité depuis le 23 octobre 2010 ; pacte de préférence entre les actionnaires ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
DKSH	29/01/2008	N/A	31/12/2018	Règles de gouvernance et stipulations sur le transfert des actions.
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par des avenants en date du 09/09/2009, 19/07/2010, 17/06/2011	N/A	10 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n° 1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n° 2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions. L'avenant du n° 3 a pour objet de restreindre le champ d'application du pacte aux deux seuls compartiments qui existent (I et II).
CID	26/07/2011	N/A	30/06/2021	Pacte organisant la liquidité des titres CID.
LT Participations	16/09/2011	N/A	16/09/2021	Pacte organisant la liquidité des titres LT Participations ; des règles de sortie et un siège pour FFP au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos.
LDAP	12/09/2013	N/A	Durée de l'investissement	Pacte organisant la liquidité des titres LDAP.
CIEL	10/03/2014	N/A	Détention par FFP INVEST d'au moins 5 % des droits de vote de la société, et par les actionnaires majoritaires signataires, de la majorité des droits de vote de la société	Pacte prévoyant des règles de gouvernance et des stipulations sur le transfert des actions.
PSA	29/04/2014	{valider}	10 ans	Clause de standstill ; engagement de conservation des BSA détenus par EPF/FFP à hauteur de 100 % pendant la 1 ^{ère} année et à hauteur de 50 % jusqu'au 2 ^{ème} anniversaire de leur date d'émission ; transfert libre de titres sous réserve d'une information préalable des autres signataires du pacte ; absence d'action de concert.

AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les Pactes Dutreil régis par les articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration, soit du fait de leur dénonciation. Aux engagements collectifs de conservation venus à échéance se substitue désormais une obligation individuelle de conservation des titres Peugeot SA.

(1) FFP ou FFP INVEST, sa filiale à 100 %, est partie.

Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité

des dividendes. Le conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 2 € par action.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 600 536,43 €
Report à nouveau	45 492 793,99 €
Somme distribuable	69 093 330,42 €
Affectation	
▪ aux actions	50 314 546,00 €
▪ au poste « autres réserves »	15 000 000,00 €
▪ au poste « report à nouveau »	3 778 784,42 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES 3 DERNIERS EXERCICES

	2013	2012	2011
Nombre d'actions	25 157 273	25 157 273	25 157 273
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	0 €	0 €	1,10 €

Opérations afférentes aux titres de la société

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2014

Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 20 mai 2014 (9^{ème} résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 20 mai 2014.

Les caractéristiques de ce Programme de rachat figurent dans le Document de référence 2013. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013 (8^{ème} résolution).

Ce Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 20 novembre 2015. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 100 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

Caractéristiques du Programme de rachat

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient pour permettre si besoin était :

- ▶ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- ▶ l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- ▶ l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ▶ l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ l'annulation éventuelle des actions acquises.

Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2014

- ▶ Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : 61 800.
- ▶ Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché.
Au cours de l'exercice 2014, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :
 - acheté 44 212 actions au prix moyen de 47,97 € par action ;
 - vendu 44 687 actions au prix moyen de 48,17 € par action ;
 au titre de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2013, puis de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, la société FFP n'a procédé à aucune annulation d'actions.

Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 9^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 30 000 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2014

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,25 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
▪ dont contrat de liquidité	1 500
▪ dont couverture de plans d'options d'achat d'actions	0
▪ dont actions destinées à être annulées	61 800
SOIT :	63 300 actions
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en €)	3 101 451,86 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres. L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

FFP

des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390. Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

Siège social

66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et

- ▶ à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;

Renseignements sur la société

- ▶ à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- ▶ à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toutes natures et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- ▶ à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- ▶ à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- ▶ plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

4

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice	76
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	77
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques & assurances	79
4.4	Événements postérieurs à la clôture	82
4.5	Tendances & perspectives	82
4.6	Autres informations sur l'activité	82

4.1 Investissements et désinvestissements ⁽¹⁾ réalisés au cours de l'exercice

Évolution du capital de Peugeot SA

FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères (EPF) ont signé le 18 février 2014 un accord visant à régir les modalités d'entrée de Dongfeng Motor Group Company Limited (« Dong Feng ») et de l'État français au capital de Peugeot SA. FFP, conjointement avec EPF, s'est engagée à être à égalité en détention de capital, en droits de vote, et en représentation au Conseil de surveillance avec les 2 nouveaux actionnaires à l'issue des augmentations de capital.

L'Assemblée Générale de Peugeot SA a validé le 25 avril 2014 l'ensemble des opérations suivantes :

- ▶ une augmentation de capital réservée de 1,05 Md€, souscrite à parts égales par Dong Feng et l'État français ;
- ▶ une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de 1,95 Md€, ouverte à l'ensemble des actionnaires de Peugeot SA (y compris Dong Feng et l'État français) ;
- ▶ préalablement aux augmentations de capital, une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) aux actionnaires de Peugeot SA, à raison d'un BSA par action détenue. Pendant 3 ans, les BSA permettront de souscrire à des actions nouvelles à un prix de souscription par action identique à celui de l'augmentation de capital réservée à Dong Feng et l'État français.

FFP et EPF se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital avec DPS pour un montant cumulé de 142 M€ (dont 115 M€ pour FFP). À l'issue des opérations, les 3 principaux actionnaires détiennent 14,1 % du capital et des droits de vote. FFP détient pour sa part 10,8 % du capital et des droits de vote. Comme indiqué dans le prospectus visé par l'AMF le 28 avril 2014, les droits préférentiels de souscription non utilisés pour souscrire à l'augmentation de capital ont été cédés dans le marché pour 58,9 M€.

Les BSA détenus par FFP sont soumis à une restriction de liquidité (lock-up). Pour 50 % des BSA, ce lock-up prend fin à l'issue de leur première année de vie. Le lock-up des 50 % restants s'achève à la fin de la seconde année.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance, Présidente du Comité Stratégique et membre du Comité Financier et d'Audit. EPF, représentée par Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, est membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et du Comité *Asia business development*. M. Frédéric Banzet, *Senior Partner* de FFP, est censeur du conseil.

Investissement dans CIEL

FFP a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€ et détient 7,5 % de la société. Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent aussi en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance et compte actuellement 28 000 employés. L'augmentation de capital permettra au groupe de financer son développement dans l'océan Indien et en Afrique.

Investissement dans IHS

IHS Holding, leader des tours télécoms en Afrique, a réalisé 2 levées de capitaux au cours de l'année 2014 dans lesquelles FFP a participé, après avoir soutenu le groupe lors de sa précédente levée de capitaux fin 2013. Ces opérations ont permis à IHS de détenir et de gérer plus de 20 000 tours télécoms dans 5 pays africains.

FFP a investi dans IHS Holding, avec son partenaire IDI Emerging Markets, aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP) 20 M\$ en 2014 après les 5 M\$ déjà investis en 2013. FFP a aussi investi 50 M\$ aux côtés de Wendel, le principal actionnaire, qui contrôle 36 % des droits de vote. 18 M\$ seront déboursés courant 2015.

Financement de LDAP

En 2013, FFP s'est associé avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP qui a commandé 4 vraquiers handy-size neufs. FFP a investi 16 M\$ dont 3,3 M€ ont été déboursés en 2013. Le solde l'a été en 2014. Les navires seront livrés au 1^{er} semestre 2015 pour être exploités par la suite. Celle-ci sera confiée à LDA qui en assurera l'armement et l'exploitation commerciale.

Cession de titres Zodiac Aerospace

Les instruments dérivés, mis en place en juillet 2012 sur des titres Zodiac Aerospace, sont arrivés à échéance le 14 mars 2014. FFP a encaissé un produit net de 83,4 M€. Ces opérations ont permis de constater un résultat économique de 39 M€ ⁽²⁾. FFP conserve 4,0 % du capital et continuera d'accompagner le

(1) Les investissements ou désinvestissements qui sont exposés dans cette section sont réalisés directement par FFP ou par l'intermédiaire de sa filiale FFP INVEST détenue à 100 %.

(2) Le résultat économique est la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition des titres.

groupe aéronautique dans son développement et de bénéficier de ses perspectives attractives de croissance.

Engagements en capital-investissement

L'année 2014 a été une année active pour le capital-investissement. FFP a pris plusieurs nouveaux engagements pour un total de l'ordre de 50 M€ et a vu son engagement dans Sagard II réduit de 2,2 M€ après la diminution des engagements non appelés du fonds français.

En Europe, FFP a engagé 7 M€ dans le fonds III du gestionnaire espagnol Portobello après avoir déjà participé au fonds II. FFP a aussi pris un engagement de 20 M€ dans le fonds pan-européen PAI VI.

Dans les pays émergents, FFP a complété son engagement dans IDI Emerging Markets III en rajoutant 5 M\$ au 10 M\$ initialement engagés. FFP a engagé 7 M\$ dans le fonds Gulf Capital III après avoir déjà investi dans le fonds Gulf Capital II qui est largement appelé. Gulf Capital est un des principaux fonds de capital-investissement dédié à la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord. FFP a engagé 7 M\$ dans le fonds chinois China Harvest Fund III ainsi que 8 M\$ dans le fonds indien Everstone III, FFP ayant déjà soutenu le fonds II de ce gestionnaire.

En plus des 40 M€ investis dans IHS (cf. ci-dessus), les appels se sont élevés à 15,5 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds. Les remboursements ont atteint 52,3 M€ sur l'année avec notamment les cessions Poul, Medi-Partenaires, Labeyrie et Exxelia par LBO France, Corialis par Sagard et la cession du solde de Numéricable par Pechel, ainsi que de nombreux remboursements en provenance des fonds des pays émergents.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

4

Comptes consolidés

Ils sont établis sans changement de méthode ou de référentiel par rapport à ceux de l'exercice 2013. Les nouvelles normes IFRS d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés de FFP.

Suite à la signature des accords du 18 février 2014 visant à régir les modalités d'entrée de Dongfeng Motor Group Company Limited (« Dong Feng ») et de l'État français au capital de Peugeot SA et des augmentations de capital réalisées aux mois d'avril et mai derniers, FFP détient désormais 10,77 % du capital de Peugeot SA et ses droits de vote sont limités au même pourcentage.

Du fait de la perte de l'influence notable, FFP a procédé, au cours du premier semestre, au reclassement des titres Peugeot SA du poste titres mis en équivalence au poste titres disponibles à la vente dans les participations non consolidées.

Les impacts de ce reclassement sont décrits en note 2 des comptes consolidés.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2014 est un bénéfice de 307,8 M€ contre une perte de 1 065,8 M€ au 31 décembre 2013. Il est composé des principaux éléments suivants :

- ▶ la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à 236,2 M€ contre une perte de 1 095,8 M€ au 31 décembre 2013. Ce résultat provient principalement, suite

à la mise à la juste valeur des titres Peugeot SA à la date de la perte de l'influence notable, de la reprise partielle à hauteur de 206 M€ de la dépréciation constatée au 31/12/2013. La quote-part provenant des sociétés LISI et Compagnie Industrielle de Delle est en légère augmentation à 15,3 M€ contre 14,1 M€ au 30 décembre 2013, tandis que celle de la société Holding Reinier reste inchangée à 5,7 M€ ;

- ▶ les produits des titres disponibles à la vente s'élèvent à 89,1 M€ contre 53,3 M€ au 31 décembre 2013. Ils comprennent :
 - des dividendes en provenance des sociétés non consolidées pour 29,7 M€ contre 26,1 M€ l'année précédente,
 - une plus-value de cession d'une partie des titres Zodiac Aerospace pour un montant net, après résultat sur couvertures, de 67,0 M€,
 - de la perte sur la cession d'une partie des droits de souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour 14,2 M€,
 - de plus-values nettes sur retours de fonds de capital-investissement pour 10,4 M€ ;
- ▶ le coût de l'endettement financier se situe à 14,5 M€ contre 14,3 M€ en 2013.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'élève à 413,5 M€ contre une perte de 1 003,9 M€ pour l'exercice 2013. Le résultat global 2014 comprend le résultat de l'exercice ainsi que l'augmentation de la valeur des actifs financiers non consolidés pour 84,1 M€, la variation de juste valeur des instruments dérivés pour 22,7 M€, les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour 1,1 M€ et les autres réévaluations pour - 2,1 M€.

BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- ▶ le reclassement des titres Peugeot SA du poste « Participations dans les entreprises associées » au poste « Titres disponibles à la vente – participations non consolidées » pour leur valeur à la date de la perte de l'influence notable ; ce poste enregistre également les mouvements liés aux augmentations de capital de Peugeot SA dont la souscription de FFP pour un montant de 114,8 M€ ;
- ▶ l'augmentation de la juste valeur du portefeuille des titres de participation non consolidés pour 60,4 M€ ;
- ▶ la variation du poste autres actifs non courants enregistrant les bons de souscription en actions reçus lors de l'augmentation de capital de Peugeot SA pour une valeur au 31 décembre de 94,9 M€ ;
- ▶ les capitaux propres (part du groupe) qui augmentent de 410,5 M€.

L'augmentation globale des passifs financiers courants et non courants pour 9,1 M€ est principalement liée à l'augmentation de l'endettement net de FFP pour 7 M€, des dettes des engagements de souscription dans les fonds de capital-investissement pour 43,5 M€ et à la baisse des dettes sur instruments dérivés pour 41,9 M€.

La trésorerie consolidée a augmenté de 6,9 M€, s'établissant à 11,1 M€ au 31 décembre 2014. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- ▶ les flux nets de trésorerie générés par l'activité : 21,1 M€ ;
- ▶ la souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour 114,8 M€ ;
- ▶ l'acquisition des titres du groupe CIEL pour 16,4 M€ et l'investissement dans IHS pour un total de 40 M€ ;
- ▶ le prix de cession net des titres Zodiac Aerospace s'est élevé à 83,4 M€ (net des couvertures) et celui des droits de souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA à 58,9 M€ ;
- ▶ des retours de fonds de capital-investissement pour 52,8 M€ ;
- ▶ les remboursements d'emprunts par FFP : - 18 M€ ;
- ▶ des tirages complémentaires de lignes de crédit pour 7 M€.

Comptes sociaux

Le résultat net de l'exercice 2014 s'établit à 23,6 M€ contre - 10,1 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT

Titres de participation

Cessions

Dans le cadre des opérations portant sur le capital de Peugeot SA, FFP a procédé au cours de l'exercice à la cession d'une partie de ses droits préférentiels de souscription sur les titres Peugeot SA pour un montant de 58,9 M€. Cette opération a dégagé une plus-value de cession de 33,4 M€.

Revenus et provisions

Les avances en compte courant accordées à sa filiale FFP INVEST ont généré un produit d'intérêts sur l'exercice de 1,4 M€.

Autres charges

Des charges d'honoraires d'un montant de 4,5 M€ ont été supportées dans le cadre de la participation de FFP aux opérations de restructuration financière du groupe PSA.

Au total, le résultat sur titres de participation s'élève à + 30,4 M€ contre + 1,3 M€ en 2013.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice est positif de 11,1 M€ contre 3,6 M€ l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé :

- ▶ des reprises nettes de provisions pour dépréciation pour 11 M€, principalement sur les fonds de capital-investissement ;
- ▶ des revenus des OCEANE FAURECIA pour 0,3 M€.

Autres éléments de résultat

Le résultat sur activité financière est négatif de 14,1 M€. Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement ; l'ensemble de ces charges est stable par rapport à l'exercice 2013.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de 4 M€, comparable à celle de l'exercice précédent.

La poste impôt sur les sociétés est positif de 0,3 M€. Ce montant correspond à la créance sur le Trésor Public constatée sur l'exercice, suite au report arrière d'une partie des déficits dégagés sur l'exercice dans le cadre de l'intégration fiscale.

BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 1 456,8 M€ au 31 décembre 2014, contre 1 430 M€ l'exercice précédent. Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

- ▶ le poste titres de participation a augmenté de 53,8 M€. Cette variation résulte des opérations sur le titre Peugeot SA :
 - souscription à l'augmentation de capital pour 114,7 M€,
 - cession de droits préférentiels de souscription d'une valeur comptable de 26,4 M€,
 - reclassement vers les autres titres immobilisés pour 34,5 M€ suite à l'attribution de Bons de Souscription d'Actions ;
- ▶ les créances rattachées à des participations sont en diminution de 31,3 M€, suite au remboursement par FFP INVEST d'une partie de son avance en compte courant ;
- ▶ les TIAP diminuent de 33,4 M€, d'une part par le désinvestissement net du capital-investissement pour 44,4 M€ et d'autre part, suite à la reprise nette des provisions pour dépréciation de 11 M€ ;
- ▶ les autres immobilisations financières, outre l'augmentation due à l'attribution des Bons de Souscription d'Actions sur le titre Peugeot SA, enregistrent l'acquisition d'actions propres pour un montant de 3 M€.

L'actif circulant à 12,4 M€, augmente de 4,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des placements de trésorerie.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 189,1 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 23,6 M€.

Le total des dettes s'élève à 280 M€ contre 271,3 M€ l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de

l'augmentation des dettes financières auprès des établissements de crédit qui de 261,6 M€ au 31 décembre 2013 se situent à 268,6 M€ au 31 décembre 2014.

4.3 Facteurs de risques – Gestion des risques & assurances

FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

Les risques liés à la détention de 10,77 % du capital social de Peugeot SA

IDENTIFICATION DES RISQUES

À la suite des opérations sur le capital de Peugeot SA intervenues au printemps 2014, les risques pour FFP ont évolué : FFP et sa maison mère Établissements Peugeot Frères ne sont plus le premier actionnaire de Peugeot SA, mais un des 3 principaux aux côtés de Dongfeng Motor Group Company Limited et de l'État français. En conséquence, les résultats du groupe automobile ne sont plus consolidés dans ceux de FFP et, sauf éventuelle dépréciation des titres, n'affectent plus ceux de FFP.

La participation de FFP dans le capital de Peugeot SA représente cependant le plus important des actifs mesuré par l'ANR, avec 33 % du total de l'actif brut de FFP au 31 décembre 2014. Une baisse du titre Peugeot SA impacte ainsi significativement la valorisation de FFP. De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années limite la capacité de FFP à poursuivre son développement.

GESTION DES RISQUES

Comme pour ses autres participations, FFP joue son rôle d'actionnaire du groupe automobile. Deux administrateurs de FFP sont membres du Conseil de surveillance de Peugeot SA. Un membre de la Direction Générale de FFP y siège en tant que censeur.

Les risques liés à la détention de 67,4 millions de bons de souscription d'actions Peugeot SA

IDENTIFICATION DES RISQUES

À l'occasion de l'entrée de Dongfeng Motor Group Company et de l'État français au capital de Peugeot SA, des bons de souscription d'action (BSA), exerçables jusqu'au 29 avril 2017, ont été attribués aux actionnaires. Pour sa part, FFP a reçu 67,4 millions de BSA dont la valeur boursière au 31 décembre 2014 était de 95 M€. FFP a signé des accords qui limitent l'utilisation des BSA (clauses de « standstill » et de restriction de liquidité).

GESTION DES RISQUES

La Direction Générale de FFP utilisera les différentes possibilités qui sont à la disposition de FFP pour gérer au mieux cet actif qui perd toute valeur après le 29 avril 2017. Une première opération a été réalisée mi-février 2015.

Les risques de fluctuation des cours de Bourse

IDENTIFICATION DES RISQUES

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter FFP à plusieurs titres :

- ▶ dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- ▶ baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.



GESTION DES RISQUES

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2014, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 72 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur des investissements diversifiés.

Les risques liés aux investissements financiers de FFP

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE PRISES DE PARTICIPATION

Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- ▶ sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- ▶ son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

Gestion des risques

FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement. Le Comité des Investissements et des Participations est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects.

Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant toujours au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Chez ces dernières, FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

LES RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée par rapport aux actifs de FFP (2,7 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2014).

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de FFP-Les Grésillons, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

FFP a aussi une participation dans la société Immobilière Dassault, qui est une société d'investissement immobilière cotée dont l'activité intègre des risques immobiliers. Cependant, FFP est actionnaire de cette société cotée. La gestion du risque s'apparente ainsi à celle d'une participation (cf. ci-dessus).

Gestion des risques

En 2013, le bail en cours a été résilié par anticipation et un nouveau bail a été négocié et signé en janvier 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2013. En contrepartie d'une diminution du loyer, FFP-Les Grésillons a obtenu un bail d'une durée de 12 années entières dont 6 ans ferme.

LES RISQUES LIÉS AUX AUTRES ACTIVITÉS

Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud ⁽¹⁾, sauternes, 1^{er} cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

Gestion des risques

Le stock disponible permet de répondre à la demande de la clientèle, en cas d'insuffisance de production.

LES AUTRES RISQUES FINANCIERS

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les notes 29.1 à 29.5 annexées aux comptes consolidés 2014. À ce jour, FFP n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 29.2 annexée aux comptes consolidés 2014 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Identification des risques

FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industrielle et commerciale.

Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud et ONET.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- ▶ assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- ▶ assurance responsabilité civile ;
- ▶ assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- ▶ assurance fraude/malveillance informatique.

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100% par la société Financière Guiraud SAS.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

FFP a vendu le 18 février 2015 à une banque 11 790 221 options d'achat portant sur le même nombre d'actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice unitaire de 6,428 €, identique au prix d'exercice des bons de souscription d'actions Peugeot SA, obtenus par FFP lors des opérations

portant sur le capital de Peugeot SA au printemps 2014. La prime encaissée s'élève à 87 M€.

Une opération similaire a été conclue le 24 mars 2015 par laquelle FFP a vendu 8 946 000 options d'achat aux mêmes conditions. La prime encaissée s'élève à 77 M€.

4.5 Tendances & perspectives

Le marché automobile devrait à nouveau présenter un paysage très contrasté entre grandes régions du monde avec une poursuite de la croissance en Chine, estimée à environ 7 % par le Groupe PSA Peugeot Citroën, tandis que la demande en Europe n'augmenterait que marginalement à + 1 %, et que l'Amérique Latine et la Russie verraient la poursuite de la baisse des immatriculations de respectivement environ 10 % et 30 %. Dans ce contexte, la poursuite de l'exécution du plan « Back in the Race » devrait permettre au Groupe PSA Peugeot Citroën de poursuivre son redressement, avec en ligne de mire 2 Md€ de free cash-flow sur la période 2015 - 2017, et une marge opérationnelle de la division automobile de 2 % en 2018, puis de 5 % sur le prochain plan à moyen terme 2019 - 23. FFP se félicite

ainsi du retour du titre PSA dans l'indice CAC 40, symbole du rétablissement en cours.

Le début de 2015 aura été marqué par une situation favorable des marchés actions européens, dont l'impact est globalement positif sur la valeur des participations de FFP, avec plusieurs d'entre elles s'appréciant plus que l'indice. C'est ce que souligne la progression du cours de l'action FFP sur le premier trimestre de l'année, plus de deux fois supérieure à celle de l'indice CAC 40. Tout en conservant un endettement maîtrisé, FFP va poursuivre, dans les mois qui viennent, le développement déterminé de ses investissements, en pleine cohérence avec notre positionnement d'actionnaire de long terme, et avec l'objectif de réduire encore la corrélation entre nos différentes participations.

4.6 Autres informations sur l'activité

Propriétés immobilières, usines et équipements

- ▶ FFP dispose, via sa filiale FFP INVEST, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 15,7 M€ au 31 décembre 2014, contre 16,2 M€ au 31 décembre 2013.
- ▶ FFP, via sa filiale à 100 % FFP INVEST, est actionnaire à hauteur de 72 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, sauternes 1^{er} cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 25 du Document de référence.

Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 29.2 et 29.3 annexées aux comptes consolidés 2014.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 2, du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2014, le total des dettes fournisseurs s'élève à 273 379,71 € (contre 678 205,67 € à la clôture de l'exercice 2013) et ne présente pas d'antériorité supérieure à 30 jours.

Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2012, 2013 et 2014

	Investissements	Désinvestissements
2012	Cession de participation	Linedata Services : cession de l'essentiel de la participation
	Renforcement/allègement	Peugeot SA : participation à l'augmentation de capital à hauteur de 115,9 M€ et cession à General Motors de droits préférentiels de souscription pour 54,6 M€
	Capital-investissement	Access : pour 5 M€* Vietnam Century Fund : diminution de la taille du fonds, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 3,3 M\$* IDI EM : diminution de la taille du compartiment I, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 2,8 M€*
2013	Nouvelles participations	LDAP : engagement d'investir 16 M\$* d'ici 2015 pour l'achat de 4 vraquiers en partenariat avec Louis Dreyfus Armateurs (4,4 M\$ déboursés en 2013)
	Allègements	Linedata Services : cessions résiduelles sur le marché de 4,1 M€ DKSH : cession partielle dans le cadre d'un placement en bloc aux côtés des actionnaires historiques pour 32 M€
	Capital-investissement	IHS : pour 5 M\$* Idinvest Digital II : pour 5 M€* IDI EM III : pour 10 M\$* Numericable : cession d'une partie des actions du co-investissement réalisé avec Pechel dans Numericable lors de l'introduction en Bourse pour 5,1 M€
2014	Nouvelles participations	CIEL : Acquisition de 7,6 % du capital en souscrivant, pour 16 M€, à l'augmentation de capital réservée.
	Allègements / renforcement	Peugeot SA : souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 115 M€ et cession des droits préférentiels de souscription pour 59 M€. Zodiac Aerospace : dénouement d'instruments dérivés mis en place en 2012 aboutissant à une cession de titres de 83 M€. FFP conserve 4 % du capital.
	Capital-investissement	IHS : 60 M\$ investis en co-investissement avec les actionnaires Emerging Capital Partners et Wendel. Portobello III : 7 M€* PAI Europe VI : 20 M€* IDI Emerging Markets III : 5 M\$* Gulf Capital II : 7 M\$* China Harvest III : 8 M\$* Everstone III : 8 M\$*

* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

5

ÉTATS FINANCIERS

5.1	Comptes consolidés	87
5.2	Comptes sociaux	135

5.1 Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	88
Autres éléments du résultat global	89
Bilan consolidé au 31 décembre 2014	90
Tableau consolidé des flux de trésorerie	92
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	93
Notes annexes	94
Généralités	94
Note 1 Principes comptables	94
Note 2 Information relative au traitement des titres Peugeot SA	98
Note 3 Périmètre de consolidation	99
Compte de résultat	100
Note 4 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	100
Note 5 Produits des immeubles de placement	100
Note 6 Produits des autres activités	101
Note 7 Frais d'administration générale	101
Note 8 Produits de gestion de trésorerie	101
Note 9 Dépréciation des titres disponibles à la vente	102
Note 10 Coût de l'endettement financier	102
Note 11 Quote-part dans le résultat des entreprises associées	102
Note 12 Impôts sur les résultats	102
Note 13 Résultat net par action	103
Autres éléments du résultat global	103
Note 14 Détail des autres éléments du résultat global	103
Bilan - Actif	104
Note 15 Immobilisations incorporelles	104
Note 16 Immobilisations corporelles	104
Note 17 Actifs financiers non courants	107
Note 18 Créances et dettes d'impôt	112
Note 19 Stocks	113
Note 20 Autres créances	113
Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie	113
Bilan - Passif	114
Note 22 Capitaux propres	114
Note 23 Passifs financiers courants et non courants	116
Note 24 Provisions	119
Note 25 Engagements de retraite et assimilés	119
Note 26 Autres dettes courantes et non courantes	120
Informations complémentaires	120
Note 27 Variations du besoin en fonds de roulement	120
Note 28 Instruments financiers	120
Note 29 Gestion des risques de marché	124
Note 30 Information sectorielle	129
Note 31 Transactions avec les parties liées	131
Note 32 Rémunérations des dirigeants	131
Note 33 Engagements hors bilan	131
Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes	132
Note 35 Événements postérieurs à la clôture	132
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	133

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	4	89 136	53 311
Produits des immeubles de placement	5	802	508
Produits des autres activités	6	2 885	3 659
Produits des activités ordinaires		92 823	57 478
Frais d'administration générale	7	(15 167)	(12 347)
Produits de gestion de trésorerie	8	136	24
Dépréciation des titres disponibles à la vente	9	(1 995)	(996)
Coût de l'endettement financier	10	(14 480)	(14 286)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		61 317	29 873
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	11	236 192	(1 095 849)
Résultat consolidé avant impôt		297 509	(1 065 976)
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	12	9 534	(1)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		307 043	(1 065 977)
Dont part du groupe		307 766	(1 065 810)
Dont part des minoritaires		(723)	(167)
Résultat net (part du groupe) par action <i>(en euros)</i>	13	12,23	(42,36)
Résultat net (part du groupe) dilué par action <i>(en euros)</i>	13	12,23	(42,36)
Nombre d'actions composant le capital		25 157 273	25 157 273
Valeur nominale <i>(en euros)</i>		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé	14	307 043	(1 065 977)
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	14	1 061	(120 015)
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	14	84 052	198 499
Réévaluations nettes à la juste valeur des instruments dérivés	14	22 679	(16 555)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	14	(2 091)	-
Total des autres éléments du résultat global		105 701	61 929
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		412 744	(1 004 048)
Dont part du groupe		413 467	(1 003 881)
Dont part des minoritaires		(723)	(167)
<i>(1) Dont évaluations reprises en résultat.</i>		98 112	22 314

Le détail brut / impôt est fourni en note 14.

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	15	23	33
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	16	15 652	16 166
Terres	16	13 341	13 341
Constructions	16	429	478
Plantations	16	1 029	1 082
Autres immobilisations	16	705	478
		31 156	31 545
Actifs financiers non courants			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	17	206 451	814 902
Titres disponibles à la vente : (participations non consolidées)	17	2 035 447	1 199 715
Titres disponibles à la vente : (T.I.A.P.)	17	259 491	163 791
Autres actifs financiers non courants	17	114 149	16 354
		2 615 538	2 194 762
Impôts différés - Actif	18	16 001	22 025
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 662 718	2 248 365
Actifs courants			
Stocks	19	9 941	10 474
Impôts courants	18	1 143	-
Autres créances	20	1 112	654
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	11 119	4 254
TOTAL ACTIFS COURANTS		23 315	15 382
TOTAL GÉNÉRAL		2 686 033	2 263 747

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital apporté	22	25 157	25 157
Primes liées au capital	22	158 410	158 410
Réserves	22	1 744 421	2 707 526
Résultat de l'exercice (part du groupe)	22	307 766	(1 065 810)
Total capital et réserves (part du groupe)		2 235 754	1 825 283
Intérêts minoritaires	22	(225)	498
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 235 529	1 825 781
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	23	375 739	371 664
Impôts différés - Passif	18	55 742	51 592
Provisions	24	402	267
Autres dettes non courantes	26	607	100
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		432 490	423 623
Passifs courants			
Passifs financiers courants	23	15 089	10 046
Impôts courants	18	-	453
Autres dettes	26	2 925	3 844
TOTAL PASSIFS COURANTS		18 014	14 343
TOTAL GÉNÉRAL		2 686 033	2 263 747

Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé	307 043	(1 065 977)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 870	1 043
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(63 268)	(30 154)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	4 352	3 070
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	(232 492)	1 099 143
Coût de l'endettement financier net	14 480	14 286
Charge d'impôt (exigibles et différés)	(9 534)	1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	22 451	21 412
Impôts exigibles (B)	448	(813)
Variation du BFR lié à l'activité (C)	(1 833)	5 627
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)	21 066	26 226
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(387)	(410)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions, cessions d'actions propres	(2 996)	3
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	(196 731)	(15 421)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	196 243	47 700
Variation des autres actifs non courants	(2 692)	273
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(6 563)	32 145
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7 429	13 729
Remboursements d'emprunts	-	(54 465)
Variation des autres passifs financiers non courants	(588)	(4 319)
Intérêts financiers nets versés	(14 480)	(14 286)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	(7 639)	(59 341)
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	1	(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	6 865	(971)
Trésorerie au début de l'exercice	4 254	5 225
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	11 119	4 254

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
Capitaux propres au 01/01/2013 <i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(60)	2 168 768	476 884	2 829 159
Résultat global 2013				(1 184 325)	180 444	(1 003 881)
Dividendes versés au titre de 2012						-
Titres d'autocontrôle			(23)	28		5
Capitaux propres au 31/12/2013 <i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(83)	984 471	657 328	1 825 283
Résultat global 2014				279 936	133 531	413 467
Dividendes versés au titre de 2014						-
Titres d'autocontrôle et autres			(3 018)	22		(2 996)
Capitaux propres au 31/12/2014 <i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(3 101)	1 264 429	790 859	2 235 754

Il n'y a pas de dividende distribué en 2013.

Il n'y a pas de dividende distribué en 2014.

Notes annexes

Généralités

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2014 sont les suivants :

- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. Cette norme introduit une distinction entre les entreprises communes et les co-entreprises et prévoit pour ces dernières une seule méthode de comptabilisation, la mise en équivalence en supprimant l'option pour l'intégration proportionnelle ;
- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées ;
- ▶ entités d'investissement : amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « États financiers consolidés, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, États financiers individuels » publiés par l'IASB le 31 octobre 2012 et adoptés par l'Union Européenne le 20 novembre 2013 ;
- ▶ amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 « États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : dispositions transitoires » publiées par l'IASB le 28 juin 2012 et adoptées par l'Union Européenne le 4 avril 2013.

Dans le cadre de l'adoption des normes IFRS 10, 11 et 12, le groupe a effectué une analyse exhaustive des sociétés ayant des accords de gouvernance conclus avec des sociétés extérieures, afin d'évaluer le niveau de contrôle du Groupe sur les actifs concernés. Cette analyse n'a pas entraîné de modification dans l'appréciation du contrôle des sociétés du groupe ni dans les méthodes de consolidation.

Aucune norme n'a été appliquée de manière anticipée.

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 16 mars 2015.

1.1 CONSOLIDATION

A. Société mère

FFP

Société anonyme

75 avenue de la Grande Armée

75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Euronext Paris compartiment A

B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les actifs sont intégrées dans les réserves. Les écarts de change sur les emprunts, billets renouvelables, sont constatés en résultat.

1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence et des titres disponibles à la vente non cotés.

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à 3 ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales intégrées.

1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité viticole.

Les vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- ▶ plantations 25 ans ;
- ▶ constructions 10-50 ans ;
- ▶ matériel et outillage 4-10 ans ;
- ▶ matériel informatique 3-4 ans ;
- ▶ mobilier de bureau 10 ans ;
- ▶ agencements 10 ans.

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- ▶ titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- ▶ prêts et créances ;
- ▶ actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne principalement les bons de souscription en actions, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification de ses actifs financiers est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. Actifs financiers non courants

a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

ÉVALUATION

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

b. Titres disponibles à la vente

B1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles FFP ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat, y compris les frais accessoires s'ils sont significatifs.

ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
 - soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existants, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
 - soit une référence à l'Actif Net Réévalué,
 - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- ▶ survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- ▶ baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus d'un an en dessous du coût d'acquisition.

Les titres des sociétés qui s'apparentent à des fonds de capital-investissement sont dépréciés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les fonds de capital-investissement (cf. § B2).

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

B2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance, avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

ÉVALUATION

A chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion, ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Évaluation des titres

non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

DÉPRÉCIATION

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- ▶ pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- ▶ pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (- 30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

B3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

c. Autres actifs financiers non courants

Ce poste comprend principalement les bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux actionnaires de Peugeot SA préalablement aux augmentations de capital intervenues au printemps 2014. Ces titres sont comptabilisés à l'actif en option juste valeur ; ils ont été enregistrés initialement en proportion de la valeur de ces titres par rapport au cours de l'action Peugeot SA, la veille du détachement ; la variation par rapport à l'exercice précédent est enregistrée en résultat.

Il comprend également les OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) émises par Faurecia. Conformément à la norme IAS 39, les OCEANE sont comptabilisées en distinguant deux composantes : la part créance représentant l'obligation et la valeur de l'option. La part correspondant aux obligations est classée en titres disponibles à la vente avec variation de juste valeur en capitaux propres. La part correspondant aux options est comptabilisée en juste valeur par résultat.

B. Actifs financiers courants

a. Autres créances

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution

des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

C. Passifs financiers non courants

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

D. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA- DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

1.7 STOCKS

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde du vin jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable, à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif

d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

1.9 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- ▶ un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités ;
- ▶ des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- ▶ des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'années de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;
- ▶ des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- ▶ une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'années de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- ▶ un taux d'actualisation financière ;
- ▶ un taux d'inflation ;

- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.11 PLANS D'ACHAT D' ACTIONS À PRIX UNITAIRE CONVENU

Aucun plan d'achat d'actions aux dirigeants n'est en cours au 31 décembre 2014.

1.12 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » ; ces réservations sont livrées en année N + 3 et alors comptabilisées en produits.

NOTE 2

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES TITRES PEUGEOT SA

Suite à la signature des accords du 18 février 2014 visant à régir les modalités d'entrée de Dongfeng Motor Group Company Limited (« Dong Feng ») et de l'État français au capital de Peugeot SA et aux augmentations de capital réalisées aux mois d'avril et mai derniers, FFP détient désormais 10,77 % du capital de Peugeot SA et ses droits de vote sont limités au même pourcentage.

Du fait de la perte de l'influence notable, FFP a procédé, au cours du 1^{er} semestre, au reclassement des titres Peugeot SA du poste « Titres mis en équivalence » en « Titres disponibles à la vente » (AFS) dans les participations non consolidées.

Préalablement au reclassement, les titres ont été évalués au cours de Bourse du jour de la perte de l'influence notable, soit la date de signature des accords (12,50 €) ; une partie de la dépréciation constatée au 31 décembre 2013 sur la base du cours de Bourse de clôture (9,44 €) a fait l'objet d'une reprise comptabilisée par résultat (cf. note 11. « Quote-part dans le résultat net des entreprises associées »).

Dans les comptes consolidés, ces opérations ont généré les impacts suivants :

- reprise de dépréciation des titres mis en équivalence pour 206 M€ sur les 670 M€ constatés en décembre 2013 ;

- détachements successifs des bons de souscription d'actions pour 99 M€ et des droits de souscription à l'augmentation de capital ;
- cession d'une partie des droits de souscription avec constatation d'une perte de 14 M€ ;
- exercice des droits de souscription non cédés et souscription à l'augmentation de capital pour 115 M€.

Après ces opérations FFP détient 84 323 161 actions Peugeot SA et 67 372 689 bons de souscription d'actions.

Les actions sont valorisées au cours de Bourse du 31 décembre, soit 10,22 €. La variation de valeur de ces titres, depuis la date de perte de l'influence notable pour les titres anciens, et depuis la date de souscription pour les titres nouvellement acquis, est enregistrée directement en capitaux propres pour 77 M€.

Les bons de souscription d'actions sont comptabilisés en actifs financiers avec variation de valeur en résultat, dans le poste « Autres actifs non courants ». Ils sont évalués au cours de Bourse de clôture pour un montant total de 95 M€ ; la variation de valeur par rapport à la valeur comptable au moment du détachement, soit - 4,2 M€, est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2014

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale :	% de contrôle	% d'intérêt
■ La société mère FFP		
■ La société FFP INVEST	100,00 %	100,00 %
■ La société civile FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
■ La société Financière Guiraud (SAS)	71,62 %	71,62 %
■ La société civile agricole Château Guiraud	100,00 %	71,62 %
Consolidées par mise en équivalence :		
■ Le groupe Holding Reinier (ONET)		23,46 %
■ Le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,25 %
■ Le groupe LISI		5,09 %

3.2 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS

Peugeot SA

Les titres Peugeot SA ont été reclassés dans les titres non consolidés à la suite des accords intervenus entre FFP, Dongfeng Motor Group Company Limited et l'État français et aux augmentations de capital qui ont suivi ces accords cf. note 2.

Compagnie Industrielle de Delle

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2013.

LISI

Pas d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2013. Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de 2 administrateurs au Conseil d'administration de la société, dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 54,9 % de la société LISI et dont FFP est actionnaire à hauteur de 25,25 %.

Holding Reinier

Le groupe FFP détient 22,36 % de la société Holding Reinier. Compte tenu d'une boucle d'auto-contrôle au sein du groupe Holding Reinier le pourcentage d'intérêt est porté à 23,46 % au 31 décembre 2014.

Autres sociétés

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de part.

IDI Emerging Markets I et II sont 2 compartiments d'une société de capital-investissement spécialisée dans les opérations de pays émergents et qui fonctionne comme un fonds de fonds. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur IDI Emerging Markets en particulier du fait de la prépondérance de l'actionnaire majoritaire (détenant 45 % des parts).

Compte de résultat

NOTE 4 PRODUITS DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE
ET DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Dividendes	29 707	26 129
Résultats sur cessions	80 309	31 354
Total	110 016	57 483
Charges		
Résultats sur cessions	(17 041)	(2 062)
Total	(17 041)	(2 062)
RÉSULTAT BRUT	92 975	55 421
Revalorisation à la juste valeur	(3 839)	(2 110)
RÉSULTAT	89 136	53 311

Les résultats sur cessions concernent principalement les cessions des titres Zodiac Aerospace pour 67 033 milliers d'euros (y compris l'exercice des dérivés) et des droits de souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA pour - 14 185 milliers d'euros.

NOTE 5 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Loyers et autres produits	1 317	1 477
Charges refacturées	192	191
Total	1 509	1 668
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(193)	(201)
Total	(193)	(201)
RÉSULTAT BRUT	1 316	1 467
Revalorisation à la juste valeur	(514)	(959)
RÉSULTAT	802	508

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Ventes de marchandises	3 000	2 542
Produits annexes	377	96
Variation de stocks	(492)	1 021
RÉSULTAT	2 885	3 659

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Frais d'administration		
Personnel	(5 759)	(5 493)
Charges externes	(8 447)	(5 920)
Autres charges	(690)	(644)
RÉSULTAT BRUT	(14 896)	(12 057)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(271)	(290)
RÉSULTAT	(15 167)	(12 347)

NOTE 8 PRODUITS DE GESTION DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Placements de trésorerie		
■ Plus-values de cessions	28	25
■ Autres produits	107	-
RÉSULTAT BRUT	135	25
Revalorisation à la juste valeur	1	(1)
RÉSULTAT	136	24

NOTE 9 DÉPRÉCIATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
TIAP	(1 995)	(996)
RÉSULTAT	(1 995)	(996)

NOTE 10 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur emprunts FFP	(14 178)	(13 993)
Divers	(302)	(293)
RÉSULTAT	(14 480)	(14 286)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 11 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Peugeot SA	-	(439 913)
Holding Reinier	5 680	5 734
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	11 198	10 283
LISI	4 143	3 806
TOTAL	21 021	(420 090)
Provision des entreprises associées		
Peugeot SA	206 000	(670 637)
Holding Reinier	9 171	(5 122)
TOTAL	215 171	(675 759)
RÉSULTAT	236 192	(1 095 849)

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**12.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôts exigibles	448	(813)
Impôts différés	9 086	812
RÉSULTAT	9 534	(1)

FFP et FFP INVEST ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2012.

12.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'impôt légal en France	(34,4)	(33,3)
Effet des sociétés mises en équivalence	27,8	34,3
Résultat taxable à taux réduit	10,7	(1,1)
Autres différences permanentes	(0,9)	0,1
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	3,2	-

Le résultat consolidé avant impôt s'élève à 297 509 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à - 1 065 976 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les différences permanentes proviennent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 34,433 %, FFP étant soumise à la contribution sociale de 3,3 %.

La taxation des plus-values de cession des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme est de 4,132 %.

Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence.

NOTE 13 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 25 157 273 actions.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

Autres éléments du résultat global

NOTE 14 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	1 061	-	1 061	(118 515)	(1 500)	(120 015)
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	91 817	(7 765)	84 052	207 372	(8 873)	198 499
Réévaluations juste valeur des instruments dérivés	33 792	(11 113)	22 679	(24 835)	8 280	(16 555)
Autres réévaluations directes par capitaux propres	232	(2 323)	(2 091)	-	-	-
TOTAL	126 902	(21 201)	105 701	64 022	(2 093)	61 929

Bilan - Actif**NOTE 15 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2014	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	33	-	-	(10)	23
TOTAL	33	-	-	(10)	23

NOTE 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**16.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2014, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	16 166	2 407	2 547	35 966
Acquisitions et augmentations	-	-	-	10	377	387
Sorties	-	-	-	-	(1)	(1)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(514)	-	-	(514)
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	15 652	2 417	2 923	35 838
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	1 027	-	1 325	2 069	4 421
Acquisitions et augmentations	-	49	-	63	149	261
Sorties	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	-	1 076	-	1 388	2 218	4 682
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	478	16 166	1 082	478	31 545
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	429	15 652	1 029	705	31 156

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2014.

16.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2013, AMORTISSEMENTS ET IMPACT SUR L'EXERCICE DE L'ÉVALUATION EN JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
Valeur brute						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	17 125	2 309	2 435	36 715
Acquisitions et augmentations	-	-	-	132	277	409
Sorties	-	-	-	(34)	(165)	(199)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(959)	-	-	(959)
À la clôture de l'exercice	13 341	1 505	16 166	2 407	2 547	35 966
Amortissements						
À l'ouverture de l'exercice	-	971	-	1 294	2 078	4 343
Acquisitions et augmentations	-	56	-	65	156	277
Sorties	-	-	-	(34)	(165)	(199)
À la clôture de l'exercice	-	1 027	-	1 325	2 069	4 421
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 341	534	17 125	1 015	357	32 372
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	478	16 166	1 082	478	31 545

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2013.

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**17.1 ÉTAT AU 31/12/2014**

(en milliers d'euros)			Dépréciations antérieures sur titres restants ⁽¹⁾	Prix de revient net des dépréciations antérieures
Titres	Taux de contrôle	Prix de revient		
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Peugeot SA	-	-	-	-
Holding Reinier	23,46	72 079	-	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,25	7 101	-	7 101
LISI	5,09	14 889	-	14 889
TOTAL		94 069	-	94 069
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées				
Titres cotés				
Peugeot SA	10,77	784 696	-	784 696
Zodiac Aerospace	4,04	106 648	(51 235)	55 413
DKSH	5,87	49 387	-	49 387
SEB SA	5,03	80 088	(25 976)	54 112
ORPEA	6,86	114 854	-	114 854
Immobilière Dassault	19,63	24 204	(4 142)	20 062
CIEL	7,55	16 355	-	16 355
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
Titres non cotés		160 832	-	160 832
TOTAL		1 362 778	(97 191)	1 265 587
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds LBO français		42 855	(12 547)	30 308
Co-investissements		7 899	(7 586)	313
Fonds pays émergents		75 262	(4 499)	70 763
Autres fonds		10 533	(62)	10 471
Engagements de souscription		84 709	-	84 709
Total Fonds de capital investissement		221 258	(24 694)	196 564
Autres placements				
Actions		10 190	(6 275)	3 915
Autres		8	(8)	-
Total Autres placements		10 198	(6 283)	3 915
Total ⁽²⁾		231 456	(30 977)	200 479
IV - Autres actifs non courants				
Bons Peugeot SA ⁽³⁾		99 172	-	99 172
OCEANE FAURECIA ⁽³⁾		9 740	-	9 740
Divers		3 111	-	3 111
TOTAL		112 023	-	112 023
TOTAL GÉNÉRAL		1 800 326	(128 168)	1 672 158

(1) Dont reprise de dépréciation de 21 451 milliers d'euros sur cession des titres Zodiac Aerospace et 10 502 milliers d'euros sur les cessions des co-investissements.

(2) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 61 007 milliers d'euros se décompose en une plus-value latente de 62 350 milliers d'euros et une moins-value latente de 1 343 milliers d'euros.

(3) Dont évaluation juste valeur en résultat pour - 4 244 milliers d'euros sur les bons Peugeot SA et 4 320 milliers d'euros sur la partie des dérivés incorporés dans les OCEANE FAURECIA.

Évaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2014	Valeur au bilan 31/12/2013
Unitaire €	Global				
	-	-	-	-	636 000
	71 200	-	(879)	71 200	59 367
	99 229	-	92 128	99 229	87 657
	36 022	-	21 133	36 022	31 878
	206 451	-	112 382	206 451	814 902
10,22	861 783	-	77 087	861 783	-
27,91	324 988	-	269 575	324 988	425 368
63,21	241 462	-	192 075	241 462	215 639
61,57	155 250	-	101 138	155 250	165 664
51,88	197 733	-	82 879	197 733	160 992
29,00	34 427	-	14 365	34 427	27 601
0,19	22 035	-	5 680	22 035	-
23,80	17 282	-	7 406	17 282	15 830
	180 487	-	19 655	180 487	188 621
	2 035 447	-	769 860	2 035 447	1 199 715
	59 720	-	29 412	59 720	69 488
	827	-	514	827	5 639
	96 731	(789)	26 757	96 731	38 117
	14 334	(6)	3 869	14 334	14 511
	84 709	-	-	84 709	31 486
	256 321	(795)	60 552	256 321	159 241
	3 170	(1 200)	455	3 170	4 550
	-	-	-	-	-
	3 170	(1 200)	455	3 170	4 550
	259 491	(1 995)	61 007	259 491	163 791
	94 928	-	(4 244)	94 928	-
	16 110	-	6 370	16 110	15 935
	3 111	-	-	3 111	419
	114 149	-	2 126	114 149	16 354
	2 615 538	(1 995)	945 375	2 615 538	2 194 762

17.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2014 (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros) Titres	Au 01/01/2014		Entrées		Sorties		Au 31/12/2014	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	67 372 689	294 154		-	67 372 689	(294 154)		-
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 265	7 101		-		-	40 265	7 101
LISI	550 000	14 889	2 200 000	-		-	2 750 000	14 889
TOTAL		388 223		-		(294 154)		94 069
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Titres cotés								
Peugeot SA		-	84 323 161	956 914		(172 218)	84 323 161	784 696
Zodiac Aerospace	3 303 829	151 298	13 213 316	-	(4 875 010)	(44 650)	11 642 135	106 648
DKSH	3 820 000	49 387		-	-	-	3 820 000	49 387
SEB SA	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204		-		-	1 187 136	24 204
CIEL		-	114 887 172	16 355		-	114 887 172	16 355
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
Titres non cotés		163 405		8 436		(11 009)		160 832
TOTAL		608 950		981 705		(227 877)		1 362 778
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO français		67 928		8 795		(33 868)		42 855
Co-investissements		18 400		-		(10 501)		7 899
Fonds pays émergents		36 774		46 483		(7 995)		75 262
Autres fonds		11 071		1 907		(2 445)		10 533
Engagements de souscription		31 486		91 397		(38 174)		84 709
Total Fonds de capital-investissement		165 659		148 582		(92 983)		221 258
Autres placements								
Actions		10 190		-		-		10 190
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 198		-		-		10 198
TOTAL		175 857		148 582		(92 983)		231 456
IV - Autres actifs non courants								
Bons Peugeot SA		-	67 372 689	99 172		-	67 372 689	99 172
OCEANE FAURECIA	500 000	9 740		-		-	500 000	9 740
Divers		419		2 722		(30)		3 111
TOTAL		10 159		101 894		(30)		112 023
TOTAL GÉNÉRAL		1 183 189		1 232 181		(615 044)		1 800 326

17.3. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2013 (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros) Titres	Au 01/01/2013		Entrées		Sorties		Au 31/12/2013	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)								
Peugeot SA	67 372 689	294 154		-		-	67 372 689	294 154
Holding Reinier	3 395 158	72 079		-		-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 236	7 085	29	16		-	40 265	7 101
LISI	550 000	14 889		-		-	550 000	14 889
TOTAL		388 207		16		-		388 223
II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées								
Titres cotés								
Zodiac Aerospace	3 303 329	151 298				-	3 303 329	151 298
DKSH	4 320 000	55 851		-	(500 000)	(6 464)	3 820 000	49 387
SEB SA	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 811 353	114 854		-		-	3 811 353	114 854
Linedata Services	322 300	5 157		-	(322 300)	(5 157)	-	-
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204		-		-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
Titres non cotés		155 135		13 588		(5 318)		163 405
TOTAL		612 301		13 588		(16 939)		608 950
III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO français		69 977		461		(2 510)		67 928
Co-investissements		21 609		67		(3 276)		18 400
Fonds pays émergents		30 550		8 781		(2 557)		36 774
Autres fonds		10 044		1 450		(423)		11 071
Engagements de souscription		28 487		11 408		(8 409)		31 486
Total Fonds de capital-investissement		160 667		22 167		(17 175)		165 659
Autres placements								
Actions		10 190		-		-		10 190
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 198		-		-		10 198
TOTAL		170 865		22 167		(17 175)		175 857
IV - Autres actifs non courants								
OCEANE FAURECIA	500 000	9 740	500 000	-		-	500 000	9 740
Divers		375		320		(276)		419
TOTAL		10 115		320		(276)		10 159
TOTAL GÉNÉRAL		1 181 488		36 091		(34 390)		1 183 189

17.4 PERTES LATENTES NON INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées		
Actions non cotées	(1 601)	(55)
Actions cotées	-	-
Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Actions non cotées	-	-
Actions cotées	-	-
Fonds de capital-investissement	(1 343)	(1 779)
TOTAL	(2 944)	(1 834)

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, sont ceux dont le pourcentage d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur

l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement, prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

17.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES RELATIVES AUX ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Holding Reinier		
Total des actifs	1 111 655	1 069 686
Total des passifs courants et non courants	869 659	818 076
Chiffre d'affaires	1 465 994	1 416 126
Résultat net, part du groupe	24 216	25 645
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	1 396 258	1 118 758
Total des passifs courants et non courants	679 002	484 437
Chiffre d'affaires	1 306 524	1 148 151
Résultat net, part du groupe	44 357	40 732
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros) ⁽¹⁾	21,50	107,80
Total des actifs	1 387 691	1 111 375
Total des passifs courants et non courants	678 915	484 940
Chiffre d'affaires	1 306 530	1 148 971
Résultat net, part du groupe	81 386	74 639

(1) Division par 5 du nominal.

17.6 VARIATIONS

A. Participations dans les entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	814 902	2 032 543
Acquisition	-	16
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	30 192	(1 095 849)
Autres variations par capitaux propres	(2 644)	(121 808)
Reprise de dépréciation	206 000	-
Transfert en titres disponibles à la vente	(841 999)	-
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	206 451	814 902

B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	1 199 715	1 001 691
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(590 765)	(389 390)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	608 950	612 301
Transfert des participations dans les entreprises associées	841 999	-
Autres mouvements en prix de revient	(88 171)	(3 351)
Solde en prix de revient	1 362 778	608 950
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(97 191)	(118 642)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	769 860	709 407
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2 035 447	1 199 715

C. Actifs disponibles à la vente : titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	163 791	150 673
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	12 066	20 192
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	175 857	170 865
Mouvements en prix de revient	55 599	4 992
Solde en prix de revient	231 456	175 857
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(32 972)	(41 479)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	61 007	29 413
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	259 491	163 791

D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	16 354	9 825
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(6 195)	290
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	10 159	10 115
Mouvements en prix de revient	101 864	44
Solde en prix de revient	112 023	10 159
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	2 126	6 195
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	114 149	16 354

NOTE 18 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT**18.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2014**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(453)	-	-	-	453	-
Impôts courants - Actifs	-	-	448	-	695	1 143
SOUS-TOTAL	(453)	-	448	-	1 148	1 143
Impôts différés - Actifs	22 025	-	5 090	(11 114)	-	16 001
Impôts différés - Passifs	(51 592)	-	3 996	(8 146)	-	(55 742)
SOUS-TOTAL	(29 567)	-	9 086	(19 260)	-	(39 741)
TOTAL	(30 020)	-	9 534	(19 260)	1 148	(38 598)

18.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2013

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	-	-	(810)	-	357	(453)
Impôts courants - Actifs	3 970	-	-	-	(3 970)	-
SOUS-TOTAL	3 970	-	(810)	-	(3 613)	(453)
Impôts différés - Actifs	11 907	-	2 254	7 864	-	22 025
Impôts différés - Passifs	(40 192)	-	(1 443)	(9 957)	-	(51 592)
SOUS-TOTAL	(28 285)	-	811	(2 093)	-	(29 567)
TOTAL	(24 315)	-	1	(2 093)	(3 613)	(30 020)

NOTE 19 STOCKS

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	11 133	1 417	9 716	12 168	1 948	10 220
Divers	225	-	225	254	-	254
TOTAL	11 358	1 417	9 941	12 422	1 948	10 474

NOTE 20 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	386	-	386	172	-	172
État, créances d'impôt (hors IS)	274	-	274	251	-	251
Autres créances	452	-	452	231	-	231
TOTAL	1 112	-	1 112	654	-	654

Les créances ont toutes une échéance inférieure à 1 an et sont toutes libellées en euros.

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

21.1 DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
OPCVM de trésorerie	10 647	3 999
Liquidités	472	255
TOTAL DE LA TRÉSORERIE	11 119	4 254

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

21.2 VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie à la clôture	11 119	4 254
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 254	5 225
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	6 865	(971)

21.3 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	4 254	5 225
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(2)	(3)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	4 252	5 222
Mouvements en prix de revient	6 865	(970)
Solde en prix de revient	11 117	4 252
Évaluation juste valeur au 31 décembre	2	2
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	11 119	4 254

Bilan - Passif**NOTE 22 CAPITAUX PROPRES****22.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL SOCIAL**

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

22.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FFP est composé de 25 157 273 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

22.3 DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capital de FFP	25 157	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(3 101)	(83)
Autres réserves	1 744 981	2 705 068
Résultats consolidés	307 766	(1 065 810)
Intérêts minoritaires	(225)	498
TOTAL	2 235 529	1 825 781

22.4 RÉÉVALUATIONS DIRECTES PAR CAPITAUX PROPRES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS LES CONCERNANT

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	657 328	476 884
Diminution des réévaluations suite à cessions	(98 112)	(22 314)
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	182 164	220 813
Couvertures de taux	290	4 346
Dérivés sur actions	22 389	(20 901)
Divers	26 800	(1 500)
RÉÉVALUATIONS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE (A)	790 859	657 328
Impôts différés (B)	28 285	36 207
Total réévaluations brutes à la clôture (A + B)	819 144	693 535

22.5 DÉTAIL DES RÉÉVALUATIONS PAR TYPE DE POSTE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	740 714	685 591
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	58 431	29 326
Autres actifs financiers non courants	1 344	1 520
Couvertures de taux	(9 030)	(31 709)
Divers	(600)	(27 400)
TOTAL	790 859	657 328

22.6 TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Au 31 décembre 2014, la société détient 63 300 actions propres dont 61 800 actions acquises en vue de leur annulation et 1 500 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

NOTE 23 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS**23.1 SITUATION**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts bancaires		
FFP	257 000	255 000
Château Guiraud	7 409	6 947
Engagements de souscription et titres non libérés	97 459	53 977
Instruments dérivés ⁽¹⁾	13 773	55 658
Divers	98	82
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	375 739	371 664
Emprunts bancaires		
FFP	10 000	5 000
Château Guiraud	3 390	3 423
Intérêts courus sur emprunts	1 699	1 623
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	15 089	10 046
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	390 828	381 710

(1) Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêts, par la souscription de swaps taux fixe contre taux variable à hauteur de 280 000 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments s'élève au 31 décembre 2014 à 13 773 milliers d'euros.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 51 090 milliers d'euros en 2014 et 26 771 milliers d'euros en 2013.

Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

23.2 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2014

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	10 000	185 000	72 000	267 000
Emprunts Château Guiraud	3 390	1 542	5 867	10 799
Instruments dérivés	-	13 773	-	13 773
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	97 459	-	97 459
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 699	98	-	1 797
TOTAL⁽²⁾	15 089	297 872	77 867	390 828

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 9 879 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 5 210 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2015 et 2016 pour un montant 292 millions d'euros, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 317 millions d'euros. Les nouvelles échéances s'étalent de 2019 à 2020.

23.3 ÉCHÉANCIER AU 31/12/2013

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	5 000	230 000	25 000	260 000
Emprunts Château Guiraud	3 423	891	6 056	10 370
Couverture de taux	-	55 658	-	55 658
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	53 977	-	53 977
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 623	82	-	1 705
TOTAL ⁽²⁾	10 046	340 608	31 056	381 710

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 9 844 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 202 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

De nouvelles lignes de crédit ont été souscrites pour un montant total de 160 millions d'euros ; leurs échéances respectives s'étalent de 2014 à 2020. Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2014, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 80 millions d'euros.

Des lignes de crédit d'un montant total de 150 millions d'euros, qui arrivaient à échéance en 2013 et 2014, ont été renouvelées par anticipation pour un total de 125 millions d'euros ; à ces lignes, s'ajoute un nouvel emprunt de 47 millions d'euros à échéance du 26 mars 2015.

Des lignes de crédit pour 100 M€ qui arrivaient à échéance fin 2011 et début 2012, ont été renouvelées par anticipation pour une durée de 5 ans (échéance 15 décembre 2015).

23.4 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION ET DES TITRES NON LIBÉRÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation		
Titres non cotés	5 208	15 115
TIAP		
Fonds LBO français	24 213	9 159
Co-investissements	-	-
Fonds pays émergents	52 423	19 184
Autres fonds	15 615	10 519
TOTAL	97 459	53 977

23.5 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2014

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2014		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP				
	-	10 000	2 015	Taux variable
	38 000	-	2 016	Taux variable
	147 000	-	2 019	Taux variable
	72 000	-	2 020	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts	1 542	275	2015 à 2019	Taux fixe
	5 867	-	2020 à 2028	Taux variable
Warrants et facilités de trésorerie	-	3 115	2 015	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	97 459	-	-	-
Instruments dérivés	13 773	-	-	-
Divers	98	1 699	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	375 739	15 089		

23.6 CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS AU 31/12/2013

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2013		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
FFP				
	-	5 000	2014	Taux variable
	175 000	-	2015	Taux variable
	55 000	-	2016	Taux variable
	25 000	-	2020	Taux variable
Château Guiraud				
Emprunts	204	100	2015 à 2017	Taux fixe
	687	169	2018	Taux fixe
	6 056	-	2028	Taux variable
Warrants et facilités de trésorerie	-	3 154	2014	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	53 977	-	-	-
Instruments dérivés	55 658	-	-	-
Divers	82	1 623	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	371 664	10 046		

NOTE 24 PROVISIONS

24.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2014
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	267	-	135	-	-	402
TOTAL	267	-	135	-	-	402

24.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2013

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2013
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	349	-	-	80	2	267
TOTAL	349	-	-	80	2	267

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

25.1 ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- ▶ retraites complémentaires : 2 personnes, actuellement retraitées ;
- ▶ indemnités de départ : 13 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2014.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 1,85 % (3,25 % en 2013) ;
- ▶ taux d'inflation : 1,80 % ;
- ▶ taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2014 à 162 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 72 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 90 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2014 à 569 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 419 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 150 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

25.2 ENGAGEMENTS DE LA SCA CHÂTEAU GUIRAUD

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2014 est de 36 personnes. Il était de 39 personnes au 31 décembre 2013.

Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2014.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 156 milliers d'euros au 31 décembre 2014, identique à 2013 ; cette somme est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

NOTE 26 AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avances clients à plus d'1 an	607	100
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES	607	100
Avances clients	216	972
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	2 019	1 544
Autres dettes	690	1 328
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	2 925	3 844
TOTAL AUTRES DETTES	3 532	3 944

Informations complémentaires**NOTE 27 VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
(Augmentation) Diminution des stocks	1 064	(852)
(Augmentation) Diminution des créances	(458)	846
Variation des impôts	(1 596)	4 423
Augmentation (Diminution) des dettes	(843)	1 210
TOTAL DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 833)	5 627

NOTE 28 INSTRUMENTS FINANCIERS**28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2014**

(en milliers d'euros)	31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	2 035 447	2 035 447	-	2 035 447	-	-	-
TIAP	259 491	259 491	-	259 491	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	114 149	114 149	2 036	109 002	3 111	-	-
Autres créances	1 112	1 112	-	-	1 112	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 119	11 119	11 119	-	-	-	-
ACTIFS	2 421 318	2 421 318	13 155	2 403 940	4 223	-	-
Passifs financiers non courants	375 739	375 739	-	-	97 557	264 409	13 773
Autres dettes non courantes	607	607	-	-	607	-	-
Passifs financiers courants	15 089	15 089	-	-	-	15 089	-
Autres dettes courantes	2 925	2 925	-	-	2 925	-	-
PASSIFS	394 360	394 360	-	-	101 089	279 498	13 773

28.2 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	1 199 715	1 199 715	-	1 199 715	-	-	-
TIAP	163 791	163 791	-	163 791	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	16 354	16 354	5 875	10 060	419	-	-
Autres créances	654	654	-	-	654	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 254	4 254	4 254	-	-	-	-
ACTIFS	1 384 768	1 384 768	10 129	1 373 566	1 073	-	-
Passifs financiers non courants	371 664	371 664	-	-	54 059	261 947	55 658
Autres dettes non courantes	100	100	-	-	100	-	-
Passifs financiers courants	10 046	10 046	-	-	-	10 046	-
Autres dettes courantes	3 844	3 844	-	-	3 844	-	-
PASSIFS	385 654	385 654	-	-	58 003	271 993	55 658

28.3 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2014

(en milliers d'euros)	2014	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	29 707	-	29 707	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(14 480)	-	-	-	(14 480)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(1 995)	-	(1 995)	-	-	-
Réévaluation	(3 839)	(3 839)	-	-	-	-
Résultats de cession	63 268	-	63 268	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	72 661	(3 839)	90 980	-	(14 480)	-

28.4 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN 2013

(en milliers d'euros)	2013	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	26 129	-	26 129	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(14 286)	-	-	-	(14 286)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(996)	-	(996)	-	-	-
Réévaluation	(2 111)	(2 111)	-	-	-	-
Résultats de cession	29 292	-	29 292	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	38 028	(2 111)	54 425	-	(14 286)	-

28.5 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2014

Répartition par type de niveau

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	1 854 960	-
TIAP	-	1 370	-
Autres actifs financiers non courants	101 208	9 830	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 119	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	20 500	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	159 987	-
TIAP	-	258 121	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	112 327	2 304 768	-

Liste des valeurs :

- ▶ niveau 1 : Peugeot SA, Zodiac Aerospace, DKSH, SEB, ORPEA, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ niveau 2 : LT Participations ;
- ▶ niveau 3 : HIT, IDI Emerging Markets, LDAP, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	13 773
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	13 773

Réconciliation des mouvements de niveau 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2014	321 684
Achats (+)	157 018
Cessions/Remboursements (-)	(102 046)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	6 560
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	34 892
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	418 108

28.6 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 2013

Répartition par type de niveau

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	1 011 094	-
TIAP	-	1 550	-
Autres actifs financiers non courants	5 875	10 060	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 254	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	29 178	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	159 443	-
TIAP	-	162 241	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	10 129	1 373 566	-

Liste des valeurs :

- ▶ niveau 1 : Zodiac Aerospace, DKSH, SEB, ORPEA, IDI, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- ▶ niveau 2 : LT Participations ;
- ▶ niveau 3 : HIT, IDI Emerging Markets, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	55 658
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	55 658

Réconciliation des mouvements de niveau 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	305 643
Achats (+)	35 244
Cessions/Remboursements (-)	(23 441)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	1 146
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	3 092
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	321 684

NOTE 29 **GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ**

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous la supervision du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements et des Participations). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

29.1 GESTION DU RISQUE ACTIONS

Les actifs de FFP sont constitués d'une participation de 10,77 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des Investissements et des Participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée 2 fois par an.

Concernant les groupes Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

Information par type d'actif et par zone géographique

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres cotés		
Actions zone Europe	1 836 738	1 012 644
Obligations zone Europe ⁽¹⁾	16 110	15 935
Titres non cotés		
Actions zone Europe	174 160	165 405
Capital-investissement zone Europe	84 095	99 971
Capital-investissement zone Afrique	1 613	3 871
Capital-investissement zone Amérique	88 946	1 374
Capital-investissement zone Asie	111 980	80 241
Autres actifs financiers non courants	95 445	419
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2 409 087	1 379 860

(1) Obligations OCEANE FAURECIA.

Tableau de sensibilité en matière de cours

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Titres disponibles à la vente						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	1 854 960	1 483 968	2 225 952	1 011 094	808 875	1 213 313
Titres non cotés	180 487	160 531	203 176	188 621	165 780	217 406
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	259 661	224 671	294 651	163 791	137 330	190 252
Autres actifs financiers non courants	114 149	91 941	136 357	16 354	13 167	19 541
TOTAL	2 409 257	1 961 111	2 860 136	1 379 860	1 125 152	1 640 512

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ;

il a été retenu pour :

- ▶ les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % sur les taux d'actualisation ;
- ▶ les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

29.2 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2014, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées au groupe FFP s'élèvent à 638 millions d'euros dont 360 millions d'euros non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en millions d'euros)		Situation au 31/12/2014	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
Emprunts bancaires	Nominal	360	20	112	30	50	148
TOTAL		360	20	112	30	50	148

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs

d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au 31/12/2014	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts bancaires	Nominal	277 799	13 390	38 272	494	459	225 184	277 799
	Intérêts	1 699	4 153	3 491	3 272	3 257	4 451	18 624
	Total	279 498	17 543	41 763	3 766	3 716	229 635	296 423
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	Nominal	97 459	-	-	-	-	97 459	97 459
Instruments dérivés		13 773	6 429	3 791	1 971	822	279	13 292
Divers		98					98	98
TOTAL		390 828	23 972	45 554	5 737	4 538	327 471	407 272

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à 5 ans.

Pour FFP, seuls 10 millions de lignes de crédit sont à échéance de 2014.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) < 1 ;
2. dettes nettes consolidées / valeurs des titres ⁽¹⁾ < 0,5.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) = 0,23 ;

2. dettes nettes consolidées / valeurs des titres = 0,14.

Pour le calcul au 31 décembre 2014, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2014.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes / Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

Les lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2015, ont été renouvelées par anticipation à l'exception de 2 lignes d'un montant total de 30 millions d'euros.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de 1^{re} catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

(1) La valeur des titres est égale à l'actif brut réévalué du groupe FFP tel que déterminé dans le calcul de l'Actif Net Réévalué.

29.3 GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2014, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 280 000 milliers d'euros par des swaps dont les taux fixes sont compris entre 1,04 % et 3,42 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	889	697	67	1 653
Taux variables	12 500	185 846	77 800	276 146
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	13 389	186 543	77 867	277 799
Instruments financiers dérivés	-	210 000	70 000	280 000
Emprunts				
Taux fixes	889	210 697	70 067	281 653
Taux variables	12 500	(24 154)	7 800	(3 854)
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	13 389	186 543	77 867	277 799

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA - DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2014, l'Euribor 3 mois s'élevait à 0,078 % contre 0,287 % au 31 décembre 2013.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à 0,039 % au 27 février 2015.

Au 31 décembre 2014, les couvertures de taux sont supérieures au montant des emprunts tirés. Cependant, l'encours moyen sur l'exercice est proche du montant des couvertures, soit 240 millions d'euros. Compte tenu des opérations

d'investissement à venir sur les exercices suivants, cette situation sera inversée.

Sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2014, une augmentation des taux de 1 % n'entraînerait pas d'augmentation de la charge d'intérêts annuelle.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	269	891	-	1 160
Taux variables	8 154	230 000	31 056	269 210
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	8 423	230 891	31 056	270 370
Instruments financiers dérivés	-	280 000	-	280 000
Emprunts				
Taux fixes	269	280 891	-	281 160
Taux variables	8 154	(50 000)	31 056	(10 790)
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	8 423	230 891	31 056	270 370

La trésorerie est placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. note 21.1), à taux variable.

Elle s'élève à 11 119 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 4 254 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

29.4 GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe FFP possède des titres de participation libellés en CHF et en MUR et des parts dans des fonds de capital-investissement libellés en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 29.1.

Le groupe FFP n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2014			
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	167 044	241 462	22 035
Autres actifs immobilisés	2 443	-	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	3	-
Passifs financiers non courants			
Engagements de souscription et titres non libérés	(60 032)	-	-
Dettes courantes	-	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	109 464	241 465	22 186
Instrument financiers dérivés	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	109 464	241 465	22 186

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 60 000 milliers d'euros.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2014 et après couverture :

- ▶ si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 10 946 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- ▶ si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 24 146 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- ▶ si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 2 219 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
Valeur bilan au 31 décembre 2013		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	67 444	215 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94	3
Passifs financiers non courants		
Engagements de souscription et titres non libérés	(26 772)	-
Dettes courantes	-	-
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	40 766	215 642
Instrument financiers dérivés	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	40 766	215 642

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 26 772 milliers d'euros.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2013 et après couverture :

- ▶ si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 4 077 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.
- ▶ si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 21 564 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

29.5 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres

de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 30 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe FFP, un des 3 premiers actionnaires de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

30.1 INFORMATION SECTORIELLE 2014

(en milliers d'euros)	Groupe PSA		Trésorerie nette				
	Peugeot	Citroën	Investissements	Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-		29 707	-	-	-	29 707
Résultat net sur cessions	(14 185)		77 453	-	-	-	63 268
Plus et moins values latentes	(4 244)		405	-	(514)	-	(4 353)
Produits de l'activité	-		-	-	4 201	-	4 201
Produits des activités ordinaires	(18 429)		107 565	-	3 687	-	92 823
Frais d'administration générale	(4 540)		(273)	-	(4 241)	(6 113)	(15 167)
Produits de gestion de la trésorerie	-		-	136	-	-	136
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-		(1 995)	-	-	-	(1 995)
Coût de l'endettement financier	-		-	(14 178)	(302)	-	(14 480)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(22 969)		105 297	(14 042)	(856)	(6 113)	61 317
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	206 000		30 192	-	-	-	236 192
Résultat consolidé avant impôt	183 031		135 489	(14 042)	(856)	(6 113)	297 509
Impôt sur les résultats	-		-	-	-	9 534	9 534
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	183 031		135 489	(14 042)	(856)	3 421	307 043
Actifs sectoriels							
Immobilisations incorporelles et corporelles	-		-	-	30 937	242	31 179
Actifs financiers non courants	956 711		1 658 726	-	24	77	2 615 538
Dont participations mises en équivalence	-		206 451	-	-	-	206 451
Impôts différés actifs	-		-	-	-	16 001	16 001
Actifs courants	-		-	11 074	10 798	1 443	23 315
TOTAL DE L'ACTIF	956 711		1 658 726	11 074	41 759	17 763	2 686 033
Passifs sectoriels							
Passifs financiers non courants	47 000		97 459	223 773	7 507	-	375 739
Passifs financiers courants	216		-	11 420	3 453	-	15 089
Capitaux propres dont minoritaires	-		-	-	-	2 235 529	2 235 529
Autres passifs	-		-	-	1 657	58 019	59 676
TOTAL DU PASSIF	47 216		97 459	235 193	12 617	2 293 548	2 686 033
INVESTISSEMENTS NETS	55 895		27 423	-	153	233	83 704

30.2 INFORMATION SECTORIELLE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe PSA		Trésorerie nette		Réconciliations	Total
	Peugeot	Citröen	Investissements	Endettement		
Dividendes	-		26 129	-	-	26 129
Résultat net sur cessions	-		29 292	-	-	29 292
Plus et moins values latentes	-		(2 110)	-	(959)	(3 069)
Produits de l'activité	-		-	-	5 126	5 126
Produits des activités ordinaires	-		53 311	-	4 167	57 478
Frais d'administration générale	(2 181)		(151)	-	(3 994)	(6 021)
Produits de gestion de la trésorerie	-		-	24	-	24
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-		(996)	-	-	(996)
Coût de l'endettement financier	-		-	(13 993)	(293)	(14 286)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(2 181)		52 164	(13 969)	(120)	(6 021)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(1 110 550)		14 701	-	-	(1 095 849)
Résultat consolidé avant impôt	(1 112 731)		66 865	(13 969)	(120)	(6 021)
Impôt sur les résultats	-		-	-	(1)	(1)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(1 112 731)		66 865	(13 969)	(120)	(6 022)
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-		-	-	31 563	15
Actifs financiers non courants	1 306 636		1 558 757	-	6	-
Dont participations mises en équivalence	1 306 636		178 903	-	-	-
Impôts différés actifs	-		-	-	-	22 025
Actifs courants	-		-	4 223	11 125	34
TOTAL DE L'ACTIF	1 306 636		1 558 757	4 223	42 694	22 074
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	47 000		95 654	221 981	7 029	-
Passifs financiers courants	25		-	6 510	3 511	-
Capitaux propres dont minoritaires	-		-	-	-	2 496 418
Autres passifs	-		-	-	2 115	54 141
TOTAL DU PASSIF	47 025		95 654	228 491	12 655	2 550 559
INVESTISSEMENTS NETS	-		1 701	-	190	1

NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

31.1 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il n'existe pas d'opération avec les entreprises associées.

31.2 PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE GROUPE

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

NOTE 32 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	650	615
Rémunération des membres des organes de direction	997	967
TOTAL	1 647	1 582

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 100 milliers d'euros fin 2014.

NOTE 33 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	360 000	343 000
Réservations vins primeurs (commandes)	778	897
Engagements donnés		
Cautions données sur emprunt	8 000	8 000

AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2014 :

- ▶ des emprunts à hauteur de 7 000 milliers d'euros sont garantis par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'ensemble foncier de la société civile agricole Château Guiraud ;
- ▶ des emprunts à hauteur de 2 500 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2013 : 2 500 milliers d'euros).

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- ▶ 5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

NOTE 34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		SEC3	
	2014	2013	2014	2013
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
<i>Émetteur</i>	58	45	53	45
<i>Filiales intégrées globalement</i>	19	19	20	19
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
<i>Émetteur</i>	-	-	-	-
<i>Filiales intégrées globalement</i>	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	77	64	73	64
	100 %	-	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-
TOTAL	77	64	73	64

NOTE 35 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FFP a vendu le 18 février 2015 à une banque, 11 790 221 options d'achat portant sur le même nombre d'actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice de 6,428 €, identique au prix d'exercice des bons de souscription d'actions

Peugeot SA, obtenus par FFP lors des opérations portant sur le capital de Peugeot SA au printemps 2014. La prime encaissée s'élève à 87 M€.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative à l'application des nouvelles normes et amendements appliqués au 31 décembre 2014 en particulier les normes IFRS 10, 11 et 12, qui comme indiqué n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés de FFP.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne :

- ▶ la perte de l'influence notable de FFP chez Peugeot SA ayant entraîné le reclassement des titres en titres disponibles à la vente et dont les impacts comptables sont décrits dans la note 2 ;
- ▶ la valeur et le cas échéant la dépréciation des participations dans les entreprises associées et les titres disponibles à la vente telle que décrites respectivement dans les notes 1.6 A a et b ;
- ▶ les modalités de mise en œuvre des nouvelles normes et amendements appliqués au 31 décembre 2014 parmi lesquels IFRS 10, 11 et 12 telles que décrites dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 03 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
Philippe Spandonis

MAZARS
Jean Latorzeff

5.2 Comptes sociaux

Compte de résultat	137
Bilan au 31 décembre 2014	138
Tableau de flux de trésorerie	140
Annexe	141
Note 1 Règles et méthodes comptables	141
Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	144
Note 3 Résultat sur titres de participation	144
Note 4 Résultat sur titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	145
Note 5 Résultat sur activité financière et endettement	145
Note 6 Résultat sur administration générale	146
Note 7 Impôt sur les sociétés	146
Note 8 Immobilisations incorporelles	146
Note 9 Immobilisations corporelles	146
Note 10 Participations et créances rattachées à des participations	147
Note 11 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	148
Note 12 Actif circulant	149
Note 13 Capitaux propres	150
Note 14 Provisions	151
Note 15 Dettes	152
Note 16 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	153
Note 17 Engagements financiers	153
Note 18 Situation fiscale latente	154
Note 19 Rémunérations des dirigeants	154
Note 20 Effectifs moyens	154
Note 21 Événements postérieurs à la clôture	154
Note 22 Litiges	154
Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices	155
Filiales et participations au 31 décembre 2014	156
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	157

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	1 600	1 600
Autres produits de gestion courante	-	7
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	20
Produits d'exploitation	1 600	1 627
Autres achats et charges externes	(8 384)	(5 401)
Impôts, taxes et versements assimilés	(942)	(285)
Salaires et traitements	(2 047)	(2 074)
Charges sociales	(1 206)	(1 131)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(142)	(10)
Autres charges	(651)	(616)
Charges d'exploitation	(13 371)	(9 516)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(11 771)	(7 888)
Produits de participations	1 464	3 322
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	317	317
Autres intérêts et produits assimilés	4	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 178	7 376
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de TIAP	2 805	316
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28	24
Produits financiers	16 795	11 354
Dotations aux amortissements et provisions	(1 212)	(1 964)
Intérêts et charges assimilées	(11 114)	(12 298)
Différences négatives de change	-	(15)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(2 865)	(1 205)
Charges financières	(15 192)	(15 483)
RÉSULTAT FINANCIER	1 603	(4 128)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(10 167)	(12 017)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	58 860	4 092
Autres produits exceptionnels	4	4
Produits exceptionnels	58 864	4 097
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(25 430)	(5 157)
Charges exceptionnelles	(25 430)	(5 157)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33 434	(1 060)
Impôts sur les sociétés	334	2 966
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	23 601	(10 111)

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014			31/12/2013
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	76	(72)	4	10
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	9	17	(13)	4	5
Avances et acomptes sur immobilisations	9	234	-	234	-
Immobilisations financières					
Titres de participation	10	1 264 518	-	1 264 518	1 210 687
Créances rattachées à des participations	10	74 930	-	74 930	106 200
Total participations		1 339 448	-	1 339 448	1 316 887
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	82 537	(13 028)	69 509	102 954
Autres immobilisations financières	11	47 859	-	47 859	10 206
Total immobilisations financières		1 469 844	(13 028)	1 456 816	1 430 048
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 470 171	(13 114)	1 457 058	1 430 063
Actif circulant					
Créances	12	1 443	-	1 443	3 632
Valeurs mobilières de placement	12	10 546	-	10 546	3 950
Disponibilités	12	383	-	383	240
Total trésorerie		10 929	-	10 929	4 190
Charges constatées d'avance	12	-	-	-	32
TOTAL ACTIF CIRCULANT		12 372	-	12 372	7 854
TOTAL DE L'ACTIF		1 482 543	(13 114)	1 469 430	1 437 917

Bilan au 31 décembre 2014

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social	13	25 157	25 157
Prime d'émission, de fusion, d'apport	13	158 410	158 410
Réserve légale	13	2 541	2 541
Autres réserves	13	933 896	933 896
Report à nouveau	13	45 493	55 603
Résultat de l'exercice	13	23 601	(10 111)
Provisions réglementées	13	7	980
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 189 105	1 166 476
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	14	246	111
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	268 636	261 535
Dettes fiscales et sociales	15	1 566	1 568
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15	7 542	7 376
Dettes diverses	15	2 336	850
TOTAL DETTES		280 079	271 330
TOTAL DU PASSIF		1 469 430	1 437 917

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	23 601	(10 111)
Variations nettes des amortissements et provisions	(10 828)	(5 422)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(33 370)	1 954
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(20 597)	(13 579)
Variation du besoin en fonds de roulement	3 487	1 360
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	(17 110)	(12 219)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(234)	(2)
Acquisitions de titres de participation	(114 755)	-
Acquisitions de titres immobilisés	(13 648)	(7 467)
Cessions de titres de participation	58 860	4 093
Cessions de titres immobilisés	54 982	11 517
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(14 795)	8 141
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	7 000	(42 000)
Variation nette autres actifs financiers	31 478	48 735
Variation nette autres passifs financiers	166	(3 635)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	38 644	3 100
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	6 739	(978)
Trésorerie au début de l'exercice	4 190	5 168
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	10 929	4 190
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie	10 546	3 950
Disponibilités	383	240
TOTAL	10 929	4 190

Annexe

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont le total est de 1 469 430 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 23 601 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recoupements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les notes n° 1 à 22, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 16 mars 2015 par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

FFP et son actionnaire principal Établissements Peugeot Frères ont signé le 18 février 2014 un accord visant à régir les modalités d'entrée de Dongfeng Motor Group Company Limited et de l'État français au capital de Peugeot SA.

Préalablement aux opérations d'augmentation du capital de Peugeot SA, a eu lieu une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) aux actionnaires de Peugeot SA, à raison d'un BSA par action détenue.

Cette opération s'est traduite pour FFP par l'attribution de 67 372 689 BSA.

Conformément aux engagements pris dans l'accord du 18 février 2014, FFP a souscrit à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 114 755 milliers d'euros. À la suite de cette augmentation de capital, la participation de FFP dans le capital de Peugeot SA s'élève à 10,77 %.

Les droits préférentiels de souscription non utilisés ont été cédés pour une valeur de 58 859 milliers d'euros, dégageant un résultat de cession positif de 33 430 milliers d'euros.

Le bénéfice de l'exercice de 23 601 milliers d'euros est principalement composé de la plus-value réalisée sur la cession des droits préférentiels de souscription des actions Peugeot SA, diminuée des charges d'intérêts sur endettement pour 11 114 milliers d'euros.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
- ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ▶ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC N°2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- ▶ Immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 3 ans

- ▶ Immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans
 - mobilier de bureau : 10 ans

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

1. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 213-8).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

TITRES DE PARTICIPATION COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- ▶ évolution des capitaux propres ;

- ▶ changement de la politique de distribution des dividendes ;
- ▶ évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);
- ▶ perspectives d'avenir ;
- ▶ baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- ▶ les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- ▶ pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs,
 - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP,
 - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

2. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 213-8).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- ▶ les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- ▶ les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra) ;
- ▶ les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3. Autres immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

4. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à 3 mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

E. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en remploi de plus-values (régime antérieur à 1965, article 40 du CGI).

F. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

1. Indemnités de départ

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2014. La valeur d'actif des fonds étant inférieur au montant des engagements ; une provision pour risque est comptabilisée au passif pour un montant de 150 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

2. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurances vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2014, à 90 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

G. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de 3 à 5 ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à 1 an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

H. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

I. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

J. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Par ailleurs, la société peut acquérir des titres, conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vue de leur annulation.

K. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, FFP a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de FFP, est composé :

- ▶ de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- ▶ du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

L. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
Titres de participation	3	30 354	1 259
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	11 147	3 609
Résultat sur activité financière et endettement	5	(14 146)	(13 968)
Administration générale	6	(4 089)	(3 977)
RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)		23 266	(13 077)
Impôts sur les sociétés	7	334	2 966
RÉSULTAT NET		23 600	(10 111)

NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Dividendes		
▪ Zodiac Aerospace	1	1
Intérêts des avances en comptes courants	1 463	3 321
Plus-values sur cessions	33 430	-
Total des produits	34 894	3 322
Honoraires	(4 540)	(2 181)
Moins-values sur cessions	-	(1 064)
Total des charges	(4 540)	(3 245)
RÉSULTAT BRUT	30 354	77
Provisions		
constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	1 182
RÉSULTAT	30 354	1 259

NOTE 4 **RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)
ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Plus-values sur cessions	2 805	316
Revenus OCEANE FAURECIA	317	317
Total des produits	3 121	632
Moins-values sur cessions	(2 865)	(1 205)
Frais sur titres	(74)	(35)
Pertes de change	-	(13)
Total des charges	(2 939)	(1 253)
RÉSULTAT BRUT	182	(621)
Provisions		
constituées (-)	(1 212)	(1 964)
reprises (+)	12 178	6 194
RÉSULTAT	11 147	3 609

NOTE 5 **RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Valeurs mobilières de placement		
■ Plus-values sur cessions	28	24
Autres produits financiers	4	-
Total des produits	32	24
Lignes de crédit		
■ Charges d'intérêts	(11 114)	(12 298)
■ Commissions et frais	(3 064)	(1 693)
■ Pertes de change	-	(3)
Total des charges	(14 178)	(13 993)
RÉSULTAT BRUT	(14 146)	(13 968)
Provisions		
constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	(14 146)	(13 968)

NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Prestations de services	1 600	1 600
Total des produits	1 600	1 600
Personnel	(3 645)	(3 525)
Autres charges externes	(1 420)	(1 486)
Impôts et taxes	30	56
Jetons de présence	(651)	(616)
Dotations aux amortissements	(7)	(10)
Provision nette pour investissement	4	4
Total des charges	(5 689)	(5 577)
RÉSULTAT	(4 089)	(3 977)

NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Impôt des filiales	1	3 779
Impôt dû au titre de l'exercice	333	(812)
RÉSULTAT	334	2 966

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des logiciels comptables d'une valeur brute de 76 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2014 à hauteur de 72 milliers d'euros.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste comprend du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur brute de 17 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2014 pour 13 milliers d'euros.

Le poste avances et acomptes sur immobilisations de 234 milliers d'euros correspond à des travaux en cours d'aménagement de bureaux.

NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Peugeot SA	84 323 161	10,77	4,13	347 985	-	-	347 985	294 154
Zodiac Aerospace	2 500		15,80	39	-	-	39	39
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS				1 264 518		-	1 264 518	1 210 687
FFP INVEST				74 930		-	74 930	106 200
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				74 930		-	74 930	106 200
TOTAL PARTICIPATIONS				1 339 448		-	1 339 448	1 316 887

10.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Peugeot SA	67 372 689	294 154	16 950 472	114 755		(60 924)	84 323 161	347 985
Zodiac Aerospace	500	39	2 000	-		-	2 500	39
Titres non cotés								
FFP INVEST	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		1 210 687		114 755		(60 924)		1 264 518
FFP INVEST		106 200		-		(31 270)		74 930
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		106 200		-		(31 270)		74 930
TOTAL PARTICIPATIONS		1 316 887		114 755		(92 194)		1 339 448

(1) Cette somme correspond à la valeur comptable des DPS cédés pour 26 399 milliers d'euros et des BSA attribués pour 34 525 milliers d'euros.

NOTE 11

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO français	38 128	54 993	(3 420)	34 708	57 388
Co-investissements	7 899	827	(7 244)	655	5 638
Fonds pays émergents	28 392	42 562	(1 582)	26 810	30 162
Autres fonds	8 111	11 671	(775)	7 336	9 766
Total fonds de capital-investissement	82 529	110 053	(13 021)	69 509	102 954
Autres	8	-	(8)	-	-
Total autres placements	8	-	(8)	-	-
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	82 537	110 053	(13 028)	69 509	102 954
Peugeot SA (Bons de souscription)	34 525	94 928	-	34 525	-
OCEANE FAURECIA	9 740	16 110	-	9 740	9 740
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	317	317	-	317	317
Actions propres	3 028	3 089	-	3 028	-
Dépôt de garantie	175	175	-	175	66
Contrat de liquidité	73	75	-	73	83
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	47 859	114 694	-	47 859	10 206
TOTAL	130 395	224 747	(13 028)	117 367	113 160

11.2 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO français	67 929	4 068	(33 868)	38 128
Co-investissements	16 536	-	(8 637)	7 899
Fonds pays émergents	32 536	3 851	(7 995)	28 392
Autres fonds	9 940	580	(2 410)	8 111
Total fonds de capital-investissement	126 941	8 499	(52 910)	82 529
Autres	8	-	-	8
Total autres placements	8	-	-	8
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	126 948	8 499	(52 910)	82 537
Peugeot SA (Bons de souscription)	-	34 525	-	34 525
OCEANE FAURECIA	9 740	-	-	9 740
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	317	317	(317)	317
Actions propres	-	3 028	-	3 028
Dépôt de garantie	66	109	-	175
Contrat de liquidité	83	2 121	(2 131)	73
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 206	40 100	(2 447)	47 859
TOTAL	137 154	48 599	(55 358)	130 395

11.3 VALEURS ESTIMATIVES DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO français	67 929	57 388	69 489	38 128	34 708	54 993
Co-investissements	16 536	5 638	5 638	7 899	655	827
Fonds pays émergents	32 536	30 162	33 878	28 392	26 810	42 562
Autres fonds	9 940	9 766	13 208	8 111	7 336	11 671
Total fonds de capital-investissement	126 941	102 954	122 213	82 529	69 509	110 053
Autres	8	-	-	8	-	-
Total autres placements	8	-	-	8	-	-
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	126 948	102 954	122 213	82 537	69 509	110 053
Peugeot SA (Bons de souscription)	-	-	-	34 525	34 525	94 928
OCEANE FAURECIA	9 740	9 740	15 935	9 740	9 740	16 110
Intérêts courus sur OCEANE FAURECIA	317	317	317	317	317	317
Actions propres	-	-	-	3 028	3 028	3 089
Dépôt de garantie	66	66	66	175	175	175
Contrat de liquidité	83	83	83	73	73	75
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 206	10 206	16 401	47 859	47 859	114 694
TOTAL	137 154	113 160	138 614	130 395	117 367	224 747

NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État - Impôt sur les sociétés	1 143	-	1 143	-
État - Autres	-	-	-	-
Comptes courants IS Filiales	-	-	-	3 630
Autres créances	300	-	300	2
	1 443	-	1 443	3 632
Valeurs mobilières de placement				
Placements de trésorerie ⁽¹⁾	10 546	-	10 546	3 950
Disponibilités				
Banques	383	-	383	240
Charges constatées d'avance				
	-	-	-	32
TOTAL	12 372	-	12 372	7 854

(1) Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à 3 mois.

NOTE 13 **CAPITAUX PROPRES****13.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<i>(en nombre d'actions)</i>	2014	2013
Capital social au début de l'exercice	25 157 273	25 157 273
Réduction de capital par annulation d'actions	-	-
Capital social à la fin de l'exercice	25 157 273	25 157 273

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société FFP se compose de 25 157 273 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

13.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Décision d'affectation de l'AGO du 20/05/2014	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2014
Capital social	25 157	-	-	-	25 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	933 896	-	-	-	933 896
Report à nouveau	55 603	(10 111)	-	-	45 493
Résultat de l'exercice	(10 111)	10 111	-	23 601	23 601
Provisions réglementées	980	-	-	(972)	7
TOTAL	1 166 476	-	-	22 628	1 189 105

NOTE 14 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À l'actif					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Fonds de capital-investissement					
Fonds LBO français	10 541	-	-	(7 120)	3 420
Co-investissements	10 898	-	(2 832)	(822)	7 244
Fonds pays émergents	2 374	611	-	(1 403)	1 582
Autres fonds	174	601	-	(0)	775
	23 986	1 212	(2 832)	(9 346)	13 021
Autres placements					
Autres	8	-	-	-	8
	8	-	-	-	8
Total TIAP	23 994	1 212	(2 832)	(9 346)	13 028
TOTAL ACTIF	23 994	1 212	(2 832)	(9 346)	13 028
Au passif					
Provisions réglementées					
Remploi de plus-values (s'applique à 1 706 072 actions Peugeot SA)	969	-	-	(969)	-
Pour investissement	11	-	(4)	-	7
	980	-	(4)	(969)	7
Provisions pour risques					
Pour engagements de retraite	105	135	-	-	240
Pour engagements de médailles du travail	6	-	-	-	6
	111	135	-	-	246
TOTAL PASSIF	1 091	135	(4)	(969)	253
TOTAL GÉNÉRAL	25 084	1 347	(2 835)	(10 315)	13 282
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		135	-	-	
Financières		1 212	(2 832)	(9 346)	
Exceptionnelles		-	(4)	(969)	

NOTE 15 **DETTES**

(en milliers d'euros)	2014	2013
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (Capital & Intérêts courus) ^{(1) (2)}	221 420	214 510
Autres emprunts (Capital & Intérêts courus)	47 216	47 025
	268 636	261 535
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	629	350
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	596	373
État - Impôt sur les sociétés	-	453
État - TVA	125	247
État - Autres	215	145
	1 566	1 568
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	7 542	7 376
Autres dettes		
Comptes courants IS Filiales	1 889	-
Autres créiteurs divers	447	850
	2 336	850
TOTAL	280 079	271 330

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 627 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 267 000 milliers d'euros.

ÉCHÉANCES DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	11 636	185 000	72 000	268 636
Dettes fiscales et sociales	1 566	-	-	1 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	7 542	-	7 542
Autres dettes	2 336	-	-	2 336
TOTAL	15 537	192 542	72 000	280 079

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans.

NOTE 16 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2014		2013	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	916 494	348 024	1 210 648	39
Créances rattachées à des participations	74 930	-	106 200	-
Autres immobilisations financières	-	10 057	10 057	-
Créances	-	-	3 630	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	1 600	-	1 600	-
Produits de participation	1 464	-	3 321	1
Autres produits financiers	-	317	317	-
Reprises sur provisions	-	-	290	1 182

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 17 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2014	2013
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	360 000	342 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	12 010	15 728
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
▪ Échange de conditions d'intérêts	280 000	280 000
Opérations de couverture de change		
▪ Achat à terme de devises	13 127	-
TOTAL	293 127	280 000

AUTRES ENGAGEMENTS

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

5 683 192 titres Peugeot SA au profit de BNP Paribas en garantie d'un emprunt contracté par FFP, d'un montant de 47 000 milliers d'euros.

NOTE 18 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 7 927 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	650	615
Rémunérations des membres des organes de direction	997	967
TOTAL	1 647	1 582

NOTE 20 EFFECTIFS MOYENS

<i>(en nombre)</i>	2014	2013
Cadres	13	13
Etams	1	1
TOTAL	14	14

NOTE 21 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FFP a vendu le 18 février 2015, à une banque, 11 790 221 options d'achat portant sur le même nombre d'actions Peugeot SA, à échéance du 31 mars 2017, avec un prix d'exercice de 6,428 €, identique au prix d'exercice des bons de souscription en actions Peugeot SA, obtenus par FFP lors des opérations sur le capital de Peugeot SA au printemps 2014. La prime encaissée s'élève à 87 M€.

NOTE 22 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2014	2013	2012	2011	2010
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 159 073
b - Nombre d'actions émises	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 157 273	25 159 073
II - Résultat global des opérations					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	1 600 000	1 600 000	1 570 000	-	-
2. Autres produits de l'activité courante ⁽¹⁾	1 812 526	3 670 324	5 999 679	107 631 005	77 621 291
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽²⁾	12 439 030	(18 502 323)	84 761 072	433 728 280	67 916 624
c - Impôt sur les bénéfices	333 991	2 966 490	(158 304)	(4 303 322)	(32)
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	23 600 536	(10 110 571)	90 438 516	501 135 436	84 210 913
e - Montant des bénéfices distribués		-	-	27 669 810	37 733 284
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽²⁾	0,51	(0,62)	3,36	17,06	2,70
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,94	(0,40)	3,59	19,92	3,35
c - Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel		-	-	1,10	1,50
IV - Personnel					
a - Nombre de salariés ⁽³⁾	14	14	14	13	12
b - Montant de la masse salariale	2 172 396	2 056 928	1 914 415	1 836 418	1 536 509
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 080 632	1 147 552	923 189	912 990	757 138

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Valeur brute	Valeur nette					
Participations à 50 % et plus										
FFP INVEST 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	541 011	385 956	100,00	916 494	916 494	74 930	-	-	52 846	-
Participations de 10 % à 50 %										
Peugeot SA 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	783 089	12 323 458	10,77	347 985	347 985	-	-	139 000	300 166	-
Participations inférieures à 10 %.										
Sociétés françaises (ensemble)	-	-		39	39	-	-	-	-	-

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participations et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille déterminée selon une approche multicritères telle que décrite respectivement dans les notes 1 B.1 et 1 B.2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 03 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
Philippe Spandonis

MAZARS
Jean Latorzeff

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	160
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	166
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015	168

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions et engagements avec un mandataire social et avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») entre FFP et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA, sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA.

Votre Conseil d'administration du 17 février 2014 a autorisé la signature d'un accord de principe (Memorandum of Understanding « MoU ») sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA, l'accord a été signé le 18 février 2014.

Les points essentiels du MoU sont les suivants :

- ▶ une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et FFP / EPF à l'issue de l'opération ;
- ▶ afin de permettre à FFP de détenir à l'issue de l'opération, collectivement avec EPF, un nombre d'actions identique à celui détenu par chacun des 2 nouveaux actionnaires Dong Feng Motors et l'État français au capital de Peugeot SA, FFP participera à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) ;
- ▶ une représentation de FFP / EPF au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14, le solde étant composé de 6 indépendants, dont le Président, et 2 représentants des salariés ;
- ▶ possibilité pour FFP, Dong Feng Motors et l'État français de nommer un censeur ;
- ▶ un représentant de FFP / EPF exercerait la présidence du comité stratégique ;
- ▶ les caractéristiques des BSA attribués aux actionnaires existants seraient les suivantes :
 - 1 bon par action existante, 10 bons permettant de souscrire à 3 actions nouvelles à un prix unitaire de 7,50 €,
 - liberté de cession immédiate, FFP / EPF s'engageant cependant à conserver leurs BSA pendant au moins 1 an, et au moins 50 % pendant 1 année supplémentaire,
 - faculté d'exercice à l'issue de la 1^{ère} année et pendant 2 ans (durée des bons : 3 ans).

Garantie de souscription à l'augmentation de capital de Peugeot SA consentie par FFP au profit de la société Établissements Peugeot Frères.

Votre Conseil d'administration du 21 mars 2014 a autorisé la garantie consentie par FFP au profit de la société Établissements Peugeot Frères aux termes de laquelle FFP s'engage à honorer la souscription de la société Établissements Peugeot Frères à l'augmentation de capital de la société Peugeot SA, dans la limite où EPF ferait défaut, soit au maximum 64 M€.

Cette garantie signée le 10 avril 2014 n'a pas produit d'effet sur l'exercice. Cette garantie n'a pas été utilisée par la société Établissement Peugeot Frères.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS
DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions et engagements avec un mandataire social et avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA signé conjointement par votre société avec la société Établissements Peugeot Frères et la société Maillot 1, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'Administration du 18 novembre 2010 a autorisé la signature de plusieurs engagements collectifs de conservation des titres de la société Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- ▶ sont soumis aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code Général des impôts ;
- ▶ ont été conclus conjointement par votre société et les sociétés Établissements Peugeot Frères, Maillot 1, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ;
- ▶ portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 59 207 038 et 70 909 498 titres et notamment sur les actions détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 40 090 278 et 51 792 738 ;

L'ensemble de ces engagements ont été dénoncés par les signataires avec effet au 24 avril 2014 conformément aux termes des avenants en date du 19 décembre 2012 prévoyant les clauses de dénonciation.

Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA signés conjointement par votre société avec la société Établissements Peugeot Frères, la société Maillot 1, la société SAPAR, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Jean-Philippe Peugeot, Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie-Hélène Roncoroni.

Votre Conseil d'administration du 15 mai 2012 a autorisé la signature de nouveaux engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- ▶ sont soumis aux dispositions des articles 787 B ou 885 I bis du Code général des impôts ;
- ▶ ont été conclus conjointement par votre société, la société Établissements Peugeot Frères représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société Maillot 1 représentée par Monsieur Jean-Philippe Peugeot, la société SAPAR représentée par Monsieur Philippe Poinso, Monsieur Thierry Peugeot, Monsieur Jean-Philippe Peugeot, Monsieur Robert Peugeot, Madame Marie-Hélène Roncoroni, ainsi que par Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ;
- ▶ portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 75 200 875 et 85 846 345 et notamment sur les actions Peugeot SA détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 52 940 846 et 63 586 316 ;
- ▶ ont été pris pour une durée de 2 ans à compter de leur enregistrement. A l'expiration du terme prévu, ils prendront fin sauf renouvellement express constaté par avenant signé et enregistré antérieurement.

Ces engagements, signés les 12 juin 2012 ou 19 décembre 2012, n'ont pas été renouvelés à l'échéance du terme de 2 ans soit les 12 juin 2014 ou 19 décembre 2014.

Conventions et engagements avec les dirigeants

Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon.

Votre Conseil d'administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- ▶ sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- ▶ sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié ;
- ▶ sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les 18 premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Courbevoie et Paris, le 03 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Jean Latorzeff

SEC3
Philippe Spandonis

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société FFP, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

► Indépendance et contrôle qualité.

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre février et mars 2015 pour une durée d'environ 1 semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre « 1.9 Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ▶ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾, nous avons, au niveau de la Direction Juridique, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 03 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
Mazars SAS

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable

(1) Effectif total, effectif par type de contrats, effectifs hommes/femmes, bilan des accords collectifs.

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 20 mai 2014 :

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes	11 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	10 000 000 €	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	12 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public avec droit de priorité	13 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé	14 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	15 ^{ème}	26 mois	20/07/2016		Aucune

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
20/05/2014	Autorisation à consentir au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société	16 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 20 ^{ème} résolution	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	17 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Dans la limite de 10 % du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 20 ^{ème} résolution	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société	18 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	10 000 000 €	Aucune
20/05/2014	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe	19 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	500 000 €	Aucune
20/05/2014	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence	20 ^{ème}	26 mois	20/07/2016	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 15 000 000 €	Aucune

6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2014, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 23 600 536,43 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2014)

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice de 23 600 536,43 € augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 45 492 793,99 €, s'élève à 69 093 330,42 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable :

- ▶ aux actions : 50 314 546 € ;
- ▶ au poste « autres réserves » : 15 000 000 €
- ▶ au report à nouveau : 3 778 784,42 €.

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 16 mars 2015 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 2 € par action. L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 13 mai 2015. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Avant mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des 3 précédents exercices ont été les suivants

Tableau des distributions de dividendes des 3 derniers exercices :

	2013	2012	2011
Nombre d'actions	25 157 273	25 157 273	25 157 273
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	0	0	1,10 €

TROISIÈME RÉOLUTION

(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions dont il est fait état.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Peugeot)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Vacance d'un poste d'administrateur suite à l'échéance du mandat de M. Thierry Peugeot)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Thierry Peugeot arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas pourvoir le poste vacant.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence, sous la rubrique 2.7 « Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Robert Peugeot, Président- Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires ».

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, tels que figurant dans le Document de référence, sous la rubrique 2.7 « Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Alain Chagnon, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires ».

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la décision du Conseil d'administration du 16 mars 2015 de transférer le siège social de la société au 66, avenue Charles de Gaulle- 92200 Neuilly-sur-Seine, avec effet au 1^{er} janvier 2015, et approuve en conséquence la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société résultant de la décision du Conseil précitée.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximum de 140 € par action soit un prix global maximum de 352 201 780 €)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- ▶ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- ▶ l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- ▶ l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- ▶ l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice

des droits attachés à ces titres et ce, conformément à la réglementation en vigueur ;

- ▶ l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 2 515 727 actions de 1 euro de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 352 201 780 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 140 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- ▶ de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- ▶ de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Ordinaire Annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Informations des actionnaires	172
7.2	Responsable du Document de référence	172
7.3	Responsable du contrôle des comptes	173
7.4	Table de concordance du Document de référence	174
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	177

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabile de Poncheville

Directeur Juridique

Tél. : 01 40 66 53 40

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : thierry.deponcheville@groupe-ffp.fr

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

M. Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 40 66 45 79

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : sebastien.coquard@groupe-ffp.fr

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société (www.groupe-ffp.fr).

7.2 Responsable du Document de référence

Déclaration du responsable du Document de référence

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INCLUANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONTENANT LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF, ET IDENTIFIÉES DANS LA TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot

Président-Directeur Général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M. Jean Latorzeff

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEC3

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Représenté par M. Philippe Spandonis (en remplacement de M. Yves Chaumet)

Date de première nomination : 24 juin 2008.

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Franck Boyer

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

M. Jean-Philippe Horen

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Responsable du Document de référence	172
1.2.	Déclaration des personnes responsables	172
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	173
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non-redésignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques	6 - 85 - 155
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	79 à 81
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	7 - 8
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	73
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	73
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	73
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	73 - 172
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	8 - 14 - 76 82 à 83
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	76 - 83
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	82 - 131 - 153
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	7 - 14 à 28 - 76
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	7 - 14 à 28
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	76
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	82
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description de l'émetteur	10
7.2.	Liste des filiales	10
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	29 - 163

N/A : non applicable.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	77 à 79
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	77 à 79
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	77 à 79
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux	114 - 115 - 150
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	78 - 79 - 92 - 140
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	116 à 118 - 126 - 127 - 152
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	126 - 127
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	131 - 153
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	82
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	32 - 41 et s.
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	54
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	48 et s. - 52 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	119
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	41 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	54
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	38 - 59 - 37 - 58
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	54
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	154 - 155
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	50
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	68
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	69
18.3.	Contrôle de l'émetteur	69
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	69
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	N/A

N/A : non applicable.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	6 - 87 - 135 - 155
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	87 - 135
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	133 - 157
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	160 à 162
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2014
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	72 - 114 - 155
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	81
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	76
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	68 - 69 - 150
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	68 - 115
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	69
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	68 et s. - 155
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	73
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	33
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	69 - 70
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	70
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	70
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	69
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	69
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	82 - 126 - 127 - 128
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	172
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	14

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
1. COMPTES ANNUELS (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	135
2. COMPTES CONSOLIDÉS (ARTICLE 222-3-2° DU RÈGLEMENT AMF)	87
3. RAPPORT DE GESTION, COMPORTANT :	
En application de l'article 222-3-3° du règlement AMF :	
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	77 à 79
■ la description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	79 à 80 - 124 à 128
■ indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	127 - 128
■ la structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	68 - 69 - 150
■ les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	68 - 69
■ la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	69
■ les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	33 - 34
■ les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	72 - 73 - 169
■ les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	73
■ les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	72 - 73
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	77 - 78 - 79
■ une information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	82
En application des réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :	
■ la participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	50
■ la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	48 et s. - 131 - 154
■ les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	41 et s.

N/A : non applicable.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
■ les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	29 - 163
■ la description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	29 - 163
■ l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	14 à 28 - 76
■ l'indication des franchissements de seuil et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	68
■ le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce)	168 - 169
■ le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	54
■ le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	55 et s.
4. PERSONNES RESPONSABLES (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	172
■ déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	172
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)	
■ rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	157
■ rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	133



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

FFP



<http://www.groupe-ffp.fr>